This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137281 1

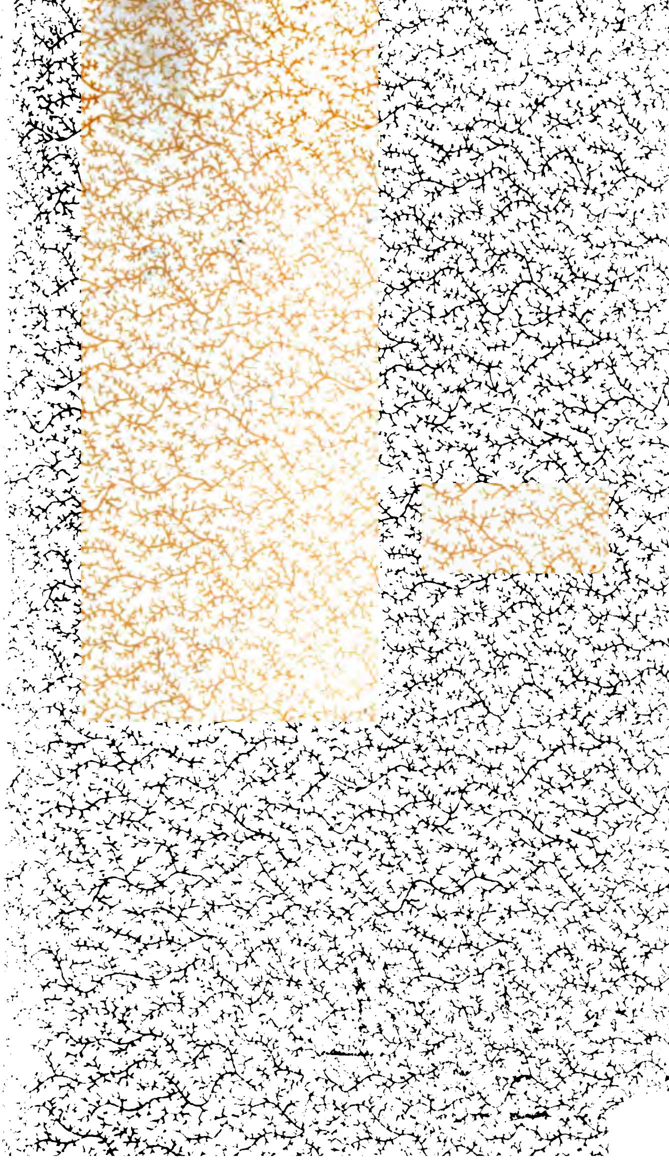

' D F

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME III.

Contenant le Tome IIIe. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME

DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé ;

PAR M. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME TROISIEME.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A MAESTRICHT,

Chez J. E. DUFOUR et Ph. ROUX, associés.

M. DCC. LXXXIX.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

TABLE DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le

TOME TROISIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAP. Ier. *Le marquis de Richelieu pardonné.* page. 1
CH. II. *Les princes de Conti.* 4
CH. III. *Les dévots.* 15
CH. IV. *Révocation de l'édit de Nantes.* 20
CH. V. *Etat du cœur.* 40
CH. VI. *Voyage de Marly.* 44
CH. VII. *Projet du roi.* 49
CH. VIII. *Le P. de la Chaise.* 52
CH. IX. *Mariage.* 54
CH. X. *Témoignage des historiens.* 63
CH. XI. *Suite du chap. IX.* 68
CH. XII. *Jugement du public.* 80
CH. XIII. *Opération de la fistule. Retraite de Me. de Montespan. An.* 1686. 87
CH. XIV. *Me. la comtesse de Caylus.* 103

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR. 114

CH. I. *Dispositions de madame de Maintenon.* 115
CH. II. *Ruel.* 117

CH. III. *Noisy.* 120
CH. IV. *Projet de l'établissement de Saint-Cyr.* 124
CH. V. *Saint-Cyr.* 129
CH. VI. *Constitutions de St. Cyr.* 132
CH. VII. *Bâtiment de St. Cyr.* 134
CH. VIII. *Intentions du roi.* 136
CH. IX. *Formalités.* 142
CH. X. *Premiers réglements.* 146
CH. XI. *Madame de Brinon.* 149
CH. XII. *Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.* 159
CH. XIII. *Utilité de St. Cyr.* 164
CH. XIV. *Education de St. Cyr.* 172
CH. XV. *Esther. Athalie. Racine.* 183
CH. XVI. *Visite du roi à St. Cyr.* 212
CH. XVII. *Visite du nonce à St. Cyr.* 215

LIVRE NEUVIEME.

CH. I. *Rapports et conseils.* pag. 231
CH. II. *Travaux et camp de Maintenon.* 242
CH. III. *Chevaliers de l'ordre du St Esprit.* 246
CH. IV. *Le roi et la reine d'Angleterre.* 248
CH. V. *Le P. de la Chaise brouillé et raccommodé.* 266
CH. VI. *Madame la Dauphine.* 269
CH. VII. *Campagne de Mons.* 277
CH. VIII. *L'Académie. Le maréchal de la Feuillade.* 284
CH. IX. *Mort du marquis de Louvois.* 289
CH. X. *Mariage du duc de Chartres, et du duc du Maine.* 298
CH. XI. *Siege de Namur.* 307
CH. XII. *Batailles de Steinkerque et de Nerwinde. Mort de Luxembourg.* 316

Fin de la Table.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME

DE MAINTENON,

ET A CELLE DU SIECLE PASSÉ.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Le marquis de Richelieu pardonné.

LE goût et la tendresse du roi pour madame de Maintenon, sembloient augmenter chaque jour avec son estime. Pour lui plaire, il assujettit ses inclinations aux siennes. La gloire avoit été son idole : il en reconnut le néant, et n'aima plus que le

bien public. Presque tous les jours de son regne avoient été marqués par des victoires ou par des fêtes : ils le furent désormais par des sentimens et par des démarches pour la tranquillité de l'Europe, et pour le soulagement des sujets, qui sont les bonnes œuvres des rois. Il avoit excessivement aimé la chasse : il reconnut enfin que toutes les heures qu'il donnoit à cet exercice, étoient autant d'heures dérobées aux soins de son empire, et il devint plus avare de son tems. Il avoit eu pour les spectacles un goût, qui avoit produit ces chefs-d'œuvre de la scene françoise que toutes les nations nous envient : on le vit rarement à la comédie, et il n'y parut pas pendant l'année du deuil de la reine ; les arts y perdirent, mais les peuples y gagnerent. Il passa dans son cabinet avec ses ministres, les momens qu'il auroit passés avec des courtisans oisifs. Et à mesure qu'il s'enfonça dans les affaires, il vit qu'il n'est ni possible ni permis à un roi d'avoir du loisir.

Tandis qu'uniquement occupé des pénibles devoirs de sa place, il réparoit les maux de la guerre, madame de Maintenon l'excitoit, et par ses conseils et par son exemple, à songer au soulagement des malheureux. Louis révéroit un ca-

ractere si bienfaisant. Dans une conversation où l'on plaisantoit sur la frivolité des hommes et sur les talents des femmes pour les charges publiques, il dit à mad. de Maintenon : « Pour vous, madame, » vous ferez très-bien celle de grand-au» mônier de France. (1) »

Elle étoit aussi utile aux disgraciés, qu'aux pauvres. Elle ravit même à la rigueur des loix le marquis de Richelieu, coupable de rapt. Personne n'osoit demander sa grace. Louis n'en avoit pas encore accordé pour ce crime, le seul, à ses yeux, que sa clémence ne pût pardonner. Il l'avoit commis lui-même. Mais ce qui dans un sujet, est un forfait atroce, n'est qu'un péché dans un roi. Me. de Maintenon, l'amie de tout ce qui portoit le nom de Richelieu, lui représenta qu'il ne pouvoit punir un enlévement dont il avoit donné l'exemple, et arracha de sa pitié pour lui-même la grace de celui qui avoit osé l'imiter. Pour prévenir les violences que l'impunité eût produites, on mit dans les lettres que le marquis de Richelieu étoit pardonné en considération des services du cardinal. (2) Les

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.
(2) Mém. du Marquis de Dangeau.

loix se taisoient encore au seul nom de l'homme qui les avoit toutes violées.

CHAPITRE II.

Les Princes de Conti.

(1) LE Prince de Conti étoit exilé, et avoit mérité de l'être. Madame de Maintenon eût cru nuire aux mœurs, dont cette disgrace punissoit la corruption, si elle se fût intéressée pour le coupable. Mais elle permit à la princesse de Conti de faire parler sa douleur et son amour pour son époux; persuadée que le roi seroit aisément fléchi par sa fille, et que le prince seroit reconnoissant des bons offices de sa femme. Cette conduite s'accordoit avec la répugnance qu'elle avoit à fatiguer le roi, et avec le plan qu'elle s'étoit fait d'établir l'union dans la famille royale. Me. de Conti vient apporter deux lettres du prince. « Je ne saurois, lui dit le roi, rien refuser de votre main; mais je n'en ferai d'autre usage que de les jeter au feu. » Madame de

(1) An. 1685.

Maintenon le pria de les lire. Il les prit, et les brûla. Cependant, le même jour, il ordonna qu'on donnât au prince de Conti tout ce qu'il demandoit de ses revenus, mais qu'on ne touchât point à ceux de la princesse. (1)

Le prince, moins sensible à cette grace que piqué de l'affront fait à ses lettres, résolut de quitter la France. Il avoit, dans son exil, une nombreuse cour composée de tous les mécontens; des fils du Duc de Créqui, qui n'avoient rien à espérer du prince de Turenne, accusé d'avoir dégoûté Monseigneur de madame la Dauphine; du prince Eugene, à qui l'on avoit refusé un régiment; et d'autres jeunes seigneurs, ou indignés des hauteurs de Louvois, ou ennuyés des contraintes de la cour. Le prince de Conti et le prince de la Roche-sur-Yon, son frere, avoient déja demandé au roi la permission d'aller chercher la guerre en Pologne; le Roi la leur avoit refusée, en disant: « prenez patience, je vous en ferai assez voir. »

Ils proposerent à leurs amis de partir secrétement pour l'Allemagne, et de tenter les grandes aventures. Le Prince Eu-

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

gene qui ne soupiroit qu'après la gloire et les honneurs, et à qui la paix ôtoit l'espoir de l'une, et la disgrace, l'espoir des autres, reçut cette proposition avec joie, et anima cette jeunesse imprudente et guerriere à prendre un parti qu'il avoit déja pris lui-même.

On ne fut instruit de ce projet qu'après l'exécution. Le roi en témoigna du chagrin. On accusa les princes d'avoir résolu d'entrer au service de l'empereur. On attribua cette désertion aux duretés de Louvois. La cour leur dépêcha des couriers, qui portoient ordre de revenir; et Louvois fit écrire au prince de Turenne, que s'ils revenoient sur-le-champ, ils seroient pardonnés, hormis le prince Eugene, qui ne rentreroit plus en France. A ces mots : « J'y rentrerai un » jour, dit Eugene, en dépit de monsieur » de Louvois. » (1)

Les princes reçurent par-tout des honneurs qui réveillerent leurs ressentiments sur le mépris où ils étoient à la cour de France. A Vienne, ils en furent comblés par l'empereur, orgueilleux de voir, parmi ses courtisans, des Bourbons. Toutes leurs journées étoient embellies par de

(1) Mém. de Foulques sur le prince Eugene.

superbes fêtes, comme pour insulter à la tristesse des bals de Versailles. En un mot, ils se divertirent, autant que les François peuvent se divertir parmi un peuple qui ne rit jamais.

Des plaisirs ils volerent aux combats, soit pour faire regretter leur valeur, soit pour se faire pardonner leur fuite. Le prince Eugene eut un commandement: tous les autres servirent en qualité de volontaires. Ils virent en Hongrie un siege et une bataille; et dans l'un et dans l'autre, ils firent des prodiges, que le roi apprit avec une joie qui fit espérer leur grace.

Cependant ils entretenoient un commerce réglé avec leurs amis de Paris. Leurs lettres étoient fort belles, et les réponses du même style. Le marquis de Louvois en fut averti, et fit suivre par ses espions un page, nommé Merfit, que les princes avoient envoyé de Hongrie. Il dépêcha un courier à Strasbourg, pour donner ordre au commandant d'arrêter le page sur les ponts, lorsqu'il seroit prêt d'entrer en Allemagne. Merfit fut fouillé; il étoit chargé de paquets; on les envoya au ministre, qui les remit au roi.

La premiere lettre qu'il ouvrit, étoit de la princesse de Conti, et en contenoit

une du fils de Louvois, et une de son gendre. Louvois, affligé et confus de son imprudence, voulut du moins la rendre utile à son crédit. Il cacha son trouble; l'ambition fit taire la nature : il dit au roi : « Si mon gendre, si mon fils ont man» qué à votre majesté, je la conjure de » les punir. » On lut : la princesse de Conti disoit, qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que mad. de Maintenon ne lui en donnât une. Elle ajoutoit : *Je me promene quelquefois avec le roi et mad. de Maintenon : jugez combien je m'amuse!* Le marquis de Courtenvaux écrivoit, que son pere ne pouvoit réussir à engager le roi dans une nouvelle guerre, et se jouoit sur la capacité du roi pour les sieges, et sur son aversion pour les batailles. Louvois témoignoit encore plus d'indignation que de douleur. Madame de Maintenon étoit percée de tous les traits, qui portoient sur le roi. Le roi, supérieur aux outrages comme à la gloire, lisoit ces satyres avec le même sang-froid qu'il eût lu son panégyrique.

Les dépêches du duc de la Roche-Guyon et du marquis de Liancourt, fils du duc de la Rochefoucault, étoient atroces. Liancourt y disoit au prince de Conti, que le roi n'étoit plus qu'un roi bour-

geois, qu'il vieillissoit avant le temps, qu'il étoit mieux que jamais avec sa campagnarde, qu'il s'enfermoit tous les jours avec elle, qu'on prétendoit que c'étoit pour écrire son histoire, mais qu'il croyoit, lui. . . . . . . Il faisoit un détail burlesque de la fête de Sceaux, et se moquoit de celui qui l'avoit donnée, de ceux qui y avoient brillé, et sur-tout du roi et de mad. de Maintenon, toujours nommés avec opprobre. Il finissoit par le récit de l'audience publique des ambassadeurs moscovites, et par des plaisanteries sur le roi : *roi de théâtre, quand il faut représenter; roi d'échecs, quand il faut se battre.*

Le duc de la Roche-Guyon avoit écrit au bas, que son frere ne lui laissoit rien à mettre. Cependant après avoir lu la lettre de Liancourt, il avoit dit : « Que faites-» vous, mon frere ? Si votre lettre est » interceptée, vous méritez la mort (1).»

(1) Remarque de M. de V. Tome V. p. 234. « M. la B. est le seul qui avance ce qu'il fait » dire ici à M. de la Roche-Guyon. Premiérement, on ne mérite point la mort parce qu'une » lettre coupable est interceptée, mais parce » qu'on l'a écrite. Secondement, on ne mérite » point la mort pour avoir écrit des plaisanteries. Il parut bien que ces seigneurs, qui » tous rentrerent en grace, ne méritoient point » la mort, etc. »

Le marquis d'Alincourt avoit sali la sienne de mille ordures en prose et en vers. Celle du cardinal de Bouillon étoit une satyre amere de la conduite du roi, de son gouvernement, de sa personne, et pleine de ces vérités dures qui laissent un long souvenir.

Madame de Maintenon, qui se fût volontiers jettée sur ces lettres pour épargner au roi la lecture de tant d'outrages, regardoit le marquis de Louvois, comme pour lui reprocher un si cruel service. Celui qui avoit découvert l'offense, lui paroissoit aussi coupable que ceux qui l'avoient commise. Elle ne concevoit pas comment ce ministre, qui se permettoit tant de choses, ne s'étoit pas permis d'ouvrir ces lettres, de faire une forte réprimande à ceux qui les avoient écrites, de mecacer de les montrer au roi, et de les brûler.

Quelque sensible que Louis parût à ces insultes, il y avoit plus de magnanimité que d'indifférence dans sa modération. Enivré d'encens, pénétré de sa propre grandeur, il ne pouvoit qu'être profondément blessé de tout ce qui lui apprenoit et ses défauts, et la fausseté des louanges dont il étoit accablé, et la sagacité des courtisans à découvrir ce qu'il leur

cachoit, et leurs malignes conjectures sur ce qu'ils ne découvroient pas, et leur injuste mépris pour la femme qu'il estimoit le plus. Il n'étoit plus grand qu'à ses propres yeux.

Il fait appeller les ducs de la Rochefoucault et de Villeroi, et leur demande s'ils connoissent le seing de ces lettres. Ils répondent avec émotion, que c'est celui de leurs enfans. Lisez, leur dit-il. Aux premiers mots, les lettres leur tombent des mains. Ils se jettent à ses pieds : le duc de Villeroi les embrasse et les arrose de ses pleurs ; le duc de la Rochefoucault s'écrie : « Nos enfans méritent d'avoir la » tête coupée : je n'ose demander leur » grace ; mais, Sire, ils sont si jeunes, » et vous êtes si clément ! » Le roi les relevant leur dit : « je verrai : cependant » qu'ils ne paroissent pas devant moi ! » Ces paroles leur rendoient l'espérance ; mais la grandeur du crime la leur ôtoit. Ils sortirent gémissants, consternés, demandant des yeux le salut de leur famille à mad. de Maintenon, qui leur répondoit par des pleurs, versés sur le meilleur des rois si cruellement humilié, et sur ces peres, si sincérement affligés d'avoir des fils si coupables.

Un prince, moins maître de lui-même,

eût puni soudain un si grand crime ; et toute la cour croyoit que les téméraires seroient arrêtés et livrés à la justice. Quelque douces que soient nos mœurs, il semble qu'ils n'auroient pu échapper à la peine de mort. Dans la monarchie, l'homme et le monarque ne peuvent être séparés, même par la pensée, hormis dans les fonctions animales ; que le prince ait des défauts ou des vices, c'est toujours le mortel le plus respectable pour ses sujets, parce qu'il représente la loi. Des écrits qui diminuent ce respect, sont des actes de révolte contre la nation, dont la majesté est déférée au législateur. Louis eût donc pu sans tyrannie envoyer au supplice les calomniateurs de sa personne sacrée. Mais il savoit pardonner ; et sa clémence doit faire rougir à jamais ces sujets en place, qui, témoins, juges et parties, emploient les dernieres armes de l'autorité royale à venger leurs injures particulieres.

Les coupables furent exilés de la cour, et la plupart dans leurs terres. Le marquis de Liancourt fut envoyé dans l'isle d'Oleron, le cardinal de Bouillon chassé avec ignominie, et la princesse de Conti foudroyée d'un coup d'œil. Elle alla pleurer chez Me. de Maintenon, qui lui dit :

« Pleurez, pleurez, madame; car c'est » un grand malheur de n'avoir pas le » cœur bon. » Quelque temps après, elle tomba malade. Madame de Maintenon la servit avec une bonté, une attention, qui firent dire à M. le prince : « Courage, » madame : votre fortune n'est pas en- » core faite. » La princesse demanda instamment de voir le roi, et lui dit qu'elle mourroit contente, pourvu qu'il lui pardonnât avec un peu de tendresse. Le roi la consola par tout ce qu'il put lui dire de plus honnête et de plus doux.

Le duc de la Rochefoucault n'osoit lui représenter que l'air d'Oleron étoit fort mal-sain au marquis de Liancourt. Le roi le sut, et permit au marquis, d'abord de se retirer à Verteuil pour rétablir sa santé, et puis, de servir à la tête de son régiment, pour le mettre à portée de mériter sa grace. Enfin, il alla passer quelques jours dans une maison de campagne du duc de la Rochefoucault. Là, il lui dit, qu'il prétendoit payer son hôte; qu'il ne pouvoit mieux reconnoître le bon traitement qu'il en recevoit, qu'en pardonnant de bon cœur à son fils, et qu'il lui pardonnoit à sa considération: « Faites- » le revenir, ajouta-t-il, et qu'il l'ap- » prenne de ma bouche même. » Le duc,

aussi attendri de ses bontés, que s'il ne s'y fût pas attendu, répandit des larmes de joie, et assura le roi que son fils effaceroit sa faute par ses services. Le marquis de Liancourt parut, embrassa les genoux du roi, répéta les protestations que son pere avoit faites en son nom, et depuis vécut à la cour, avec autant d'agrément, que s'il n'avoit pas fait à Louis l'injure la plus difficile à pardonner. Ce prince étoit au-dessus de cette mauvaise honte, qui souvent perpétue sa disgrace par la crainte qu'a le maître de ne pouvoir soutenir les regards du disgracié. Il revoyoit sans embarras ceux qu'il punissoit sans colere, et ceux qui l'avoient insulté sans raison. Soutenu de sa propre estime, il savoit que sa réputation ne dépendoit ni des satyres des Liancourt, ni des flatteries des Despréaux.

Les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon revinrent de Hongrie, parurent à la cour, et furent par-tout froidement reçus. Ils étoient les premiers coupables, par le mauvais exemple qu'ils avoient donné, avant et après leur voyage. Le roi dit à madame de Maintenon, qu'il ôtoit à M. de Conti les grandes entrées, et qu'il le lui feroit dire par la princesse. « Sire, répondit madame de Maintenon,

» laissez à Me. de Conti l'emploi d'an-
» noncer les bonnes nouvelles : c'est à moi
» de porter les mauvaises. » En affligeant le prince, elle le consola, et lui promit que le passé seroit bientôt oublié. (1)

M. de Conti mourut de la petite-vérole à Fontainebleau, sans postérité. Ses titres et ses biens passerent à M. de la Roche-sur-Yon, son frere, qui épousa la fille de M. le prince, obtint sa grace, et la mérita, comme nous le verrons dans la suite.

CHAPITRE III.

Les Dévots.

LE roi, porté au bien par madame de Maintenon, le soutenoit avec tant de fermeté, qu'on vit bientôt un changement à la cour; on commença à y parler de dévotion. Les dames les plus déréglées furent les plus hypocrites. Les églises, les confessionnaux, les bals, et les loges de l'opéra affluoient de monde.

(1) Msts. de l'évêque d'Agen, du marquis de Dangeau, de Me. de Glapion, etc.

Madame de Montespan donnoit l'exemple, et vouloit du moins plaire par un peu de piété mêlé à un reste de magnificence. Les fêtes devinrent moins fréquentes; tout jusqu'au plaisir prit un air sérieux. Louis s'applaudit de ces conversions apparentes, les femmes lui sacrifierent leurs goûts les plus chéris; les amants furent renvoyés, ou se cacherent; le rouge commença de s'effacer: toutes les modes eurent plus de modestie, dans l'effet et dans le nom; on eut des scrupules, on eut du regret d'être brouillé avec Rome.

Madame de Maintenon n'étoit point trompée. Elle savoit distinguer celles qui revenoient à Dieu de bonne foi, de celles qui ne faisoient que se monter sur le ton du jour, et qui, en acquérant de la dévotion, s'acquéroient un vice de plus. Mais peut-être en avançant la gloire de Dieu, étendit-elle trop le pouvoir du clergé. Les dévots étoient consultés sur tout: un curé de Versailles devint un homme important; sous ombre de réformer les mœurs, l'église entra dans les affaires d'état; ceux que la confession rend maîtres des secrets de toutes les familles, se prévalurent de cette connois-pour accréditer leurs conseils.

On cria beaucoup contre ces commen-

cements du regne des prêtres. Tous, disoit-on, donnent des avis au roi; aucun ne parle pour le peuple. Dans la suite, ces clameurs se réveillerent. On reprocha aux dévots de laisser un bon général dans l'inaction, parce qu'il n'entendoit pas la messe, de disgrâcier un prince du sang, parce qu'il étoit libertin.

Le roi vouloit que sa cour fût aussi unie que sa famille. Il réconcilia les seigneurs divisés par de vieilles haines, ou par de longs procès. Un incrédule refusoit-il à la mort le prêtre et les sacrements? Louis écrivoit de sa main à l'agonisant une lettre pressante, dont le prêtre étoit le porteur. (1) Un mari vivoit-il mal avec sa femme? Louis leur envoyoit par le curé de Versailles un ordre de s'aimer (2).

De la contrainte naquit le crime. Quelques jeunes gens de la cour établirent une confrairie, où des princes furent initiés. On les accusa d'avoir posé pour premier statut, un serment de renoncer à toutes les femmes. Il est certain qu'ils firent des débauches où les femmes seules manquoient. Le roi sut ces énormités, exila un prin-

(1) Mém. de Dangeau.
(2) Mém. de l'évêque d'Agen.

ce, fit donner le fouet à un autre, témoigna tant d'indignation, que personne n'osa parler pour les coupables; et dit du duc de G.... « Je le laisse à la cour : » je le méprise trop pour le punir. » Je crois devoir passer leurs noms sous silence, par respect pour les vertus de leurs peres, et par égard pour les dignités de leurs enfants. . . . .

Les exilés revinrent, et le crime avec eux. Hébert, curé de Versailles, sans cesse étourdi des plaintes de violence et de séduction de la part des grands, pria Me. de Maintenon d'en parler au roi. « Je l'ai » souvent fait, dit Me. de Maintenon; » mais toutes les fois que je l'ai pressé » de faire un exemple, il m'a répondu : » Il faut donc que je (1). . . . .

. . . .

La dévotion ne changea point les mœurs. Le luxe étoit au comble, et tous les maux qu'il traîne à sa suite. Le roi en avoit donné l'exemple. Aussi Me. de Maintenon lui disoit-elle : « Sire, vous avez fait à la vertu » une plaie qui saignera long-temps. » A l'aspect de ces maisons royales, dont les dehors donnoient une idée de la grandeur

(1) Mém. Msts. de l'évêque d'Agen.

du

du monarque, et l'intérieur une idée de ses richesses et de son goût, l'étranger étoit saisi d'étonnement, et le François d'émulation. Le seigneur faisoit en petit ce que le roi faisoit en grand. Et ce qui vingt ans auparavant eût été regardé comme une profusion blâmable, étoit devenu une louable modération. Les princes se consoloient de la perte de leur pouvoir, en acquérant l'empire des modes. Les états commençoient à se confondre : celui qui étoit devenu riche, égaloit celui qui étoit né grand ; le pauvre imitoit le riche ; le clergé n'employoit qu'aux besoins de la vanité les richesses destinées aux besoins des pauvres, et la finance menaçoit déja d'envahir les charges de judicature.

Il est vrai que le commerce et les arts avoient enrichi la France. Mais, faute de loix somptuaires, les fruits de l'industrie protégée par Colbert étoient dévorés par le François, au lieu d'être vendus à l'étranger. Le luxe avoit commencé la ruine de la nation : la révocation de l'édit de Nantes l'acheva.

CHAPITRE IV.

Révocation de l'Édit de Nantes.

C'Est en gémissant que je rouvre les plaies de la patrie. Mais il est peut-être utile de s'arrêter un instant sur un événement qui fut le terme des prospérités de la France, et qui changea tout le système de l'Europe.

Dès que Louis, rappelé à lui-même par mad. de Maintenon, eut pris le parti de la dévotion, il commença d'avoir des conférences avec Mr. de Harlay, archevêque de Paris, avec Mr. Bossuet, évêque de Meaux, et avec le pere de la Chaise. Ces conférences roulerent d'abord sur la piété, et ensuite sur la religion. On vanta si fort le zele de Théodose et de Charlemagne pour l'extirpation de l'hérésie, on représenta le calvinisme par tant de côtés odieux, on lui exagéra avec tant d'enthousiasme la gloire qu'il y auroit à étouffer un monstre que six de ses prédécesseurs n'avoient pu terrasser, que le roi se persuada que le vrai moyen d'expier ses péchés, c'étoit de rendre tout son royaume catholique. On avoit laissé faire à cette

idée tant de progrès, qu'il dit un jour à Mr. de Ruvigny, que pour détruire l'hérésie, il consentiroit volontiers qu'une de ses mains coupât l'autre. Ce seigneur lui représentant que l'édit donné par Henri IV, conservé par Louis XIII, ratifié par lui-même, étoit tous les jours violé par les déclarations du conseil, le roi lui répondit : « Mon grand-pere vous ai-» moit, mon pere vous craignoit : pour » moi, je ne vous crains ni ne vous » aime. » (1) Ruvigny eût pu repliquer : Cependant nous sommes des hommes et vos sujets.

Louvois fut jaloux des conférences, en pénétra le mystere, et trembla pour son crédit. Il mit tout en usage pour avoir part à ce qui se feroit. Mais quelle apparence qu'un ministre de la guerre pût entrer utilement dans des affaires de religion ? Louvois en trouva le moyen. Il savoit que Louis aimoit la célérité, étoit refroidi par les moindres obstacles, et ne voyoit que difficultés dans la conversion de tant de milliers de sujets. Il assura qu'il avoit en main de quoi les réduire prompte-

(1) Mém Msts. de l'évêque d'Agen. *Vos dilexit Avus, timuit pater : ast ego neutrum.*

ment : et comme il ne connoissoit que l'autorité, il voulut que les troupes aidassent à la persuasion. Son plan fut suivi : les prêtres et les dragons furent répandus dans les provinces, et firent à l'envi des prosélytes. La gazette de France étoit remplie de conversions, et ne disoit mot des étranges missionnaires qui les opéroient. Les curés, après avoir lassé les huguenots par des supplices, venoient leur dire : *Voyez, et goûtez combien le seigneur est bon.*

En vain leur député général se plaignoit aux ministres des vexations des intendants. Les ministres promettoient des adoucissements, et expédioient des ordres plus rigoureux. Il falloit abjurer ou souffrir. Les persécutés présentoient aux oppresseurs ces édits sacrés, à l'ombre desquels ils vivoient : c'étoit opposer le papier au fer.

Après que le militaire eut disposé les esprits à recevoir la vérité, on fut d'avis de frapper le grand coup. On présenta au roi tant de listes infidelles d'abjurations achetées, que ce prince crut que l'édit de Nantes étoit désormais inutile, et ne méritoit pas d'être conservé pour un petit nombre d'opiniâtres qui restoient. On lui fit envisager comme pro-

visionnel et extorqué, un édit dont les articles publics traitoient les réformés comme des sujets nécessaires, et les articles secrets comme des sujets chéris. Le royaume entier, lui disoit-on, sera catholique. Les peres résisteront peut-être : les enfants seront plus dociles. Promesses, espérances démenties par l'événement. Après soixante-dix ans d'oppression, la race des proscrits reparoît aussi nombreuse et plus ferme que jamais.

Cette grande question ne fut point agitée dans le conseil, tant Louis étoit prévenu. La postérité demandera peut-être quelles furent les raisons qui engagerent un prince si doux et si sage à faire quatre millions de malheureux. Qu'elle sache qu'il y fut déterminé par le zele seul ; qu'il n'avoit lieu ni de les haïr, ni de les redouter, ni de s'en plaindre, et qu'il ne les connoissoit que par les services qu'ils lui avoient rendus. Qu'elle apprenne qu'il n'y eut jamais, entre les particuliers, de procès qui n'ait été discuté avec plus de soin, d'équité, de lenteur, qu'un procès qui intéressoit la cinquieme partie de la nation ! Le conseil opina unanimement pour la révocation de l'édit ; et parmi tant de ministres d'état, il ne se trouva pas un homme.

A cette nouvelle, Gourville prédit tous les maux qui devoient résulter d'un parti si violent : on se moqua de Gourville. Il nous a fallu un siecle, pour nous convaincre que le valet de chambre du duc de la Rochefoucault avoit raison. Et encore avons-nous des gens en place qui feignent d'en douter, comme s'ils étoient coupables des fautes de leurs prédécesseurs.

Châteauneuf dressa l'édit sévere, et parut en mépriser les dispositions. Le roi y disoit qu'il ne restoit presque plus d'hérétiques dans son royaume. Le Tellier le scella, et mourut content. Le parlement, aujourd'hui citoyen, alors fanatique, l'enrégistra sans remontrance. Louvois le fit exécuter. « Sa majesté veut, écrivoit-il » au duc de Noailles en Languedoc, qu'on » fasse essuyer les dernieres rigueurs à » ceux qui ne voudront pas se faire de » sa religion. » Voilà comme on parloit aux consciences. En vain les huguenots disoient qu'il valoit mieux n'avoir aucune religion qu'en avoir une meurtriere ; que les esprits ne s'attaquoient pas comme les villes. On leur montroit l'ordre exprès du roi, de penser comme lui.

Les jansénistes persécuterent pour n'être pas persécutés eux-mêmes. Les jésuites répondirent à l'espérance qu'on avoit

de leur zele : ils instruisirent et opprimerent. Fénelon seul refusa d'avoir des soldats pour adjoints dans ses missions de Poitou.

L'archevêque de Paris blâma la révocation (1), et en félicita publiquement le roi. Le pape ne témoigna ni joie ni reconnoissance, et alors se vérifia ce que la reine de Suede avoit dit au sénat de Stockolm ; *Je connois le pape : il ne donneroit pas quatre sols de toutes vos ames.* (2)

A Paris, les uns dirent que le royaume seroit désormais tranquille, comme s'il ne l'étoit pas depuis quarante ans. Les autres soutinrent que c'étoit acheter trop cher le repos ; que les premieres guerres des huguenots avoient été entreprises pour assurer aux Bourbons la couronne de Capet, déja essayée par les Guises; que les autres avoient été produites ou par l'intolérance des catholiques, ou par l'ambition des grands ; et que le désespoir d'un peuple opprimé, réduit à des assemblées clandestines, étoit plus à craindre

(1) Mém. de M. l'évêque d'Agen.

(2) Mémoires de Christine, par M. Arckenholtz, tome II.

que les délibérations de synodes où le roi étoit présent par ses commissaires.

Des évêques firent l'apologie de l'oppression, et soutinrent à mots couverts, que Jesus-Christ avoit ordonné de lui faire des disciples à coups de bâton. (1) En vain, les opprimés croyoient que l'intolérance ne faisoit que des hypocrites qui se jouent de la religion, des indifférens qui la méprisent, ou des déistes qui la combattent. On rioit de leurs raisons et de leurs malheurs; et tandis que les évêques d'Espagne livroient au feu les juifs qui profanoient les sacrements, ceux de France envoyoient aux galeres les calvinistes qui refusoient de les profaner. Les uns et les autres servoient pourtant un Dieu de paix; les huguenots maudissoient un Dieu si sanguinaire.

Le clergé complimenta le roi d'avoir réuni sans violence tous ses sujets au St. Siege. Les religionnaires ne purent porter leurs plaintes aux pieds du trône; et Louis fut persuadé, que Bâville, la Trousse, Marsillac, étoient des apôtres fort doux (2).

(1) Msts. de l'évêque d'Agen.
(2) Lettre de Me. de Maintenon au cardinal de Noailles.

Cependant les provinces étoient pleines de désolations ; les enfants arrachés du sein de leurs meres ; les livres sacrés, brûlés par la main du bourreau ; des gentilshommes, mis au nombre des forçats ; des femmes, ignominieusement rasées pour avoir chanté les hymnes de David en françois ; des pasteurs, condamnés à expirer sur la roue, pour n'avoir pas abandonné leur troupeau aux loups dévorants ; les vieillards, traînés à l'autel par un soldat, qui, en blasphêmant, leur ordonnoit de recevoir son Dieu ; les relaps, jetés dans les plus affreux cachots ; les convertis, environnés d'espions qui comptoient leurs soupirs ; les peres, jugés sur les délations de leurs enfants ; les mourants, persécutés jusques dans les derniers moments de leur vie, cherchant la lumiere, ne trouvant qu'un prêtre odieux, et rendant à la fois l'ame et l'hostie ; les cadavres des opiniâtres, exhumés, foulés aux pieds, et jetés à la voirie ; un peuple entier, gouverné par d'autres loix que ses concitoyens, fatigué par une oppression lente, jaloux du sort de ses peres, qui du moins avoient été massacrés dans une même nuit : et pour comble d'horreurs, des vierges violées dans les bras de leurs meres ; d'autres, livrées

à des tyrans qui portoient des flambeaux allumés.... La plume se refuse à ces énormités : mais qu'on imagine tout ce que peut inventer de plus cruel, un moine écumant de luxure, de zele et de rage.

Ce tableau n'est point exagéré. L'histoire du siecle passé nous en a conservé des traits incroyables à force d'être atroces, si l'histoire de celui-ci ne nous en offroit de pareils. (1) Les intendants ne sont point encore las de tourmenter les hommes pour honorer celui qui les a fait.

Mais où étoit Louis XIV dans le temps que ses ministres faisoient des déserts de ses plus belles provinces ? Il célébroit par de superbes fêtes les noces du duc de Bourbon, et de mademoiselle de Nantes ; il projetoit les siennes : il s'applaudissoit du nombre et de la facilité des conversions : il achevoit Versailles ; il commençoit Marly ; il écoutoit Boileau, qui lui disoit :

L'univers sous ton regne a-t-il des malheureux ?

(1) Voyez les plaintes des réformés de France, par Claude : l'histoire de l'édit de Nantes, par Benoît : et l'histoire manuscrite des religionnaires, depuis la révocation, par M. Court. Voyez aussi l'accord parfait, et les pieces justificatives qui sont à la suite du traité du culte public de feu M. de la Chapelle.

Les rigueurs qu'on exerça dépeuplerent le royaume et ne le convertirent point. (1) Les huguenots sortirent par milliers, et porterent ailleurs leur argent, leur industrie, et la haine de la religion des François. Quelle perte pour l'état, que la fuite de tant de sujets! et quelle perte pour un roi de France, qui ne peut perdre que des sujets dont il est aimé!

Toute l'Europe, étonnée du sacrifice que la politique avoit offert à la superstition, en recueillit les victimes avec empressement; et les fugitifs trouverent parmi les Turcs, plus d'humanité, que parmi leurs concitoyens.

Sans cet incident, qu'on ne prévit pas; quoique la dépopulation causée par les dragonnades l'eût annoncé, on pouvoit dire que l'objet de l'édit de révocation, qui étoit l'unité de croyance dans le royaume, pouvoit être regardé comme un acte également religieux et politique. Mais il est certain que la raison d'état n'y entra qu'après qu'on eut vu le mauvais succès de la raison d'Eglise. Ce fut alors que, pour se consoler de la perte de tant de sujets, et des rétractations de tant de convertis,

(1) Mss. de l'évêque d'Agen.

on dit que dans le fond, l'état ne perdoit que des citoyens rebelles ou mal intentionnés. Alors on rappella les guerres civiles. On ne reprochoit rien aux Guises; les Rohans étoient bien à la cour; les huguenots payoient pour eux.

Louvois se joua indécemment de la parole royale. L'édit révocatif, pour retenir en France les prétendus réformés, leur assuroit la liberté de conscience, et ne leur ôtoit que l'exercice public. Le lendemain, des ordres furent expédiés partout pour leur ravir cette liberté. Certainement c'est un crime dans un ministre d'engager le souverain à mentir à ses sujets.

Si le roi n'eût pas été surpris, il est vraisemblable qu'il n'eût jamais révoqué l'édit. On voit dans ses lettres à l'électeur de Brandebourg et au duc de Saint-Aignan, (1) combien il étoit juste, quand il ne consultoit que lui-même. Van Robais dit au contrôleur des finances, que la révocation ruineroit absolument l'utile manufacture d'Abbeville. Ces paroles allerent jusqu'au roi. Van Robais eut une chapelle et un ministre, qui furent refusés

(1) Voyez pieces justificatives, tome VI.

au maréchal de Schomberg, faute de connoître le prix d'un homme. « Je veux, dit
» Louis, que mon royaume soit catho-
» lique; mais je n'entends pas qu'il soit
» appauvri. »

Jamais peuple plus malheureux. Il étoit du moins permis aux Maures de sortir d'Espagne. Les religionnaires, forcés à rester en France, sans temples, sans culte, firent dans les déserts des assemblées religieuses, qu'on traita d'attroupements séditieux. Violer des loix qu'ils ne pouvoient observer sans être coupables devant Dieu, et méprisables aux yeux mêmes du législateur; chanter les cantiques de David; pleurer sur les ruines des temples abattus, furent des crimes d'état. De-là ces déclarations qui remplirent les galeres. L'état s'épuisa; le monarque ne sut pas se lasser de punir, ni l'hérétique de résister; et les rigueurs, tantôt adoucies, tantôt augmentées, montrerent l'incertitude des principes d'après lesquels on avoit agi.

La vaine gloire, ce fantôme que le sage méprise, et que les rois adorent, ravit aux protestants leur derniere espérance. Louis voulut à tout prix soutenir ce qu'il avoit commencé. L'hérésie s'étoit roidie contre le zele; l'autorité se roidit contre l'entêtement. Et de ce combat entre la

conscience qui crioit : Je suis libre ; et le despotisme qui répondoit : Non, tu ne l'es pas, on vit naître, d'un côté, la résolution de tout souffrir, et de l'autre, celle de tout écraser.

Sourd au cri de la nation, Louis entendit celui de toute l'Europe. Il apprit des pays étrangers les nouvelles de son pays ; et les ambassadeurs lui dirent les vérités, que ses intendants lui taisoient. Bonrepaux, Barillon, le comte d'Avaux, l'avertirent dans toutes leurs dépêches, que toutes les cours retentissoient des plaintes des protestants contre ces violences. Il répondit au comte d'Avaux, qui l'informoit que des négociants huguenots alloient sortir du royaume, et trois millions avec eux : « Mon royaume se purge. » D'Avaux osa repliquer que le purgatif le rendroit éthique, et offrit de ramener en France, par des voies de douceur, quantité d'ouvriers nécessaires aux manufactures et au commerce. « S'ils » n'abjurent, répondit Louis, il vaut » mieux qu'ils restent dans les pays étran- » gers, que de retourner dans le mien » avec la liberté de demeurer dans leur » erreur. » Paroles où l'on cherche en vain le pere du peuple ; on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris.

Les puissances protestantes intercéderent souvent auprès de lui pour les infortunés, et souvent il fut inexorable. L'ambassadeur d'Angleterre demandant la liberté des galériens pour cause de religion, le roi lui répondit : « Que diroit le roi » de la Grande-Bretagne, si je lui de» mandois les prisonniers de Newgate ? (1) » Sire, repliqua l'ambassadeur, le roi, » mon maître, les accorderoit à votre » majesté, si elle les réclamoit comme » ses freres. »

Quelques réfugiés oublierent, et l'amour dû à leur patrie, et le respect dû à leur souverain. Ils donnerent à vomir des libelles, le temps qu'ils auroient dû employer à sanctifier leurs souffrances, s'ils étoient chrétiens, et à prier pour leur roi, s'ils étoient françois. Quelques-uns des principaux porterent les armes contre lui, tels que Schomberg, Ruvigny, le comte de Roye, etc. dont la malveillance irrita la cour, bien plus qu'elle ne l'alarma. Les catholiques leur reprocherent d'être moins bons citoyens, que les Cimons et les Aristides, qui n'avoient

(1) Prison de Londres, où l'on enferme les malfaicteurs.

point porté le fer et le feu autour des murailles de leur ingrate patrie ; comme si l'épée des héros de toutes les religions n'appartenoit pas aujourd'hui au prince qui la paie le mieux.

Les reproches qu'on fit aux réfugiés sur leurs plaintes ameres, n'étoient pas plus justes. Il est permis aux malheureux de soupirer : le christianisme nous rend patiens, mais ne nous rend pas insensibles. Quelques-uns n'avoient plus le cœur françois ; mais on avoit tout fait pour le leur arracher.

Rien n'aigrit plus Louis, que l'esprit républicain que la plupart prirent dans les états libres où ils se réfugioient. Ils déchirerent le voile sacré qui couvre ces droits primitifs, qu'on ne peut discuter sans les méconnoître. A la vue de tous ces traités qui sapoient les fondements de l'autorité monarchique, Dieu nous garde, s'écrioient les sages, d'un pape huguenot !

Les presses de Hollande, auparavant libres, alors licencieuses, inonderent la France d'écrits, dont les auteurs exhaloient avec indécence leur ressentiment contre tous ceux à qui ils attribuoient leurs malheurs. Louvois, le seul coupable, étoit le seul épargné. Le François

impute toujours les délires de son roi à l'homme qu'il consulte, ou à la femme qu'il aime. Les religionnaires accuserent de toutes les violences le P. de la Chaise, qui le premier avoit dit au roi combien l'exhumation des cadavres traînés sur la claie étoit odieuse et barbare, et madame de Maintenon, qui auroit frémi, si on lui avoit seulement représenté tant d'hommes et de femmes pendus par les cheveux aux planchers des chambres, ou aux crochets des cheminées, lardés d'épingles, déchiquetés avec des pincettes rougies au feu, poursuivis dans les champs et dans les bois comme des bêtes sauvages, enflés avec des soufflets, plongés dans des puits, jusqu'à ce qu'ils eussent prononcé ce mot : *Je me réunirai*.

D'après les cris d'une prévention aveugle, quelques historiens (1) assurerent que mad. de Maintenon avoit concerté avec les Jésuites la révocation de l'édit de Nantes. Cependant ce projet avoit été

(1) Limiers, Larrey, et sur-tout le Vassor, qui, dans son histoire de Louis XIII, insulte Me. de Maintenon et la maison de Noailles, par ressentiment contre le cardinal de ce nom, qui lui avoit témoigné beaucoup de mépris.

conçu dans un temps où elle avoit de la faveur, mais nulle influence dans les affaires. Louis pouvoit bien parler à une femme des délibérations du conseil ; mais il n'alloit pas délibérer avec elle. La révocation ne fut point une saillie de zele, mais le fruit d'une raison depuis longtemps prévenue. Madame de Maintenon, trop peu en garde contre les fureurs des dévots, avoit sans doute affermi le roi dans le pieux desir de voir tout son royaume promptement catholique. Mais elle étoit trop sage pour conseiller les violences, et trop compatissante pour ne pas les désapprouver. Imputer à quelqu'un un crime sans preuve, est une calomnie : lui imputer sans preuve un crime opposé à son caractere, est une absurdité. Tout ce qui nous reste de mad. de Maintenon, la justifie. Dans un de ses écrits, adressé au roi, elle blâma sans détour les loix pénales, les communions forcées, et cet esprit d'inquisition qui s'étendoit sur les effets de commerce. Il est vrai qu'elle soupçonnoit d'être des sujets dangereux, ces huguenots, qui, exclus de toutes les charges, ne pouvoient plus être des sujets utiles. Mais elle savoit que la vraie religion a toujours été persécutée, et n'a jamais persécuté : que l'église a droit de

punir les hérétiques par des anathêmes ; mais non d'égorger des hommes ; et que la puissance du glaive est confiée aux princes contre ceux qui violent les loix de l'état, et non contre ceux qui expliquent mal celles de Dieu.

Si elle resta dans le silence sur un sujet qui devoit la toucher si vivement, elle y fut presque obligée. Le marquis de Ruvigny, (1) lui ayant parlé plusieurs fois pour l'intéresser aux malheurs de ses anciens freres, madame de Maintenon lui répondit toujours, qu'elle ne devoit point entrer dans les affaires, que ce n'étoit point son personnage, et l'exhorta à se convertir lui-même. Ruvigny, aussi attaché par honneur que par conscience à la cause qu'il défendoit, ne fut point tenté de sacrifier ses commettants à ses vues particulieres. Il crut entrevoir que mad. de Maintenon étoit plus portée à nuire aux huguenots, qu'à les servir. Pour décréditer les conseils qu'elle pouvoit donner, il lui échappa de dire devant le roi,

(1) Après avoir servi Louis XIV en Angleterre dans plusieurs négociations épineuses, il servit Guillaume III, qui le créa lord de Galloway.

que madame de Maintenon étoit née calviniste, qu'elle l'avoit été jusqu'à son entrée à la cour, et que peut-être elle l'étoit encore dans le cœur.

Il ne fut pas difficile à mad. de Maintenon de se laver d'une pareille accusation. Mais on croira aisément qu'elle en fut offensée, et que cela put contribuer à suspendre les effets de son inclination naturelle à la douceur et à la pitié, et mettre un obstacle aux bons offices qu'elle auroit pu rendre dans la suite, pour modérer du moins les rigueurs extrêmes qu'on exerça dans les premiers moments.

Vraisemblablement elle en ignora les excès : c'est bien à Versailles, dans le sein des plaisirs, auprès d'un trône dont les avenues étoient gardées par des prêtres menteurs, parmi des flatteurs attentifs à écarter toutes les vérités fâcheuses ; c'est bien de-là qu'elle pouvoit entendre les gémissements du Languedoc, du Dauphiné et du Poitou désolés ! Cependant sa charité fut réveillée par le récit des nouvelles cruautés exercées à Paris, où l'on n'avoit encore osé prouver des opinions avec le fer, de peur d'indigner un peuple humain, quoique superstitieux.

Me. de Maintenon dit au roi, qu'il

étoit à craindre qu'on n'inspirât à ceux qu'on vouloit ramener, une antipathie éternelle pour la vraie religion ; que le crime devoit exciter son indignation, le vice son zele, l'erreur sa pitié. Elle parla si fortement, que le roi ne put s'empêcher de lui dire : « Votre discours, madame, » me fait de la peine ; ne seroit-ce point » un reste d'attachement pour votre an» cienne religion (1) ? » Bayle fit la même réflexion sur un pareil propos de la reine Christine (2). Ces deux dames répondirent sans doute : Etre catholique, seroit-ce être cruel ?

On assure que le roi étant à une promenade en carrosse avec mad. de Maintenon, Mlle. d'Armagnac, et Mr. Fagon, la conversation tomba sur les vexations dont on avoit si inutilement fatigué les huguenots ; que le médecin en conta quelques traits ; que mad. de Maintenon en fut attendrie ; que le roi en parut touché, et dit : » S'ils ont été maltraités dans leurs

(1) *Souvenirs de Me. de Glapion.*

(2) La reine Christine avoit désapprouvé les dragonnades dans une lettre au chevalier de Terlon. Bayle avoit dit que c'étoit un reste de protestantisme.

» personnes ou dans leurs biens, j'espere » que Dieu ne m'imputera pas des vio- » lences que je n'ai pas ordonnées. » Il se trompoit : Dieu punit les rois qui ne savent pas ce qui se passe chez eux.

CHAPITRE V.

État du Cœur.

LA destinée de mad. de Maintenon n'étoit pas encore fixée, et son cœur n'étoit pas tranquille. Quand elle voyoit les heureux effets de l'inclination du roi pour elle et de ses complaisances pour lui, elle étoit rassurée sur son état et sur son penchant ; mais à cette sécurité momentanée succédoient les longues agitations d'une ame qui se replie avec trop de curiosité sur elle-même. Sa tiédeur pour les exercices de piété auparavant pratiqués avec tant de ferveur, les distractions qui venoient troubler ses prieres, le besoin que son cœur avoit de la présence du roi, son ennui par-tout où il n'étoit pas, son inquiétude, son embarras par-tout où il étoit, le chagrin d'être obligée de se dérober à ses visites, la crainte d'être tra-

rie par les empressements ou par les froideurs, la honte des passions, le ridicule d'aimer à tout âge, la folie d'aimer un roi à celui qu'elle avoit, peut-être la confusion de se surprendre, ou dans des desirs mal réprimés, ou dans des espérances ambitieuses, ou dans des craintes jalouses, tout cela la jettoit en des perplexités, que toute sa raison ne pouvoit calmer. Sa fortune lui paroissoit un miracle, mais ses amours un délire.

Elle appréhendoit sur-tout d'être accusée d'avoir fait servir Dieu à des projets d'élévation, et d'avoir employé la piété à remplir la place d'une maîtresse. Elle ne pouvoit soutenir cette idée : la vertu ne l'élevoit pas encore au-dessus du respect humain. Elle frémissoit du seul soupçon d'occuper un rang souillé par des vices qu'elle détestoit ; et quoique certaine de l'occuper sans crime, elle étoit aussi alarmée du scandale qu'on pouvoit prendre ou feindre d'avoir pris, que de celui qu'elle étoit sûre de ne pas donner. Il lui sembloit que Dieu lui demandoit compte de tous les jugements téméraires que la cour formoit contre elle par malice ou par ignorance.

Sortir de la cour, c'étoit s'éloigner du roi, c'étoit s'éloigner de soi-même, c'é-

toit quitter le meilleur et le plus respectable des amis. Y demeurer, c'étoit hazarder sa réputation, et scandaliser l'Europe déja étonnée de ce mêlange de piété connue et de foiblesse soupçonnée. Le premier étoit impossible à l'amour, et le second à la vertu. Dans le premier parti, elle trouvoit une espece d'hypocrisie et de bassesse : elle prévoyoit que le roi la retiendroit ou la rappelleroit ; qu'elle ne résisteroit ni à ses invitations ni à ses ordres ; et que le public, qui avoit ri si impitoyablement de la fuite de la Valliere, attribueroit sa retraite à un projet formé d'enchaîner le prince, et le refus de revenir, au même artifice. Dans l'autre, elle trouvoit tout, hormis la gloire. En vain elle se blâmoit de dépendre si lâchement de l'opinion, elle n'en pouvoit secouer le joug ; et elle étoit le jouet des sentiments que se permet une femme tendre, et de ceux que se reproche une dévote.

Dans ce choc de mouvements opposés, elle n'avoit personne de qui elle pût prendre conseil. A un certain âge, on n'avoue point à son meilleur ami, qu'on aime : et à aucun âge, on ne le dit à un confesseur. Me. de Maintenon, pressée par ses inquiétudes, dit sans doute au sien qu'elle étoit

étoit aimée. L'abbé Gobelin, qui lui montroit toujours Dieu la conduisant par la main, la rassura sur ses scrupules; et en insistant sur le tort qu'elle feroit au roi, lui ouvrit les yeux sur celui qu'elle se feroit à elle-même: le salut d'un prince si cher étoit en péril: le quitter, c'étoit lui ravir tout ce qui pouvoit le ramener à Dieu, lui ôter sa consolation et son appui, résister aux desseins de la providence: qu'il allât à Dieu par l'estime, par la grace, ou par l'amour, peu importoit, pourvu qu'il y arrivât. Me. de Maintenon fut aisément persuadée: son cœur lui parloit pour le roi, encore plus haut que son directeur. Gobelin, incapable de prévoir les événemens les plus prochains, la conduisit comme s'il eût prévu les plus éloiggnés. L'esprit borné fait d'ordinaire tout ce qui semble n'appartenir qu'à l'esprit étendu.

Cependant, soit pour sonder le cœur du roi, soit pour l'accoutumer à son absence, elle lui demanda la permission de passer un mois à Maintenon, malgré les insinuations de Me. de Monchevreuil, qui lui faisoit entendre qu'à son retour elle trouveroit prises ces heures délicieuses que toute la cour lui envioit. Me. la Dauphine, qui n'avoit pas oublié le voyage

de St. Cloud, y consentit volontiers. Le roi fut plus difficile. « Vous le pouvez, » madame, lui dit-il, je me fais une loi » de ne vous gêner en rien ; mais songez » combien vous m'affligerez, si vous me » quittez un seul jour. »

Rien n'est plus tyrannique que les prieres de l'amour. Me. de Maintenon renonça aux plans de retraite, et mit toute sa prudence à échapper aux conjectures humiliantes que tiroient ses envieux de l'équivoque apparente de son état. Elle y réussit. Tout le monde fut persuadé qu'elle étoit favorite sans être maîtresse. L'hommage du courtisan prend malgré lui les nuances des sentiments qu'inspirent ceux qui en sont les objets : aux respects qu'on lui rendoit, elle vit qu'on savoit que son roi n'étoit que son ami.

CHAPITRE VI.

Voyages de Marly.

TOute la cour étoit dans ses intérêts. Elle en avoit gagné une partie par sa modération. Le reste suivoit le grand nombre. Elle ne fit pas servir à enchaîner

le roi, ces agréments extérieurs qu'elle conservoit encore : tout son ajustement étoit d'une personne d'un âge plus avancé. Elle eût pu former des intrigues pour le retenir ; mais elle étoit incapable et de projets, et d'artifices. Elle le traitoit sans indulgence, comme sans sévérité, avec toute la complaisance d'une amie et tout le respect d'une sujette. Elle évitoit surtout ces moments critiques, où une femme est obligée de donner des espérances ou des refus.

Louis prenoit plaisir à marquer la préférence que son cœur lui donnoit sur Me. de Montespan. Celle-ci ayant dit qu'elle comptoit mourir bientôt, et Me. de Maintenon, qu'elle croyoit vivre cent ans : » C'est, dit le roi, tout ce qui pourroit » m'arriver de plus heureux. »

La maîtresse recevoit tous les jours de nouvelles mortifications : à la fin elle s'y endurcit, et les reçut avec fermeté. Me. de Maintenon eût bien voulu les lui épargner : Me. de Montespan n'en manquoit pas une.

Il falloit l'éloigner : il falloit se délivrer de ses importunités, et de ces railleries qui avoient si souvent amusé le roi, et qu'alors il commençoit à craindre. Pour cela, on imagina les voyages de

Marly : Louis crut y être plus libre et plus heureux.

Il nommoit ceux qui devoient le suivre, et Bontems les logeoit deux à deux dans chaque pavillon. On y trouvoit tout ce qui étoit nécessaire à la toilette des femmes et même des hommes. Quand les femmes étoient nommées, leurs maris y alloient sans demander. Toute l'ambition des courtisans se bornoit à être de ces voyages (1). Cela donnoit un air de faveur, le seul bon air à la cour. La princesse de Montauban, qui n'avoit jamais été du nombre des élues, offrit à la princesse d'Harcourt une somme pour sa place.

Me. de Maintenon y faisoit la premiere figure et partageoit avec le roi les hommages des courtisans, qui savoient qu'elle pouvoit disposer de la liste de Marly.

Tandis que le lansquenet occupoit tous les seigneurs, Louis s'entretenoit en liberté avec Me. de Maintenon, invitoit sa suite à adorer ce qu'il aimoit, passoit les soirées chez elle, et sûrement ne dégageoit ni ne soulageoit son cœur dans ces tête-à-tête.

(1) Ces voyages étoient de trois jours. On y alloit le mercredi, et l'on revenoit le samedi.

M. de Montespan, que le roi auroit toujours voulu exclure de ces parties, et que mad. de Maintenon en mettoit souvent par bienséance ou par pitié, se voyoit oubliée avec un courage apparent. Elle soutenoit à tout le monde que son regne reviendroit, et avoit le chagrin de n'être crue de personne.

Elle laissoit de temps en temps échapper quelques mots piquants, comme si elle eût oublié que Louis n'aimoit ni à railler ni à être raillé. « Sire, lui dit-» elle un jour, j'ai une grace à vous de-» mander : laissez moi le soin d'amuser les » gens du second carrosse et de présider » dans l'anti-chambre. » Elle eût pu faire encore une belle retraite ; mais il falloit qu'elle fût punie du passé, et que ses imprudences mêmes achevassent le triomphe de sa rivale, que ses duretés avoient commencé.

Ses bons mots eussent diverti Me. de Maintenon, s'ils n'eussent irrité le roi. » Madame, lui dit-elle un jour qu'elle vit » beaucoup de curés et d'évêques dans » son anti-chambre, vous faites apparem-» ment tapisser votre anti-chambre pour » mon oraison funebre. » Sa causticité mit entre elle et le roi une barriere, que la chûte même de mad. de Maintenon

Me. de Montespan seule ne voyoit pas l'incendie qu'avoient allumé les dernieres étincelles d'un tempéramment autrefois plein de feu. Tout le reste prévoyoit les suites d'un engagement fondé sur le respect et l'amour. Un plaisant imagina des boîtes à portrait, où la Valliere étoit repsésentée, la main sur le cœur du roi, m.lle de Fontanges l'avoit sur la bourse, mad. de Montespan l'avoit ailleurs, et mad. de Maintenon portoit la sienne sur la couronne.

Le roi ne pouvoit se passer de maîtresse, et n'en vouloit plus. Il songeoit à se sauver, et il étoit las de tromper Dieu et son confesseur. Il ne vouloit pas se remarier, parce que l'intérêt de son peuple le lui défendoit. Il se voyoit trois petits-fils, et jugeoit prudemment que des princes d'un second lit pourroient causer des troubles dans son royaume, ou du moins des divisions dans sa famille.

Cependant Me. de Maintenon lui plaisoit uniquement. Sa cour ne lui offroit aucune femme plus digne de son estime. Il étoit accoutumé à elle. Son esprit doux et insinuant lui promettoit une compagne aussi agréable qu'une confidente sûre. Il est vrai qu'elle avoit été unie à un homme peu respectable : mais vraisem-

blablement elle avoit été son amie, et non son épouse; vingt-cinq ans avoient coulé sur cette tache; trente ans de considération méritée achevoient de l'effacer: c'étoit un tort de la fortune qu'il étoit beau de réparer. Il n'avoit pas à craindre qu'on dît qu'elle partageoit une autorité dont il étoit jaloux. Il l'avoit reconnue modeste, discrete, incapable d'abuser de la familiarité du maître. Mais que dira le public? le public dira, que je couronne la plus vertueuse de mes sujettes; car quelle autre eût refusé la premiere charge de la cour?

Ses réflexions lui présenterent et tout ce qui pouvoit le détourner de son engagement, et tout ce qui pouvoit l'y affermir. La gloire combattoit l'amour: l'amour vainquit; il avoit fait un choix tel que la raison l'auroit pu faire.

Me. de Maintenon fut sans doute éblouie, mais ne fut pas aveuglée des premiers rayons qu'elle entrevit du projet du roi, qui, pressé par ses desirs, et peut-être par ses scrupules, résolut d'ouvrir son cœur à son confesseur.

CHAPITRE VIII.

Le pere de la Chaise.

LE pere de la Chaise dirigeoit sa conscience depuis dix ans. Avant lui, elle avoit été confiée au pere Annat, religieux irréprochable, déchiré par les Jansénistes, et estimé par eux, si désintéressé, qu'il ne donna jamais de bénéfice à ses parents, et ne pria jamais les évêques de leur en donner. Elle échut ensuite au pere Ferrier, qui n'imita que son zele contre les Jansénistes. Il avoit de l'esprit, des vues pour le bien public : il se fit donner la feuille des bénéfices, qu'auparavant le premier valet de chambre présentoit au roi : il prit de grands airs : il se crut un secretaire d'état, et c'est lui qui a gâté tous ses successeurs. Il mourut sans avoir confessé une fois le prince dont il avoit été sept ans le confesseur. Il disoit à un de ses amis : « J'aimerois » mieux au roi cent la Valliere, qu'une » Montespan. »

Après sa mort, le roi laissa le choix d'un directeur aux brigues des courtisans.

Le maréchal de Villeroi l'emporta : il parla très-avantageusement du mérite, de la droiture, de la capacité du pere de la Chaise de la province de Lyon, où il avoit été professeur en théologie, recteur de college, et provincial. Ce Jésuite, né dans le Forès, d'une famille noble et pauvre, étoit petit-neveu du pere Coton, confesseur d'Henri IV ; ses freres étoient écuyers de Villeroi, archevêque de Lyon, le plus grand chasseur de son temps. Il avoit une physionomie noble, telle que Louis XIV les aimoit ; un air modeste, un ton insinuant, des manieres pleines de douceur, d'affabilité et de franchise. Plus jaloux d'une bonne réputation que d'une haute faveur, il acquit de la faveur, et perdit sa réputation. Fidele sujet, dans les différents de la régale, il servit son maître, et laissa crier le pape. Il aimoit l'esprit, en avoit lui-même, et le protégeoit. Il n'avoit eu d'abord à la cour qu'une foible considération : le temps, la religion, l'âge du roi le rendirent le plus important. Il aimoit le bien, le cherchoit sans inquiétude, en attendoit avec prudence les moments, en saisissoit avec empressement les moyens. Dans les premieres années, il avoit exercé son ministere avec tant de

vigueur, qu'il avoit hâté la chûte de Mde. de Montespan; et avec tant de sagesse, que le roi avoit pour lui un grand fonds d'estime et un commencement de confiance.

CHAPITRE IX.

Mariage.

IL est vraisemblable que le pere de la Chaise avoit représenté au roi les dangers de sa passion pour madame de Maintenon. Peut-être le pénitent lui avoit-il avoué qu'il n'étoit pas encore détaché des femmes, qu'il en aimoit une plus qu'il n'avoit aimé toutes les autres ensemble, et que si les sens étoient purs, ses desirs ne l'étoient pas. Péché condamné par la morale chrétienne, aussi inexorable envers nos pensées qu'envers nos actions.

Le voile du mystere couvre tout ce qui se passe entre le confesseur et le pénitent. Toutefois il n'est pas douteux que le P. de la Chaise ne fût aussi embarrassé que flatté de la confidence que le roi lui fit. Il demanda huit jours pour y réfléchir. Point d'affaire plus délicate.

Il ne lui étoit pas permis d'emprunter des lumieres étrangeres. C'étoit peu de légitimer la passion du roi ; il falloit accorder cette légitimation avec sa gloire. Le Jésuite étoit environné de mille préjugés de son état, de ceux du public, de ceux du roi même, malgré l'amour. Il falloit s'élever au-dessus de ces considérations de bienséance, dont la moindre eût arrêté un homme moins habile ou moins ardent. Pour accorder ce qu'il devoit à sa conscience avec le respect qu'il devoit aux deux parties, il proposa de les unir par les liens indissolubles d'un mariage secret, mais revêtu de toutes les formalités de l'église.

Le roi applaudit à ce projet. Mais soit qu'il eût honte d'offrir sa main sans offrir son trône, soit qu'il craignît de n'être pas assez maître de lui-même, pour ne pas offrir l'un et l'autre, il chargea le P. de la Chaise des premieres propositions. Mad. de Maintenon étonnée, immobile, confuse, écoute, interrompt, s'écrie, se demande si ce n'est point un songe, un piege, un jeu, et se fait répéter mille fois ce qu'elle ne peut, ni se persuader, ni se lasser d'entendre. Tous les sentiments de reconnoissance, de modestie, de joie, d'inquiétude, de curiosi-

té, d'amour, se rassemblent dans son cœur. Elle voit remplis des vœux qu'elle n'avoit osé former, en remerciant Dieu, le roi, le P. de la Chaise. Revenue de son trouble, elle répond, qu'elle est toute au roi, et qu'elle n'a d'autre volonté que la sienne.

Aux transports succéderent encore les réflexions. Un contrat : mais point de publicité ! ce secret alarmoit sa délicatesse. Qui lui répondoit du cœur du roi ? Il étoit honnête homme ; mais il n'étoit pas assez âgé pous n'être plus inconstant. Plus elle s'examinoit, moins elle étoit rassurée : elle avoit assez d'attraits pour lui plaire encore ; avoit-elle assez de charmes pour le fixer ? Ce qui lui restoit d'agréments, alloit être effacé par la main du temps et par la possession. Quelle apparence qu'il ne se dégoûtât point d'elle, lui, qui s'étoit dégoûté de madame de Montespan ! Des raisons particulieres, des intrigues, des conseils perfides, des rapports calomnieux pourroient dans la suite l'engager à faire casser facilement son mariage. Après sa mort, comment seroit-elle traitée ? Pendant sa vie, la France ne la prendroit-elle pas pour sa concubine ? Le public ne connoissoit point de milieu entre reine et maîtresse.

Ces pensées étoient détruites par d'au-

tres pensées. C'étoit bien à une sujette, à une servante de la Dauphine, à la veuve de Scarron, à demander des sûretés à un roi ! Elle lui devoit tout ; il falloit lui tout sacrifier. Il pouvoit changer ; il falloit tout employer pour le retenir. Il se vengeroit peut-être par une cruelle indifférence, du parti qu'il avoit pris par amour ; il falloit se résoudre à tout souffrir. Si ce mystere avoit ses inconvénients, il avoit aussi ses avantages : il lui assuroit le crédit de maîtresse, dont le titre de reine semble dépouiller ; il la dispensoit de ces étiquettes si gênantes, et assujettissoit le roi à tous les petits soins de l'amour.

Le P. de la Chaise fixa ses sentiments, en lui déclarant que le roi ne pouvoit vivre sans elle, que le mariage étoit le seul remede à sa passion, que son salut éternel y étoit attaché, et que le soin de sa réputation devoit céder à un motif si puissant. Il combattit tous les scrupules, et l'amour persuada. L'attachement pour Louis, prévalut sur les raisons spécieuses d'honneur ou de décence, et forma ces nœuds, qui rendirent la passion du roi légitime, sans rendre plus brillant l'état de madame de Maintenon, qui devint plus grande sans être plus élevée.

Louis la rassura sur ses craintes, par mille serments ; et Bossuet, dit Mr. de Sens, sur ses scrupules, en décidant que les époux clandestins n'étoient point coupables des jugements scandaleux formés sur leur union. Le roi lui promit de prendre des mesures pour donner à cet acte secret de la solidité. D'après certe promesse, quelques-uns ont cru que cet acte avoit été consigné dans les archives de la chambre apostolique. Mais on n'en a trouvé à Rome le moindre vestige, ni dans les papiers d'Innocent XI, ni dans ceux de Favoriti, qui mania toutes les affaires de ce pontificat, ni dans la secretairerie d'état, où une dame très distinguée a obtenu à ma priere, qu'on fît des recherches exactes. Quelques autres disent que le pape fut consulté ; ce qui n'est point vraisemblable. L'approbation de Rome étoit fort inutile. La loi, qui veut que les mariages soient publics, est purement civile, et n'oblige point le législateur.

Mais il est certain qu'il y eut une convention par écrit entre les deux parties. Je le sais d'un homme qui peut-être l'a entre les mains.

Le premier article de ce contrat étoit-il que ce mariage ne seroit jamais dé-

claré ? On ne peut le présumer. C'est l'amour seul qui le fit; et l'amour n'impose point de condition humiliante.

S'il étoit permis d'hasarder des conjectures là où les faits manquent, je dirois que vraisemblablement Louis, qui vouloit élever insensiblement madame de Maintenon, n'attendoit que des circonstances favorables pour la déclarer reine; qu'il en fut empêché par les guerres que lui suscita Guillaume, par le mariage de M. le duc de Bourgogne, par l'habitude qu'avoient formée les premiers délais; que Me. de Maintenon ne marqua nul empressement, qu'elle refusa peut être.

Il faut avouer que ces probabilités sont affoiblies par ces réflexions ci. Louis XIV et mad. de Maintenon emportent ce secret au tombeau. N'est-il pas apparent que l'un avoit exigé qu'il fût inviolable, et que l'autre avoit promis de ne le pas violer ? N'est-ce pas à cette promesse qu'il faut attribuer ce silence du roi dans son testament, et cette attention avec laquelle madame de Maintenon anéantit tout ce qui auroit prouvé son état ? D'un autre côté, comment se persuader que Louis XIV pensât assez mal de madame de Maintenon, pour craindre que ce mariage ne nuisît à sa gloire; assez mal de

lui-même, pour se défendre ce que le moindre des sujets se permet; assez mal de la postérité, pour croire que les railleries de quelques frondeurs contemporains fixeroient son jugement sur cette action? Il révéroit mad. de Maintenon encore plus qu'il ne l'aimoit. Il ne déclara pas son mariage, parce qu'il vit que personne n'en doutoit.

Quelques mémoires disent qu'en ayant parlé à Louvois comme d'une affaire qui n'étoit pas encore décidée, et sur laquelle il vouloit son avis, ce ministre s'écria: « Ah, sire! songez-vous bien à ce que » vous me dites? Le plus grand roi du » monde, couvert de gloire, épouser » la veuve Scarron? » Le roi lui ayant dit en souriant qu'il s'emportoit mal à propos, Louvois se jette à ses genoux, les embrasse, lui dit avec vivacité: « Dussiez-vous, sire, m'ôter mes biens, » ma liberté, ma vie, je le dirai, votre » majesté se déshonore. »

Le roi le releva, et lui dit, qu'il y penseroit. Sûr du caractere de madame de Maintenon, il lui conta cette conversation. Elle n'en eut aucun ressentiment, et lui répondit: « Je vous le di- » sois bien, sire, qu'on crieroit que » vous faites le plus mauvais mariage du

» monde. » Louvois, qui se douta bien de la facilité du roi, crut démêler dans les yeux de madame de Maintenon, et dans son air cérémonieux, qu'elle ne lui pardonnoit pas ce qu'à sa place il n'auroit pardonné lui-même à personne. Il songea à regagner la protection dont il soupçonnoit qu'il auroit besoin; et ce fut peut-être dans cette vue, qu'il entreprit peu de temps après les travaux de Maintenon. Mais on a vu que la mésintelligence entre mad. de Maintenon et Louvois, avoit une origine plus ancienne. Louvois étoit le meilleur ami de madame de Montespan, qui disoit de lui: « il » remplit toutes les idées que j'ai du grand » homme. »

Le jour fixé pour la cérémonie, fut retardé par une maladie de mad. de Maintenon. Le roi ne quitta presque point son appartement, et lui rendit les soins les plus tendres. Daquin, ayant fait à la malade une question indiscrete, eut ordre de ne plus se présenter devant le roi. Il garda pourtant sa place, dont il laissa les fonctions à Fagon, que le public savoit depuis un siecle être plus habile que Daquin, tandis que le roi ne faisoit que de s'en appercevoir. Ce coup d'éclat fut le seul que madame de Maintenon se soit

permis. Mais la question de Daquin étoit un outrage, après lequel on ne pouvoit plus le revoir.

La vigilance de madame de Montespan, les importunités de madame la Dauphine, dérangerent quelques mesures : le P. de la Chaise mit ordre à tout ; et les choses furent réglées, à pouvoir se flatter d'un profond secret.

Ici, mes mémoires ont une lacune, qui peut être remplie par le détail suivant, qu'on tient de feu Mr. de la Berchere, archevêque de Narbonne. Un jour d'hyver, disoit-il, Harlai, archevêque de Paris, se leva de très-grand matin, et dit à son premier aumônier : « Préparez un » ornement verd, et marquez le missel à » l'article de *Matrimoniis.* » L'archevêque fit mettre l'ornement et le missel dans un carrosse, et se rendit au château de Versailles, où il entra sans bruit, et sans pouvoir être reconnu. Bontems, premier valet-de-chambre, et le marquis de Montchevreuil, servirent de témoins : l'archevêque et le confesseur furent les ministres. Les deux parties se donnerent l'anneau à un autel de la tribune de l'ancienne chapelle de Versailles, par où l'on passoit pour aller à l'aîle neuve. Montchevreuil, félicitant madame de Mainte-

non, lui dit : « Je vois avec un charme » infini, madame, qu'il ne me sera pas » possible d'augmenter de respect pour » vous. »

Le même jour, le roi partit pour Marly avec une très-petite suite. Ce fut-là qu'ayant demandé à mad. de Maintenon quel étoit l'opéra qu'elle aimoit le mieux, mad. de Maintenon s'étant déclarée pour Atys, il lui dit : *Atys est trop heureux !*

CHAPITRE X.

Témoignage des historiens.

LOUIS XIV a déja eu sept historiens : l'abbé de Choisy, le marquis de la Fare, Larrey, Limiers, la Martiniere, Reboulet, et Mr. de Voltaire. Tous ont parlé de ce mariage. Le taire, c'eût été laisser sur ce prince un soupçon injuste et odieux, d'une société aussi scandaleuse que familiere avec une femme qui n'eût point été la sienne, et assurer à l'un et à l'autre le reproche éternel de l'alliance monstrueuse d'une vie pieuse, d'une mort édifiante, avec une persévérance opiniâtre dans un attachement criminel,

ou du moins suspect. Les panégyristes de Louis n'ont point loué cette alliance ; ses frondeurs ne l'ont point blâmée. Ils ont jugé que rien n'étoit plus indifférent à sa gloire. En effet, le souverain, qui fait une injustice, méprise une loi : mais le maître qui épouse sa servante, ne méprise qu'un préjugé.

Les écrits de Limiers et de Larrey, écrivains étrangers, livrés à des bruits populaires méritent peu d'attention. L'un peint madame de Maintenon comme une ambitieuse, capable des crimes les plus mâles : l'autre en fait une jeune beauté, assez mal-adroite pour accorder au roi ses faveurs, assez habile pour parvenir au trône par elles. Absurdité révoltante ! car un honnête homme peut bien par mégarde épouser la maîtresse d'un autre : mais qui épouse la sienne ?

La Fare, l'homme le plus doux dans la société, et le plus amer dans l'histoire, représente madame de Maintenon comme une coquette, qui se livre à demi ; qui, après la mort de Fontanges, achete une terre pour avoir un nom convenable ; qui se fait dévote, parce qu'elle vieillit ; qui, par ambition, inspire au roi des sentiments de piété, qu'ici elle affecte, que, deux lignes plus bas, elle a peut-

être véritablement, et qui lui persuade de l'épouser pour échapper aux troubles de sa conscience. Il ne marque point la date de cet événement si mal filé.

L'abbé de Choisy est plus précis. Il le place en l'année 1686, et en raconte les circonstances en homme instruit du caractere de mad. de Maintenon. La Martiniere et Reboulet n'ont fait que le copier. Mr. de Voltaire, quoique fort inexact dans les détails, paroît avoir écrit avec soin cette partie de son siecle. Il a judicieusement réfuté quelques contes ridicules, soit qu'il ait été guidé par des bons mémoires, ou heureusement servi par son extrême défiance contre les bruits publics. Nul historien n'avoit encore mieux peint mad. de Maintenon, et mieux marqué la marche de sa fortune. Mais il se trompe, quand il dit (1) que ce mariage fut toujours problématique à la cour ; personne n'en doutoit. Qu'il n'y eut aucune stipulation ; est-il vraisemblable, que les deux époux n'aient pas exprimé leur consentement par écrit ? Que madame de Maintenon étoit alors dans sa cinquante-deuxie-

(1) Voyez siecle de Louis XIV, tome II, premiere partie, édit. de Paris, 1752.

me année ; elle avoit deux ans de moins. Que le mariage fut béni en 1686. Dès le commencement de cette année, le roi fut fort incommodé de la fistule ; il n'est pas croyable qu'il eût choisi, pour se marier, le moment où il alloit subir l'opération la plus dangereuse, ni qu'il eût été pressé de desirs d'amour dans le temps qu'il ne pouvoit être occupé que de sa santé.

Je crois donc que ce mariage fut consommé vers la fin de 1685 (1). Le jour et le mois sont totalement ignorés ; mais il est certain que depuis cette année, elle ne fit plus les fonctions de dame d'atour. Mlle. d'Aumale rapporte que Mr. le maréchal de Villeroi lui avoit dit que ce fut deux ans après la mort de la reine, qui arriva en 1683. Me. de Maintenon ayant eu quelque démêlé avec mad. la duchesse de Bourgogne, lui dit : « j'étois » ce que je suis, avant que vous fussiez » au monde. » Or la princesse étoit née le 6 déc. 1685. Ajoutez que dans le recueil de ses lettres originales à l'abbé

(1) La mort de la reine, dit le marquis de Feuquieres, la fit aller au-delà de ce qu'on peut penser. Tome I, p. 44. édit. d'Hollande.

Gobelin,

Gobelin, il ne s'en trouve pas une seule de cette année. Apparemment Me. de Maintenon lui redemanda tout ce qu'elle lui avoit écrit sur cette grande affaire.

Ceux qui veulent avancer ce fait d'une année, sont refutés par l'offre de la charge de dame d'honneur de M. la Dauphine. Un mari n'offre point à sa femme la place de femme de chambre de sa belle-fille.

Quelques-uns prétendent que le marquis de Louvois et le chevalier de Fourbin furent du nombre des témoins. Mais le premier étoit trop mal, et le second n'étoit pas assez bien avec Me. de Maintenon. D'ailleurs, dans les affaires secretes, on ne multiplie pas les confidents sans nécessité.

L'acte de célébration n'est point dans les archives de l'Archevêché de Paris, où il devroit être. Harlay (1) l'emporta dans sa poche. Il étoit si négligent, que

(1) « Ce conte, dit M. de V. tome VI, p. » 205, ne se trouve dans les Mémoires de » Me. de Maintenon. Il n'y eut point d'acte » de célébration ; on n'en fait que pour cons- » tater un état, et il ne s'agissoit ici que de ce » qu'on appelle un mariage de conscience. »

toutes les fois qu'il changeoit d'habit, il renfermoit dans une armoire celui qu'il quittoit, pour s'épargner la peine de mettre en ordre ses papiers. A sa mort, on trouva sous la clef quantité de vieilles culottes, dont l'une contenoit cet acte, qui, après avoir essuyé les pasquinades de tous ses laquais, passa de main en main, peut-être dans celles de quelque homme peu curieux, qui en, lisant ceci, dit : Je voudrois bien avoir cette piece, et l'a dans un coin de son cabinet.

CHAPITRE XI.

Suite du Chapitre neuvieme.

DE retour à Versailles, le roi lui donna un appartement de distinction et à portée du sien. On crut que ce n'étoit que pour quelques jours. Mais il l'y trouva si bien, qu'il voulut qu'elle s'y établît. Elle tâcha d'échapper aux conjectures de la cour étonnée, en le faisant meubler de la maniere la plus modeste. Le roi y ayant vu un grand crucifix : « Voilà, dit-il, un ornement bien sé- » rieux ! je vous conseille de le faire ôter.

» Eh quoi donc ! lui répondit-elle, vous » craignez de voir l'image de celui que » vous voulez aimer, de celui qui, au-» jourd'hui votre espérance, à la mort » sera toute votre ressource ? » Le roi lui dit : « Vous prêchez comme un ange. » Et le crucifix resta.

Ce tableau étoit bien différent de celui dont Me. de Montespan, dans le temps de sa gloire et de ses foiblesses, avoit orné un cabinet qui ne s'ouvroit qu'aux élus. On y voyoit le roi à la tête de son armée, tournant le visage, et regardant d'un œil attentif et d'un air riant un lointain, où étoit une femme avec tous les attraits de Me. de Montespan et toute la nudité des graces, nonchalamment couchée sur un lit de fleurs, soupirant ces tendres paroles : *Quand Mars me rendra-t-il l'amour ?*

Le roi, à qui la multiplicité des plaisirs bruyants faisoit enfin aimer les plaisirs tranquilles, étoit charmé de la modestie d'une femme, qui mettoit autant de soin à cacher une union légitime, que les autres en apportoient peu à en cacher une criminelle. Il étoit désormais à l'abri de ces remords, qui ne quitterent plus Me. de Montespan, et qui l'agiterent au point de n'être jamais seule sans frissonner, de

ne pouvoir domir qu'entre deux femmes, d'être hors d'elle-même à la nouvelle de quelque mort subite. Le tonnerre ne grondoit plus, qu'elle ne fît mettre sur son sein une jeune fille, soit qu'elle crût que l'innocence d'un enfant obtiendroit sa grace, soit que son esprit foible lui fît penser que le ciel en courroux pourroit bien se méprendre, et écraser cette enfant au lieu d'elle.

On croira aisément, que la foule grossissoit autour de Me. de Maintenon. Tout ce qu'il y avoit de haut, tout ce qu'il restoit de grand, s'empressoit à lui plaire; et elle remarqua que ceux qui lui faisoient la cour, ne croyoient faire que leur devoir. Ces respects la consolerent un peu du sacrifice de sa réputation. Elle eût pu se servir de cette nouvelle ferveur de l'adulation, pour se faire rendre les mêmes honneurs qu'à la reine. Mais cet éclat, qui éblouit toujours une petite ame, étoit au dessous de la sienne. D'ailleurs, Me. de Montespan les avoit tous avilis, en en usurpant quelques-uns.

Ses anciens amis se félicitoient d'une élévation, qu'il sembloit, à leurs respects anticipés, qu'ils avoient prévue. Barillon la voyant traverser la galerie de Versail-

les, suivie de toute la France, dit : « J'a- » vois grand tort ! »

Au commencement d'octobre, on partit de Versailles pour Fontainebleau. Le roi avoit dans son carrosse la duchesse de Bourbon, la princesse de Conti, Monsieur, et Me. de Maintenon qui étoit placée à côté de lui. Sa faveur s'y déclare de plus en plus. Elle est logée dans un appartement de plain-pied à celui du roi, qui, au grand étonnement des courtisans, passe chez elle une partie de la nuit.

Me. de Montespan arrive à Fontainebleau après les autres. On l'informe des nouvelles observations qu'on a faites. On lui dit, qu'on a vu le roi à une fenêtre prendre l'air avec Me. de Maintenon, l'entretenir d'un air riant, et lui donner des marques d'une affection particuliere. « S'ils étoient mariés, dit-elle, ils ne s'ai- » meroient pas tant : mais s'ils ne l'é- » toient pas, se permettroient-ils ces fa- » miliarités ? » La vertu de l'une excluoit toute apparence de foiblesse : la vanité de l'autre écartoit tout soupçon d'une pareille alliance. Me. de Montespan rejetoit des faits qui combattoient toutes ses idées. Elle eut encore quelques marques de considération, et, à la priere

de Me. de Maintenon, quelques soirées. On ne pouvoit tomber plus imperceptiblement.

Le roi vouloit bien que sa cour devinât qu'il avoit épousé Me. de Maintenon, mais ne vouloit pas qu'elle en eût des preuves certaines. Il lui sembloit que le mystere couvroit cette prodigieuse disproportion, et que la vertu la corrigeoit. Il agissoit en prince à qui les circonstances ne permettoient pas de tout dire, et à qui la conscience défendoit de tout cacher. La cour eut mille indices. Me. de Maintenon entendoit la messe dans une de ces tribunes qui sembloient n'être que pour la famille royale. Elle s'habilloit et se déshabilloit devant le roi, qui l'appeloit madame, tout court, sans qu'on se méprît entre elle et la femme de Monsieur. Etant un jour allée aux grandes Carmélites, où les reines seules ont droit d'entrer, la supérieure lui dit : « Vous savez nos usages, madame : c'est » à vous à décider. Ouvrez toujours, » répondit Me. de Maintenon, ouvrez, » ma mere. »

On prétend, mais sans vraisemblance, que le petit nombre de domestiques qui étoient du secret, lui rendoient dans le particulier des honneurs qu'ils ne lui ren-

doient pas en public, et même qu'ils la traitoient de majesté. L'abbé de Choisy, dans ses mémoires, qu'on accuse d'être si faux, et qui ont l'air si vrais, conte une bagatelle, qui ne laisse pas, dit-il, d'être une présomption. Il avoit présenté un livre au roi : il pria Bontems d'en offrir un exemplaire à Me. de Maintenon. Quinze jours après, Bontems lui rendant compte de ce qu'il avoit dit à la dame, se servit de ces termes : *Je suis assuré que sa Ma...* Il s'arrêta tout court, rougit de se surprendre dans l'indiscrétion, et changea de propos. Je ne fis pas semblant, dit l'abbé de Choisy, d'avoir ouï les mots sacramentaux, et je ne lui en ai jamais parlé.

Le même abbé lui ayant dédié une traduction de l'imitation de J. C., mit au frontispice du livre une figure de femme, ressemblante trait pour trait à Me. de Maintenon, à genoux devant un crucifix, avec ces mots (1) du psalmiste : *Audi, filia mea, et inclina aurem tuam, et obliviscere domum patris tui; Rex concupiscet decorem tuum.* C'est-à-dire : *Ecoute,*

(1) Cette estampe fut retranchée de la seconde édition.

ma fille, et incline ton oreille, et oublie la maison de ton pere : le Roi convoitera ta beauté.

Louis ne donna ni titre ni rang à Me. de Maintenon, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût au dessous de son état. Si elle eût aspiré au trône, elle y seroit montée par degrés : elle auroit pris le nom de quelque principauté ou de quelque duché : elle se seroit mise au niveau de sa fortune par une grande magnificence. Mais rien de plus simple que sa maison. Nos miraculeuses, nos financieres riroient, si je leur disois, que la femme de Louis XIV n'avoit qu'un maître d'hôtel, un officier, un cuisinier, un cocher, un valet de chambre, trois laquais, deux femmes de chambre, un carrosse, des tapisseries du garde-meuble de Versailles, et une vaisselle plate de quinze mille francs. Loin de prendre le pas sur quelques dames, elle le cédoit à toutes. Les ministres étrangers assiégeoient en vain sa porte, ils briguoient tous l'honneur d'avoir une audience d'elle après celle de la famille royale. Les ministres du pape et ensuite ceux d'Espagne, furent les seuls qui forcerent sa modestie. Elle conserva sa faveur par la même sorte de mérite qui la lui avoit acquise. Et son égalité

dans des situations si diverses prouva la vérité de sa vertu. Comment auroit-elle desiré d'être reine de France, elle qui avoit refusé d'être dame d'honneur d'une Dauphine ? Arrivée où elle n'avoit jamais tendu, elle se conduisit toujours comme si elle n'y étoit pas encore parvenue. Cependant il y eut quelques occasions, où l'ordre du roi, le besoin de la chose, et peut-être le ressentiment, l'obligerent à faire sentir à de grandes princesses ce qu'elle étoit. On faisoit des railleries, qui lui étoient répétées par ces gens dont le métier est de tout entendre, de tout redire, et de tout gâter. Me. la duchesse de Bourbon, vive, gaie, bonne, mais mordante et capricieuse, fit contre elle un couplet fort satyrique. Me. de Maintenon dit après l'avoir lu : « Me prendroit-on pour la maîtresse du roi ? »

Elle ne laissoit point pénétrer son secret ; mais elle ne nioit point son état. Une de ses amies lui ayant dit un jour : « Madame, vous n'êtes pas la derniere du royaume : Taisez-vous, lui répondit-elle, tout cela n'est que vanité. » Un enfant lui ayant dit : « On assure madame, que vous êtes reine : » elle ne répondit que ces seuls mots : « Qui

» vous l'a dit? » Un autre étant monté en carrosse avec elle, et s'étant écrié : « J'ai les honneurs, » (un des honneurs de la cour, c'est le droit d'aller dans le carrosse du roi et de la reine,) Me. de Maintenon sourit, et lui mit son évantail sur la bouche. Quand quelque paysan des environs de Fontainebleau la traitoit de majesté, elle rougissoit, disant : « Il faut » donc que tout ce que je vois soit flat- » teur ! »

Le jour de sa fête, un bel-esprit lui donna pour bouquet un sonnet précédé de cette Anagramme, *reine de France en 168...* que le poëte prétendoit avoir trouvé dans ces deux mots : *Françoise d'Aubigné* : j'ai vu cette piece parmi ses papiers.

Elle punit assez sévérement Me. d'Houdicourt, qui s'étoit avisée de lui dire : « Nos maris ne reviendront pas sitôt de la » chasse. » L'indiscrete fut exclue pendant quelques mois de sa société. La discrétion de M. le maréchal de N... nous a privés d'un détail bien intéressant. Me. de Maintenon, qui l'estimoit comme le plus honnête homme de la cour, fut sur le point de lui dire tout son secret. Le maréchal redouta cette confidence. Il connoissoit le foible qu'elle avoit de tout dire

au roi, soit par une habitude d'ingénuité, soit par stérilité de conversation. Il craignit que le roi n'en fût mécontent, et il opposa un excès de circonspection à un excès de confiance. « Si j'avois voulu, » dit-il en sortant à une dame, j'aurois » tout su. (1) »

Me. de Caylus a souvent dit à Mlle. d'Aumale, et vraisemblablement n'a pas oublié ce trait dans ses *souvenirs*, que Me. de Maintenon qui l'aimoit beaucoup, et qui la grondoit sans cesse, lui avoit dit dans une réprimande : *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on me fatigue !* et que la voyant peu touchée de ces paroles, elle avoit ajouté avec vivacité en baissant la voix : *Vous pourtant, niece d'une reine !* Quelques-uns rejettent cette anecdote comme opposée à son caractere : mais il est bien plus étonnant que dans une si longue vie, il ne lui ait échappé qu'une indiscrétion, qu'il ne l'est qu'il lui en ait échappé une.

Le roi fut moins réservé. Un jour d'été, qu'il avoit pris médecine, Monsieur

(1) Manuscrits de Mlle. d'Aumale.

étant entré chez lui, le trouva dans son lit négligemment couvert. Madame de Maintenon étoit dans la chambre. Le roi, fâché d'être surpris dans cet état, au-lieu de donner à son frere des nouvelles de sa santé, lui dit brusquement : « De la maniere dont vous me voyez devant madame, vous jugez bien ce qu'elle m'est. » Révéler un mystere à Monsieur, c'étoit l'afficher.

Me. la Dauphine prétendoit avoir un fauteuil devant une reine étrangere : « Je ne suis pas encore reine de France, disoit-elle ; mais j'en tiens la place. » Le roi ayant su cette prétention, répondit : « Pas encore, pas encore. »

Mignard peignant Me. de Maintenon en sainte Françoise romaine, demanda au roi en souriant, si, pour orner le portrait, il ne pourroit pas l'habiller d'un manteau d'hermine ? « Oui, dit le roi, sainte Françoise le mérite bien. » Ce portrait est le plus beau qu'on ait d'elle. Mignard l'avoit embellie, mais sans fadeur, sans incarnat, sans air de jeune : et sans toutes ces perfections, disoit Me. de Coulanges à Me. de Sévigné, il nous fait voir des yeux animés, une grace parfaite, point d'atours, un visage beau de sa propre beauté, une physionomie au-des-

sus de tout ce qu'on peut dire. (1) Tous les courtisans admirerent : l'attribut de la royauté ne leur échappa point.

Quand mille particularités, qui, séparées, ne prouvoient rien, et réunies expliquoient tout, ne leur auroient pas dit que Louis étoit uni à mad. de Maintenon par des liens sacrés, ils n'auroient pu en douter : en voyant d'une part leur piété, leurs aumônes abondantes, leurs prieres assidues, leur aversion pour les séductrices des hommes et pour les corrupteurs des femmes ; et de l'autre, la familiarité qui régnoit entre eux, la porte de mad. de Maintenon fermée à tout le monde dès que le roi étoit entré, les assiduités du roi dès que mad. de Maintenon étoit malade, les complaisances

(1) Mlle. Bernard fit ce Madrigal.

Oui, votre art, je l'avoue, est au-dessus du mien.
J'ai loué mille fois notre invincible maître :
Mais vous, en deux portraits, vous le faites connoître.
On voit aisément dans le sien
Sa valeur, son cœur magnanime ;
Dans l'autre, on voit son goût à placer son estime.
Ah ! Mignard ! que vous louez bien !

payées par des respects, et cette ardeur de se revoir, et cette crainte de ne pas se voir assez, et tout ce qu'on observe dans les personnes sûres l'une de l'autre.

CHAPITRE XII.

Jugements du public.

LEs jugements du public sur ce mariage furent fort différents. Les princes murmurerent ; les sages louerent le roi ; les femmes le blâmerent ; les politiques admirerent mad. de Maintenon ; le grand Arnauld, qui avoit tant de raisons de se plaindre du P. de la Chaise, mais qui en avoit toujours mille pour dire la vérité, fut peut-être le seul qui pensât sainement là-dessus. « On ne peut, » disoit-il, en faire un crime aux direc- » teurs de la conscience du roi. Il n'y » a point de scandale, puisque tous ceux » qui voyent qu'il y a plus que de l'a- » mitié entre eux, croyent en même- » temps qu'ils sont mariés. Que si le con- » fesseur, ajoutoit-il, a jugé qu'il ne » pouvoit se passer de femme, n'a-t-il » pas dû lui conseiller, l'engager d'en

» avoir une légitime, plutôt que d'offenser Dieu par d'illégitimes amours ? Je ne vois donc pas ce qu'on peut reprendre dans ce mariage contracté selon les regles de l'église. Il n'est humiliant qu'aux yeux des foibles, qui regardent comme une bassesse de s'être pu résoudre à épouser une femme plus âgée que lui, et si fort au-dessous de son rang : au-lieu qu'il a fait une action agréable à Dieu, s'il n'a regardé cette union que comme un remede à sa foiblesse, qui l'empêchoit de faire des chûtes criminelles. Ce mariage le lie d'affection avec une personne dont il estime l'esprit et la vertu, et dans l'entretien de laquelle il trouve des plaisirs innocents qui le délassent de ses grandes occupations. Plût à Dieu que les directeurs de sa conscience ne lui eussent jamais donné de plus mauvais conseil ! (1) »

Ce mariage n'étoit ni avilissant ni ridicule. La disproportion d'âge n'étoit pas si grande. Elle n'étoit que de trois ans : le plaisir avoit vieilli Louis, et la vertu avoit conservé madame de Maintenon.

(1) Lettre à M. du Vaucel, du 3 juin 1688.

L'histoire nous présente cent passions plus surprenantes, si aujourd'hui quelque chose pouvoit surprendre. Cléopatre déja vieille enchaîne Auguste ; Henri second brûle pour la maîtresse de son pere, et préfere les rides de la duchesse de Valentinois aux roses et aux lis de la plus aimable des reines. Si j'étois jeune, disoit une coquette à un prince, je serois à vos genoux : je suis vieille ; il est dans l'ordre que vous soyez aux miens.

Si la coquetterie a ses artifices, la pruderie a ses adresses : l'une a le don de plaire, et l'autre le droit de charmer. Par elle, mad. de Maintenon fixa le prince le plus volage et le plus sensuel. Pas un regard, pas un sentiment pour une autre que pour elle. Et le cœur le plus inconstant, le plus attaqué, ne donna jamais d'ombrage à la femme la plus jalouse. A cinquante ans, mad. de Maintenon avoit sans doute assez d'appas pour réveiller un voluptueux, puisqu'à soixante-douze, elle inspiroit encore des desirs. Louis avoit à craindre que le repentir ne succédât au premier emportement de l'amour. Mais l'habitude n'usa point son goût : il trouva toujours en elle et des beautés et des plaisirs. On la voit en 1705, importunée par le roi,

honteuse de l'être, se livrer à ses derniers transports par ordre de son évêque. (1) A l'âge où le sentiment meurt en nous, ses graces vivoient encore : la continence étoit en elle une vertu. Elle voyoit son être dépérir et enchanter. Enfin, elle ne fut plus qu'un fantôme, qu'on portoit de niche en niche ; et ce fantôme plaisoit encore. Je supprime des détails indignes de la gravité de l'histoire. Mais que ce mariage n'étonne plus. Qui sait mieux que celui qui aime, ce qu'il doit aimer ?

L'inégalité des conditions ne devoit point arrêter un prince, qui, accoutumé à ramener tout à lui-même, ne voyoit, ne reconnoissoit de grand que ce qui l'étoit par lui. L'amour et la vertu égalent les rangs, et comblent l'intervalle immense qui sépare le maître et l'esclave. Quand une femme est aimée de son roi, mérite de l'être, et mérite de n'être pas sa maîtresse, la qualité de sujette ne la rend que plus digne d'être sa femme.

(1) Voyez dans les pieces justificatives, une lettre de M. de Chartres, mal placée dans le recueil de M. l'abbé Berthier.

On se récrie encore parmi nous sur la fortune de mad. de Maintenon, comme s'il n'y en avoit pas eu de plus grande. Les Annales du monde sont pleines de pareils exemples. Charlemagne eut deux femmes, qui n'étoient pas plus nobles que Françoise d'Aubigné, et qu'il ne fit point impératrices. Louise de Savoie, mere de François premier, épousa Rabaudange (1), son maître-d'hôtel, son valet le jour, et la nuit son tyran. Marie Stuard passa sans honte du lit de François second dans celui de deux gentils-hommes; et le crime de Henri VIII n'est pas d'avoir épousé Anne de Boulen, mais de l'avoir décapitée. Sans remonter aux anciens temps, le siecle de Louis XIV lui offroit bien des mariages qui justifioient le sien. En Danemarck, chrétien IV s'unit publiquement à Christine Monck, qu'il créa duchesse de Holstein; et Fréderic IV à Mlle. de Reventlau, qu'il déclara reine, quoiqu'avant le mariage il en eût eu des enfants. En Angleterre, on vit sans surprise Mlle. Hyde, fille d'un avo-

(1) Cette famille subsiste encore en Normandie. Et s'il en faut croire Brantôme, disc. IV, art. III, de l'amour des veuves, les Rabaudanges sont issus de ce mariage.

cat, épouser Jacques second, héritier du trône. En Piémont, Victor-Amédée ne dédaigna pas d'accorder sa main à la marquise de Saint-Sébastien. En Russie, Pierre premier, après avoir placé sur le trône Catherine, fille d'un prêtre, femme d'un tambour, lui légua l'empire en mourant. Et ce mariage, si étrange au premier aspect, est aux yeux du politique un des plus beaux traits de sa vie. Pierre le Grand et Louis le Grand épouserent leur sujette, parce qu'ils ne connoissoient pas de femme qui fût plus digne d'eux. Mais le Russe agit en François, et le François en Russe : l'un, vainqueur de tous les préjugés, ose déclarer son choix ; l'autre, asservi à de fausses bienséances, n'ose avouer le sien. En cela, Pierre premier paroît aussi supérieur à Louis XIV, que mad. de Maintenon l'étoit en tout à Catherine.

Les nations se donnent mutuellement des souveraines, qui rarement ont l'amitié des Peuple dont elles n'ont pas les mœurs. Ces alliances unissoient autrefois les princes : aujourd'hui elles ne forment que le plus foible des liens : la parenté finit où la diversité d'intérêts commence. Pourquoi donc les rois cher-

chent-ils dans les pays étrangers ce que rarement ils y trouvent, et ce qu'ils trouveroient si aisément dans le leur ? Depuis que l'Europe est partagée en catholique et en protestante, ils ne peuvent faire un choix : ils sont presque forcés à prendre une femme des mains du hazard. Laide ou sotte, mal-faite ou vicieuse, il faut qu'ils s'enchaînent à ce qu'ils ne peuvent aimer. De-là, si peu de mariages heureux, et si peu de races pures. Parmi tant de sujettes distinguées par leur noblesse, leur beauté, leur esprit, ils trouveroient des femmes accomplies. Il est aisé d'être heureux, il est difficile d'oser l'être. Louis XIV n'hésita pas : au-lieu d'une princesse étrangere qu'il auroit fallu amuser, il choisit dans son royaume une femme qui l'amusoit, la seule qui eût su lui inspirer de la tendresse, et si estimée, qu'on disoit dans l'admiration que causoit le récit de ses vertus : *Allons nous enfermer pour parler de cette femme.*

CHAPITRE XIII.

(1) *Opération de la fistule. Retraite de madame de Montespan.*

ON ne vit point en mad. de Maintenon cette joie, cette satisfaction qui va se placer comme d'elle-même dans les yeux d'une favorite. Et comment l'auroit-on apperçue ? Ce bonheur n'avoit été que de quelques instants. C'est ce qu'elle a dit depuis elle-même dans un épanchement de cœur. « J'étois née ambitieuse; je combattois ce penchant : » quand des desirs que je n'avois plus » furent remplis, je me crus heureuse ; » mais cette ivresse ne dura que trois semaines. »

Son caractere la rendoit incapable de félicité ; et sa piété assura son bonheur dans l'autre vie, mais ne le fit pas dans celle-ci. Elle sentoit tous les désagréments de sa place avec tant de vivacité, qu'elle en comptoit pour rien les avan-

(1) An. 1686.

tages. Pour comble d'inquiétude, elle voyoit que cet état, mystérieux par prudence, pouvoit devenir bientôt incertain par la mort du roi. Ce prince paroissoit jouir d'une santé brillante, se promenoit dans ses jardins, et affectoit sa gaieté ordinaire. Cependant il étoit attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins: il ne montoit plus à cheval qu'avec douleur, et il ne pouvoit demeurer longtemps assis. Ce mal, plus adouci qu'approfondi par les médecins, augmentoit. Il résolut d'aller à Barege, et de partir vers la Pentecôte. Il nomma, pour être dans son carrosse, Monseigneur, Monsieur, Me. de Bourbon, la princesse de Conti, et Me. de Maintenon. Il fit dire en même-temps à mad. de Montespan qu'elle ne seroit pas du voyage. Cette nouvelle lui donna de furieuses vapeurs. Comment soutenir la préférence d'une personne qu'elle mettoit encore au-dessous d'elle, et que le roi mettoit infiniment au-dessus?

On imagine bien quels furent les éclats de sa colere. Mais ce n'étoit rien en comparaison des fureurs qui la saisirent, lorsqu'elle s'entendit prononcer sa condamnation par une bouche qui lui étoit devenue odieuse. Madame de Maintenon

avoit eu ordre du roi de lui signifier en termes exprès, que Louis n'auroit plus de liaison d'aucune espece avec elle, et la relégueroit à Paris, si elle continuoit à l'importuner de ses prétentions.

Ces paroles étoient accablantes. Une autre que madame de Maintenon n'auroit pas voulu les porter. Mais elle ne redouta point les reproches d'une femme avec laquelle elle n'avoit rien de commun. Sûre de soutenir ses droits avec le même sang froid qu'elle eût soutenu ceux de la vertu, elle se flattoit que l'idée de ce que cet arrêt avoit d'agréable pour elle, adouciroit dans sa bouche ce qu'il avoit de dur pour madame de Montespan. Mais en vain elle parla du ton le plus désintéressé et le plus doux. Elle mit madame de Montespan hors d'elle-même. « Ah! s'écria t-elle, » si je l'en avois cru il y a quatorze ans, » vous ne m'assassineriez pas aujour» d'hui. » Elle demanda ses enfants pour les déchirer, et courut dans la communauté de S. Joseph pour y exhaler sa douleur. Elle envoya quérir madame de Miramion, la plus fameuse dévote du temps, pour voir si une conversation toute de Dieu lui pourroit faire oublier le plus beau des humains. « Ah! Madame, lui dit elle

» en l'embrassant, il me traite comme
» la derniere des créatures ; et cependant
» Dieu m'est témoin, que depuis le comte
» de Toulouse, il ne m'a pas touché le
» bout du doigt ! » La dévote fit quatre ou cinq signes de croix, pour expier cette confidence, et un long sermon à la désolée, pour lui montrer les desseins d'un Dieu sanctifiant, dans les cruautés d'un amant infidele.

Le lendemain, sans prendre congé, ni du roi, ni de personne, elle partit pour Rambouillet. Le roi permit à mademoiselle de Blois de la suivre, et le défendit au comte de Toulouse. Mais huit jours après, se trouvant soulagé et en état de courre le cerf, il déclara qu'il n'iroit pas à Barege. Il eut la bonté ou la foiblesse de le mander à madame de Montespan, qui, transportée de joie, revient sur-le champ à Versailles, reçoit les compliments de son retour, attribue à l'amour un pur mouvement de pitié. Là, elle espéroit de regagner un cœur, qui avoit eu tant de passion pour elle, et à qui il restoit encore tant d'égards. Son étoile pâlissoit depuis si long-temps ! ce n'étoient d'un côté que lassitude et froideurs ; et de l'autre, chagrins et emportements : quand madame de Maintenon n'eût

n'eût pas eu la premiere place, madame de Montespan n'auroit jamais recouvré la sienne.

Dès qu'elle fut revenue à Versailles, le roi alla chez elle, et continua d'y passer en allant à la messe. Mais il n'y étoit qu'un moment, et toujours avec sa suite, de peur qu'on ne le soupçonnât de reprendre des chaînes rompues depuis plusieurs années.

Madame de Maintenon la voyoit rarement. Madame de Montespan vouloit toujours s'éclaircir des mal-entendus qu'elle imaginoit. Elle lui dit après une conversation fort vive : « Je saurai me venger : » et moi, répondit madame de Mainte» non, je saurai vous pardonner. » Toutefois madame de Montespan lui ayant proposé une partie à Clagny, elle l'accepta. On vint lui dire qu'elle n'y seroit pas en sûreté ; que cette fête pouvoit cacher des trahisons ; que les amitiés de madame de Montespan étoient trop vives pour n'être pas dangereuses. Mais elle avoit promis : elle y alla, et vit qu'un crime est bien plus aisé à imaginer qu'à commettre.

Madame de Montespan exclue de tout, dévorée d'ambition, tourmentée de jalousie, renvoie au roi toutes les pier-

reries qu'elle en a reçues. Le premier mouvement du roi est d'ouvrir la cassette. Me. de Maintenon craignant qu'il ne lui fasse l'affront de les lui offrir, l'en empêche. Le second, est de se venger de cette insulte. Mais elle lui représente que madame de Montespan est plus digne de pitié que de courroux, et que cette imprudente saillie est la derniere convulsion d'un amour réduit au désepoir. Supérieure à tout ce qu'on pourroit dire, instruite de tout ce que madame de Montespan pouvoit penser, elle eût desiré que Louis l'eût chassée de la cour qu'elle scandalisoit encore, et qu'il éloignât de lui l'odeur de son péché, pour me servir des termes de son grand-pere. Mais elle ne vouloit pas que ce qui devoit être l'ouvrage du repentir et de la vertu, le fût du dégoût et du dépit.

Cependant on faisoit secrétement des essais pour l'opération à laquelle le roi s'étoit résolu. Le marquis de Louvois rassembloit dans son hôtel des gens attaqués du même mal, sur lesquels Felix, premier chirurgien, s'exerçoit sous les yeux de Fagon. La plupart en mouroient. On les enterroit la nuit. Malgré cette précaution, on vit des cadavres sortir de

l'hôtel de Louvois. Soudain on sema le bruit, qu'on avoit découvert une conspiration contre le roi, que le ministre interrogeoit les coupables, et les faisoit périr par le poison ou dans la torture; et l'on étoit dans la consternation : chacun trembloit d'être enlevé : on se demandoit si l'on étoit exempt de crime ou de liaison avec quelque criminel ; on n'approchoit plus Louvois sans pâlir : on n'osoit parler d'affaire d'état ; on craignoit de voir un délateur dans le meilleur ami.

On cachoit au roi ces malheureux essais. Mais Fagon ne pouvoit les taire à madame de Maintenon, qui flottoit entre la peur de tuer le roi par l'opération, si elle ne l'en instruisoit pas, et celle de le tuer par la maladie, si elle l'en instruisoit. A chaque nouvelle funeste, son cœur étoit transi d'effroi ; elle se représentoit sans cesse le roi expirant dans les bras des médecins, sous ses yeux, au milieu de sa carriere, au moment où sa vie étoit la plus utile, et alloit devenir la plus glorieuse.

Assiégée de ces tristes images, elle reçut avec indignation un dominicain, qui lui demandoit instamment de lui obtenir du roi un moment d'audience. Rien n'ex-

travague plus que la crainte ; sur-le-champ, elle se rappella frere Clément. Ce moine étoit un empirique, qui prétendoit avoir trouvé un spécifique contre les fistules. C'étoit l'injection d'une eau, qu'on reconnut n'être que le vitriol préparé.

Felix inventa de nouveaux instruments, et fit enfin de plus heureuses expériences à l'hôtel des Invalides. Sur le rapport de Louvois, et sur l'avis de Fagon, le roi dit au premier chirurgien qu'il s'abandonnoit à son habileté.

Le jour de l'opération arrivé, on fait entrer secrétement chez le roi le premier médecin, le premier chirurgien, leur pere de la Chaise, Louvois, et madame de Maintenon. La tristesse est peinte sur tous les visages. Le roi seul, d'un air tranquille, d'un front serein, dit à Felix : « Faites autant d'incisions qu'il faudra ; » mais tâchez de n'y pas revenir deux » fois. » Felix, prêt à porter les mains sur son prince, se représente les divers accidents qui peuvent arriver ; le cri qui s'élevera contre lui, si le roi meurt ; les regrets amers qu'il aura toute sa vie : et son sang se glace dans ses veines. Fagon jette sur lui un regard qui le rassure. Le confesseur jette les yeux au ciel ; Louvois reste immobile à la vue de toutes les con-

séquences de ce dangereux secret.; il lui semble déja que la France, que Monseigneur, lui demandent compte de la vie de son roi, de son pere. Madame de Maintenon éplorée, est percée de chaque coup de ciseau, qui va déchirer Louis. Tous craignent, tous dissimulent, de peur d'effrayer le malade, qui demande, des yeux, au fidele Bontems, s'il y a quelque péril.

Felix fait un effort sur lui-même, et reprend toute sa hardiesse. Il arrache, d'une main impitoyable, jusqu'aux dernieres racines du mal. Tous les assistants frémissent. Madame de Maintenon pousse un cri. Le roi lutte avec la douleur, et ne laisse pas échapper une plainte.

A huit heures du matin, les portes s'ouvrent : toute la cour apprend qu'on vient de faire au roi la grande opération, et personne ne sait encore qu'on devoit la faire. Monseigneur accourt, et en entrant tout en larmes, se jette au pied du lit du roi, voit mad. de Maintenon au chevet, et la remercie de lui avoir conservé son pere.

Au bruit de cette nouvelle inespérée, Madame de Montespan arrive en diligence. L'huissier, qui avoit ses ordres, lui dit qu'elle ne peut entrer. Elle insiste

avec cet air impérieux, que laisse une longue domination.

L'huissier persiste dans son refus. Elle apprend que madame de Maintenon est dans la chambre. Elle sort avec précipitation, et remplit l'anti-chambre de pleurs et de sanglots, qui n'attendrissent ni ne trompent personne.

Le même jour, Louis donne audience aux ambassadeurs, et tient conseil avec ses ministres. L'homme souffroit; le roi se portoit bien.

Felix fut magnifiquement récompensé. Son imagination avoit si vivement travaillé, il se fit en lui une telle révolution d'humeurs, qu'il fut saisi d'un tremblement, qui ne le quitta plus le reste de ses jours. Le lendemain qu'il eut sauvé la vie au roi, il estropia dans une saignée son meilleur ami. (1)

Madame de Maintenon passa encore un mois dans les plus violentes inquiétudes. On r'ouvroit la plaie; on faisoit de nouvelles incisions; les avis des médecins étoient différents, et les plus doux étoient cruels. « Sire, lui dit-elle un jour, » vous avez bien souffert! Oui, répon-

(1) Le Sr. de Niert, premier valet de chambre. Manuscrits de l'évêque d'Agen.

» dit le roi, de vous voir souffrir. »
Pendant le cours de sa maladie, il vit en elle tant de vraie tendresse, un si grand zele pour le servir, qu'il ne douta point d'avoir trouvé une femme plus attachée à sa personne qu'à sa grandeur.

Quand sa santé fut meilleure, il fallut l'amuser. Il passoit une heure de l'après-dinée à parcourir son cabinet de médailles avec le P. de la Chaise, qui les entendoit bien, et qui ne se repentit pas de les lui avoir expliquées. Madame de Maintenon le voyant s'arrêter à un César-Auguste, lui dit : « C'est trop se regar- » der. »

Racine et Boileau furent appellés pour lui lire quelques morceaux de son histoire. Ils furent bien surpris de voir mad. de Maintenon, qu'ils avoient cru disgraciée, placée dans son fauteuil, près du chevet du roi, qui lui parloit avec familiarité, et à qui elle répondoit avec un air libre et naturel, avec un air d'être chez elle. Pour flatter Madame de Montespan, pour la tromper, ou pour l'adoucir, le roi l'admit à ces assemblées. C'étoit elle qui lui avoit donné l'idée de faire écrire son histoire par Racine et Boileau, qui s'appliquoient plus à écarter de la cour tout autre bel-esprit qu'eux, et à

se rendre maîtres de l'académie, qu'à faire un ouvrage digne de la postérité. Que pouvoit être une histoire lue à celui qui en étoit le sujet ? Pendant que Racine lisoit, et que Louis se complaisoit à jouir, dès son vivant, de la réputation qu'il auroit après sa mort, mad. de Montespan laissoit échapper quelques mots piquants. Le roi en souriant, jettoit furtivement un regard sur mad. de Maintenon, qui, assise sur un tabouret vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, sans bâiller, les fadeurs des deux historiens.

Boileau contoit à ses amis, qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, mad. de Montespan, qui n'étoit point attendue, entra, et que mad. de Maintenon ne se leva point. Le roi lui dit de s'asseoir, et ajouta : « Il est bien juste, » mad., que vous entendiez un ouvrage » dont vous avez tracé le premier plan. » Elle parut très-peu attentive, et de temps en temps interrompit le lecteur, pour dire à madame de Maintenon : madame est-elle contente ? Après la lecture, elle lui fit une profonde révérence, où il y avoit plus d'air que de respect, et lui demanda une heure, sous prétexte qu'elle avoit beaucoup de choses à lui dire. « Et » moi, répondit séchement madame de

» Maintenon, j'ai beaucoup d'affaires;
» quand je serai libre, je vous le ferai
» savoir. » Elle ne fit sentir que cette fois sa supériorité à madame de Montespan, qui l'avoit si souvent accablée de la sienne. Elle ne répondit à ses insultes que par l'inattention, les bienfaits, les caresses ou le dédain.

Elle étoit si sûre du roi, qu'elle ne craignoit point de lui offrir tous les jours une femme autrefois passionnément aimée et encore aimable. Une autre auroit exigé l'éloignement de mad. de Montespan. Mais mad. de Maintenon, contente d'avoir mis Louis en état de la voir sans danger pour lui, ne pensa pas seulement que la présence d'une ennemie étoit fort importune pour elle. *En le faisant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'étoit acquise un ascendant d'autant plus solide, que les intérêts humains n'y avoient aucune part.* C'est le témoignage que lui rend l'abbé de Choisy, qui en fait mille fois l'éloge dans ses mémoires tant accusés de satyre.

Elle laissoit à Hébert, curé de Versailles, et au P. de la Chaise, le soin de décider si mad. de Montespan devoit être exilée de la cour. Hébert, dévot importun, prêtre sévere, courtisan indiscret, espion de tous ses amis, voyoit

impatiemment mad. de Montespan dans sa paroisse. Le P. de la Chaise, aussi droit quoique plus prudent, croyoit que puisque le mal étoit cessé, on pouvoit souffrir le reste. Le curé, soit uniquement poussé par son zele, soit qu'il se flattât de plaire à mad. de Maintenon, lui dit, que les provinces, Paris même ne pouvoient se persuader que ce scandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyoit mad. de Montespan à la cour; qu'il est dangereux d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché; que les cœurs les moins tendres à la tentation, succombent aux pieges que tend le souvenir des plaisirs criminels. « Je suis persuadée de tout » ce que vous me dites, répondit mad. » de Maintenon, et le roi le seroit ai» sément; mais le P. de la Chaise ne l'est » point. » Le curé repliqua, que tous les confesseurs obligeoient un particulier de se séparer des femmes avec lesquelles il avoit péché, que c'étoit-là le bras qu'il falloit couper, l'œil qu'il falloit arracher, et que les rois n'avoient pas une autre conscience que leurs sujets. Raisons qui tendoient à éloigner les enfants comme la mere. « Je conviens, reprit mad. » de Maintenon, de tout ce que vous » avancez, et je voudrois de tout mon

» cœur que les choses allassent autre-
» ment. »

Elles changerent enfin. Me. de Montespan ne parut plus à la cour. Après avoir été de tout, après avoir joué tour-à-tour le rôle de prude, de coquette, de tendre, de dévote, elle se réduisit d'elle-même à n'être rien, dès que tous les fils par lesquels elle tenoit à la cour furent rompus. Elle eut des dégouts; mais que n'étoit-elle une mere plus tendre? elle en eût trouvé le dédommagement dans les établissements immenses que l'on fit à ses enfants.

Cette retraite ne brouilla point mad. de Maintenon avec les Mortemar. L'abbesse de Fontevrault, témoin de tous ses précédés, la haïssoit peut-être; mais l'estimoit tant, qu'elle se vantoit d'être sa meilleure amie. Les Thianges alloient par elle au roi avec confiance. Me. de Rochechouart ne rougit point d'être sa pensionnaire. Le marquis d'Antin étoit son favori: et Vivonne disoit: « Il y a
» de ma sœur à mad. de Maintenon, la
» même distance qu'entre son frere et
» moi. »

Me. de Montespan aimoit à parler d'elle, et n'en parloit jamais avec mépris. Elle lui devoit deux mille louis de pen-

sion par mois, que le roi lui donna lorsqu'elle se fut retirée à Paris. Pendant les voyages de Marly, elle passoit quelques jours à sa maison de Clagny. Quand le roi partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où d'une allée du jardin elle voyoit encore le roi sans être vue. Elle vivoit à Paris avec peu de considération, et avec beaucoup d'économie : fuyant la société des femmes irréprochables, et cherchant celle des coquettes que la vieillesse avoit ramenées à la dévotion ; ne se lassant point d'amasser, n'entrant pas dans les besoins de ses enfants, et craignant toujours d'être volée. On voyoit d'un côté, des richesses immenses et l'avarice insatiable ; de l'autre, un revenu modique et une extrême générosité. Tandis que mad. de Montespan jouissoit de la récompense de ses foiblesses, Me. de Maintenon n'avoit qu'une pension de quarante-huit mille livres, et ne permettoit pas au roi de l'augmenter. Aussi disoit-elle souvent : « Ses maîtresses lui coûtoient plus en un mois, que je ne lui coûte dans une année. » Et cela étoit dans l'ordre.

CHAPITRE XIV.

Madame la Comtesse de Caylus.

MAdame de Maintenon ne sortit jamais de la modération qu'elle s'étoit prescrite. Loin d'accabler ses envieux du poids de son crédit, il ne tint pas à elle qu'on ne crût qu'elle en avoit peu. Dans la faveur, on n'est occupé que du soin de l'augmenter ; et elle ne travailloit qu'à faire oublier la sienne : on eût dit qu'elle en étoit embarrassée et confuse. Elle n'avoit point ce faste qui donne du brillant aux places, cet artifice qui y maintient, cette avidité qui fait des amis. Son désintéressement étoit si grand, qu'à peine étoit-ce en elle une vertu. Elle ne savoit pas demander : « Vous voulez, lui disoit mad. de Villette, vous » voulez jouir de votre modération, » et que votre famille en soit la vic» time. »

Elle aimoit tendrement le comte d'Aubigné, dont elle ne se pouvoit faire aimer. D'Aubigné demandoit tout, et mad. de Maintenon ne sollicitoit rien. Il s'en

vengeoit en lui donnant tous les jours de nouveaux chagrins. Après cinq ans d'absence, il paroissoit à Versailles, effaçoit tout le monde par sa magnificence, voyoit un moment sa sœur, disparoissoit, sans lui dire adieu, et alloit à Paris étaler aux spectacles les airs d'un sous-favori, ou se livrer dans des maisons suspectes aux dépenses d'un luxe obscur. Il affectoit de voir les mécontents, de fronder les ministres, et de préférer à toute société Montespan et Lauzun. Il répondit à quelqu'un qui lui demandoit sa protection : « Ne » dites pas que vous me connoissez, car » je suis la plus mauvaise compagnie de » Paris. »

Cependant il ressentit les effets de l'amitié du roi pour sa sœur. Il fut fait lieutenant-général, quoiqu'il n'eût point pour lui le droit d'ancienneté : il eut le gouvernement de Berry, quoiqu'il fût demandé par des seigneurs qui avoient plus de service. Ses profusions étoient sans bornes. Me. de Maintenon se lassa de donner à un homme qui, né sans bien, se trouvoit pauvre au milieu de cent mille livres de rente (1). D'Aubigné demanda

(1) l'Auteur du siecle de Louis XIV prétend qu'elle lui donna quelques parts secretes dans les fermes. Il a été mal informé.

la premiere dignité de la guerre : mad. de Maintenon seule trouva cette prétention ridicule, et lui fit une réponse ridicule pour ce siecle-ci, à force d'être magnanime.

Mlle. de Murçay, fille de M. de Villette, et par conséquent niece à la mode de Bretagne de mad. de Maintenon, avoit tout ce qu'il faut pour se bien établir ; une protection si puissante, qu'elle valoit la plus riche dot : les jeux et les ris brilloient à l'envi autour d'elle : son esprit étoit encore plus aimable que sa figure : on n'avoit pas le tems de respirer ni de s'ennuyer avec elle : toutes les Chammêlés du monde n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant : parfaite, si sa taille eût été plus dégagée, et si sa gaieté ne lui eût point donné de petits airs coquets dont sa tante et l'âge la corrigerent un peu tard.

Le Comte de Caylus l'épousa avec ses droits qui n'étoient rien, ses espérances qui n'étoient pas plus et qu'on comptoit pour beaucoup, et une pension qui étoit peu de chose. Le Roi le fit menin de Monseigneur, et donna la veille des noces à l'accordée, un collier de perles de dix mille écus. On fut très-surpris que mad.

de Maintenon mariât si médiocrement une niece si chérie et si aimable. On l'avoit encore plus été du refus généreux qu'elle en fit à Boufflers, homme d'une probité à la séduire, d'une ambition à s'élever ou à périr. Boufflers dédaignant les bruits ridicules qui accusoient Mlle. de Murçai d'être capable des foiblesses de l'amour, quoiqu'elle n'en aimât que les parfums, l'avoit demandée en mariage, et entendu de la bouche de Mad. de Maintenon ces paroles, dignes, dit l'Abbé de Choisy, d'être gravées en lettres d'or: » ma niece n'est pas un assez grand parti » pour vous, monsieur; je n'en sens pas » moins ce que vous voulez faire pour » moi: je ne vous la donnerai point; » mais je vous regarderai à l'avenir com» me mon neveu." Cette alliance adoptive lui fut utile. Sa fortune fut rapide: trois mois après il eut le gouvernement de Luxembourg, la charge de colonel-général des dragons, malgré Louvois qui la vouloit pour Tilladet son cousin germain, le grade de lieutenant-général par une promotion particulière, le gouvernement de Metz, quoiqu'il ne l'eût pas demandé, et toutes les occasions de développer les talents que mad. de Maintenon avoit démêlés en lui.

Me. de Caylus ne plut pas d'abord au roi, qui la voyoit précieuse et coquette. Me. de Maintenon parvint à l'y accoutumer. On eut à se plaindre d'elle, on l'exila deux fois à Paris. Le premier exil fut long, parcequ'on l'accusa d'avoir dit en recevant l'ordre : « On s'ennuye si » fort dans ce pays-là, que c'est être exilé » que d'y vivre. " Et en effet, au-lieu d'un triste piquet qu'elle jouoit à Versailles, elle avoit à Paris la société la plus brillante : la Fare, à qui l'amour *promettoit un regard de Caylus* pour le guérir de tous ses maux ; l'Abbé de Rohan, jeune voluptueux, qui ne négligeoit ni la faveur ni les plaisirs ; Villeroi (1), d'abord appel-

(1) M. de Voltaire, Tome V, p. 287, fait un portrait tout opposé du maréchal de Villeroi. « C'étoit, dit-il, un très-brave, trés honnête homme, bon ami, vrai dans la société, » magnifique en tout. " L'Auteur, ajoute-t-il, » en parlant de lui-même, qui, dans sa jeunesse, » eut l'honneur de le voir souvent, a droit d'as. » surer que c'étoit là son caractere. " Il reprend ensuite M. la B. sur ce qu'il fait dire à M. de Villeroi : a-t-on mis de l'or dans mes poches ? » Comment peut-il, dit le critique, attribuer, je ne » dis pas à un grand seigneur, mais à un homme bien élevé, ces paroles qu'on attribuoit autrefois à un financier ? Comment peut-il parler de tant d'hommes du siecle passé, du ton » d'un homme qui les auroit vus ? etc. "

lé le charmant, ensuite le fastueux, qui amusoit les femmes avec tant de légéreté, et qui disoit à ses gens avec tant d'arrogance : *A-t-on mis de l'or dans mes poches !* La seconde disgrace de Me. de Caylus finit par une retraite de huit jours qu'elle fit aux Carmélites. Madame de Maintenon alla l'en tirer, et la remena à la Cour, toute dévote, toute sainte, toute réconciliée avec Dieu et avec elle. Depuis, leur amitié fut quelquefois troublée ; mais un grand fonds d'estime mutuelle, le besoin d'une confidente de la part de mad. de Maintenon, l'attrait de la considération en mad. de Caylus, dissiperent bientôt ces légers orages. Me. de Caylus s'égaroit quelquefois ; mais sûre d'obtenir sa grace, elle n'avoit pas à combattre la mauvaise honte qui retient dans l'égarement. Son esprit étoit volage ; son cœur étoit constant dans le bien. Elle fut calviniste, quiétiste, janséniste, déiste : et d'opinion en opinion, elle revint enfin à celle qui les fixe toutes par une foi aveugle. Elle eut des passions, du goût pour l'esprit, du penchant à l'intrigue, de la dévotion, et elle finit par des vertus. Ceux qui prétendent qu'elle détestoit sa tante, au milieu de ces démonstrations de tendresse, sont démentis par le recueil de

leurs lettres, et par les *Souvenirs* de mad. de Caylus, qui ne respirent que l'estime et la confiance qu'elles avoient l'une pour l'autre. Peut-être eut-elle à reprocher à mad. de Maintenon un établissement si inférieur à ses espérances. Mais celle qui l'avoit élevée, lui avoit inspiré sa modération. Son mariage pouvoit être plus brillant, mais ne pouvoit être plus heureux, puisqu'il a donné aux arts, aux lettres, à la société, Mr. le comte de Caylus.

Le marquis de Murçay étoit amoureux de mlle. de Boifranc, fille du sur-intendant de la maison de Monsieur, qui l'avoit disgracié. Mlle. de Boisfranc avoit refusé le duc de Roquelaure, et dédaignoit Mr. de Murçay, parce qu'elle avoit un million de dot. On ne put obtenir de mad. de Maintenon, qu'elle se donnât le moindre mouvement pour rapprocher les deux parties. Le P. de la Chaise, moins scrupuleux, se chargea de la réunion, et y réussit. Le roi donna au marquis une cornette de la compagnie des chevaux-légers, et à son frere, le régiment des dragons de la reine. Me de Maintenon n'avoit pas (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

tant demandé. Le chevalier de Murçay se signala dans le combat d'Anguien, et mourut de ses blessures.

Le marquis de Villette, leur pere, fut réduit à quelques pensions, dues à ses longs services. A toutes les promotions, le public le nommoit maréchal de France, et la marine le demandoit hautement : il ne le fut point, malgré tant de titres pour l'être. Les Saint-Hermines, assez nombreux pour tout envahir, furent écartés de tout, et la comtesse de Mailly mourut pauvre.

Me. de Maintenon n'avoit cette modération, que lorsqu'il s'agissoit d'elle-même ou de ses parents : c'étoit quelquefois un malheur, de lui appartenir de trop près. Elle établit avantageusement Mlle. de Leuwestein, de la maison de Baviere, et qui en prit les titres dans l'acte de célébration. Ce qui indigna si fort Mad. la Dauphine, qu'elle se fit apporter les registres de la paroisse de Versailles, et les déchira, en s'emportant contre la complaisance du curé et l'insolence de Mad. de Dangeau. Elle fit la fortune de Mlle. de Ranbures, qu'elle n'aimoit pas. Elle maria le marquis d'Antin à Mlle. d'Uzès, par l'ascendant qu'elle avoit sur le misanthrope Montauzier, qui saisit le moment où la

mere n'étoit plus rien, pour faire le fils quelque chose.

Elle n'oublia point ses amis. Le marquis de Dangeau eut tout ce que desire un courtisan ; des richesses, une charge, de la considération, et des plaisirs. Barillon, ambassadeur en Angleterre, menacé d'une disgrace, en fut garanti, et passa dans le repos une vieillesse agréable. Mademoiselle de Scuderi eut deux mille livres de pension ; madame Deshoulieres, des gratifications considérables ; l'Abbé Têtu, des bénéfices simples ; Racine et Despréaux, les appointements de l'emploi dont ils n'avoient que le titre ; Vardes et Bussy furent rappellés ; le marquis de Montchevreuil fut gouverneur de monsieur le duc du Maine, et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et si estimé à la cour, que le roi disoit : « Si je n'étois Bourbon, je voudrois être » Montchevreuil. » (1) Il disoit encore : « Tous les courtisans me demandent sans » cesse ; le seul Montchevreuil ne me de- » mande rien. „ En effet, il ne s'étoit pas même plaint de n'avoir pas touché

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

depuis dix ans un sol d'une pension de douze mille livres. Après la mort du comte de Mornay son fils, le roi le fit entrer dans son cabinet, et le pria de lui dire les besoins de sa famille, ajoutant : « Ne » me regardez pas comme votre maître, » parlez-moi comme à votre ami. „ Aussi madame de Maintenon disoit-elle : « De » tous ceux que j'ai placés à la Cour, » Monchevreuil est le seul qui ait réussi. » C'étoit pourtant un homme d'une an- » tique probité. „

Personne ne se repentit de l'avoir connue, aimée ou servie. Un trait bien glorieux dans une si longue faveur, c'est que si quelques-uns de ses insatiables amis se sont plaints d'en recevoir trop peu de biens, du moins aucun citoyen ne s'est plaint d'en avoir reçu du mal. Dans le tems même qu'on l'accusoit de renverser l'état par ses conseils, nul François ne l'accusa de ressentiment ou de violence.

Elle exigeoit des autres le désintéressement qu'elle avoit pour elle-même. Le roi lui disoit souvent : « Mais, madame, » demandez : vous n'avez rien à vous. » Sire, répondit-elle, il ne vous est pas » permis de me rien donner. „ Voilà ce qu'une avide famille appelloit penser sans

élévation. Mais le peuple admiroit une favorite qui avoit réussi à n'être pas aimée de ses parents; et la Noblesse l'adoroit, comme sa bienfaitrice et son appui.

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR.

MADAME de Maintenon disoit souvent : « On me croit la plus habile » femme du monde. On croit que, la » tête sur mon chevet, j'ai imaginé, con- » duit, achevé le bel établissement de Saint- » Cyr. Cependant cette maison n'est ni » le plan d'un seul jour, ni le plan d'une » seule tête. Les bonnes œuvres se sont » présentées : j'y suis entrée sans rien pré- » voir ; j'ai continué sans rien prétendre. » Insensiblement mes vues se sont forti- « fiées et étendues par les premiers suc- » cès ; une idée a conduit à une autre : » le bien a produit le mieux. Et de quel- » ques actes de charité, qui devoient fi- » nir avec moi, s'est formé un établis- » sement qui ne finira qu'avec cet em- » pire.. »

C'est cette suite d'idées et de progrès que je vais développer. Ceux qui aiment le bien public, me pardonneront la des-

cription

cription trop détaillée d'un bien qui peut être imité.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions de M. de Maintenon.

MADAME de Maintenon avoit toujours eu du goût pour les enfants, et un talent particulier pour les élever. Elle avoit ordinairement chez elle quelques jeunes filles, qu'elle se plaisoit à instruire dans ses moments de loisir. Elle avoit formé le duc du Maine, qui commençoit à devenir tout ce qu'il avoit promis d'être : mademoiselle de Nantes, dont les défauts même étoient aimables; mad. de Montgon, qui à huit ans, disoit madame de Sévigné, savoit mieux la cour que les plus vieux courtisans; et depuis, madame de Caylus, que ses Souvenirs qu'on va imprimer, loueront plus que tous mes éloges; madame la marquise d'Havrincourt, l'ornement du Cambresis et de l'Artois; madame d'Haussy, qu'elle rendit propre à l'éducation des princes; madame la duchesse de Bourgogne, qui nous fut trop tôt enlevée; et madame la maréchale de Noailles, qu'il suffit de nommer.

Dès qu'elle vit luire les premiers rayons de la faveur, elle conçut le dessein de quelque établissement en faveur des filles de condition nées sans bien. La situation où elle s'étoit vue elle-même, la faisoit entrer dans tous leurs besoins, et chercher les moyens de les soulager, et de les tirer d'un état encore plus dangereux pour la vertu, qu'humiliant pour la noblesse.

Tous les jours, elle remercioit Dieu de ses bienfaits, en les partageant avec des personnes qui avoient de commun avec elle, une jeunesse laborieuse : « Ma » place, disoit-elle, a bien des côtés fâ» cheux ; mais aussi elle me procure le » plaisir de donner. »

Ses entrailles s'attendrissoient à la vue des malheureux ; la misere d'autrui lui devenoit, pour ainsi dire, personnelle. Elle n'avoit pas besoin, pour exciter sa pitié, d'aller dans ces lieux où se retire l'indigence ; elle n'avoit qu'à se rappeller ses premieres années.

Dans la grandeur, souvent on ne se rappelle ce qu'on a été, que pour tâcher de le faire oublier aux autres. Madame de Maintenon s'en ressouvenoit toujours, et ne s'en ressouvenoit que pour faire plus de bien. C'est le propre des grandes pla-

ces d'endurcir le cœur de ceux que la providence y éleve. Elle ne regardoit sa faveur que comme un fardeau que la bienfaisance seule pouvoit rendre léger. » Je voudrois, disoit-elle un jour, je vou» drois soulager toute la noblesse du » royaume. » Projet impossible, mais qui montroit du moins toute l'élévation de son ame, et tout le feu de sa charité. Ce n'étoit point en elle un mouvement passager : c'étoit un sentiment profond, un sentiment qu'elle devoit à la nature, et que la religion n'avoit fait qu'épurer : » Pour » secourir les malheureux, disoit-elle, » il n'est pas besoin d'être chrétienne. »

CHAPITRE. II.

Ruel.

LE château de Montchevreuil fut comme le berceau de Saint-Cyr; et madame de Brinon y donna lieu aux premiers essais d'un zele, qui ne cherchoit qu'à se produire, et qui ne desiroit les richesses que pour les répandre. C'étoit une religieuse ursuline, errante de clôture en clôture, sans biens, enveloppée dans la

ruine de son couvent. Elle étoit fille d'un président au parlement de Normandie. Sa mere l'avoit reçue chez elle, et la menoit souvent à Montchevreuil, où madame de Maintenon la connut. Elle fut touchée de la fidélité de l'ursuline à s'acquitter, au milieu du monde, des devoirs d'un état qu'elle n'avoit embrassé que par complaisance pour sa famille. Pour remplir son vœu d'instruction, la religieuse assembloit à Montchevreuil les domestiques, les enfants des environs, et leur enseignoit les éléments de la doctrine chrétienne. Madame de Maintenon se lia d'amitié avec une personne d'autant plus estimable, qu'elle avoit l'esprit de son état sans en avoir le goût.

Madame de Brinon perdit sa mere. Elle s'associa madame de Saint-Pierre, compagne de son infortune. Un couvent les reçut l'une et l'autre, jusqu'à ce que les dettes qui les avoient chassées du premier, les fissent sortir du second.

(1)Elles louerent une maison dans Auvers, et y reçurent des pensionnaires. Delà, pressées par leurs besoins, elles allerent à Montmorency, où la même misere les suivit.

(1) An. 1680.

Elles se déterminerent à recourir à mad. de Maintenon, dans l'espérance que la prospérité ne l'auroit pas endurcie. La cour étoit alors à Saint-Germain, et mad. de Maintenon chez le roi. Elle quitta tout pour les recevoir, et les renvoya pénétrées de reconnoissance. Elle leur rendit plusieurs visites secretes, où de plus près témoin de leur indigence et de leur capacité, elle résolut, pour soulager l'une, et pour employer l'autre, d'approcher d'elle cette petite communauté.

(1) Pour leur donner des secours plus présents, et une partie des pensionnaires qu'elle avoit en divers endroits, elle les établit à Ruel, dans une maison commode qu'elle meubla. Elle y multiplia ses enfants d'adoption jusqu'au nombre de soixante, et leur donna des maîtresses, qui soulagerent d'une partie du travail madame de Brinon, à qui elle permit d'y attirer mesdames du Basques et d'Angiens, du même ordre, et du même couvent ruiné.

Le nombre des pensionnaires augmentoit tous les jours; il y en avoit déja cent, et la cour ne savoit pas encore

(1) An. 1682.

qu'il y en eût une ; tant madame de Maintenon faisoit le bien avec secret et avec prudence.

CHAPITRE III.

Noisy.

Elle alloit souvent à Ruel, elle voyoit les progrès de l'éducation, et y faisoit elle-même le catéchisme. « Que j'ai » d'impatience, écrivoit-elle à madame » de Brinon, de me trouver dans cette » étable que j'aime tant! » Ses visites devinrent plus fréquentes, et plus incommodes à cause de l'assujettissement de sa place. Les premiers succès l'engagerent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour en jour plus chere.

L'occasion s'en présenta. La clôture du petit parc de Versailles et l'agrandissement de l'autre, rendirent inutiles plusieurs belles maisons que le roi avoit achetées des propriétaires. Madame de Maintenon en demanda une. Le roi lui offrit Noisy, maison bâtie par Mr. de Gondy ; et enfermée dans le parc. Madame de Main-

tenon, qui n'avoit pas porté ses vues si haut, lui répondit que la moindre ferme seroit bonne pour cet usage. Le roi, aussi jaloux de participer à cette charité, que charmé de celle de madame de Maintenon, persista, et lui dit même que pour le bien du bâtiment, il falloit qu'il fût habité. Il donna ordre qu'on travaillât aux réparations. Dix-mille écus les firent en quatre mois. La maison étoit commode, l'air très-sain : l'eau seule manquoit. Le jour pour la translation fut fixé au lendemain de la Chandeleur.

On sépara les filles en quatre classes, et on les distingua par la couleur du ruban, dont leur coëffure étoit renouée. On observa qu'elles fussent à-peu-près de même taille : les plus grandes eurent le ruban bleu ; les secondes, le jaune ; les troisiemes, le verd ; et les plus petites, le rouge. Le ruban noir fut destiné à servir de récompense.

Les conditions étoient confondues : les unes étoient demoiselles ; les autres, des filles de bons bourgeois ; mais toutes pauvres. Pour faire deux bonnes œuvres à la fois, elle préféroit les enfants des nouveaux convertis. Et pour que les paysans de ses terres se ressentissent de cet établissement, elle composa un corps de

leurs petites filles, qu'elle nomma les *Sœurs de la Charité*, ou les *Filles-bleues*. Elles furent logées dans un pavillon au pied du château, et instruites séparément des pensionnaires, qui furent toutes sur le pied de demoiselles.

Madame de Maintenon les voyoit tous les jours : elle s'occupoit des classes, faisoit des réglements, visitoit les malades, dînoit avec ces enfants, et se contentoit souvent d'une simple portion. Elle en avoit toujours chez elle cinq ou six des plus aimables et des plus délicates.

L'instruction y alloit admirablement bien.

Elle faisoit des dons considérables à madame de Brinon, pour rassasier cette cupidité qu'ont ordinairement ceux qui ont renoncé aux biens de ce monde. Car on commençoit à regarder les présents comme un tribut, à faire valoir la sacristie, à mettre à contribution les parents : le corps de St. Candide que le pape avoit donné à mad. de Maintenon, et Mad. de Maintenon à Noisy, faisoit déja des miracles, et rendoit beaucoup. Me. de Maintenon en fut irritée. Ces petitesses lui faisoient horreur ; elle dissimula sa peine, renvoya l'avare aumônier, et donna mille livres de pension à mad. de Brinon.

La régularité entra dans cette maison à

la suite du désintéressement. Le succès invita la bienfaictrice à multiplier ses libéralités. Pour ôter tout prétexte d'avarice à madame de Brinon, elle les versa sur sa famille, qui étoit très-pauvre et très-nombreuse. Elle n'avoit pas encore tant fait pour la sienne.

L'attachement de madame de Maintenon pour cette communauté, donna à toutes les dames de la cour une grande envie de la voir. Toutes y applaudirent; et madame de Montespan, qui auroit pû faire davantage, et qui n'avoit rien fait, fut confondue.

L'indifférence du roi ne put résister à tout ce qu'il entendoit dire. Il s'y rendit avec tous les courtisans; et les courtisans admirerent tout, comme s'ils n'y étoient pas avec le roi. Depuis, les placets des officiers furent renvoyés à madame de Maintenon. Elle y reçut leurs filles; et le roi prit un fonds sur ses aumônes, pour en payer à mad. de Brinon les pensions sur le même pied que les autres.

Le bruit de cet établissement vola dans les provinces. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés. Elle étoit si pénétrée de la misere de la noblesse et des enfants qu'on lui présentoit, qu'après

avoir vendu ses chevaux, ses habits, ses bijoux, elle mêloit ses larmes aux leurs, et leur disoit : « La providence ne vous » abandonnera pas : j'étois née aussi pau- » vre et plus malheureuse que vous. » L'indigence unie à la beauté n'essuya jamais ses refus : ravir à la séduction du monde les filles que les attraits naissants exposoient à tous ses pieges, étoit une de ses œuvres favorites.

CHAPITRE IV.

Projet de l'établissement de Saint-Cyr.

SA compassion la mit au-dessus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au roi. Elle lui représenta :

« Qu'en établissant des compagnies de » gentilshommes dans les places fron- » tieres, il avoit procuré à la noblesse » un soulagement considérable : mais que » son sexe étoit aussi digne de son atten- » tion, comme étant plus foible et plus » exposé à la misere !

« Qu'une partie de la noblesse étoit » dans une telle pauvreté, qu'on voyoit » tous les jours des filles issues des plus

» anciennes maisons, réduites à la mendicité, errantes dans les provinces, sujettes à mille dangers, en proie aux plus humiliantes tentations, parce qu'il ne restoit à leurs peres que le souvenir de leurs services, ou les marques des exploits de leurs aïeux :

« Que sa gloire étoit intéressée à entretenir par des récompenses et par des bienfaits cette émulation, cet honneur, qui engageoient la noblesse à se sacrifier en tout temps à son service. »

« Qu'en qualité de chrétien, il devoit user de son pouvoir pour secourir les malheureux, et pour consoler les affligés; que, comme le pere de la patrie, il devoit soulager sensiblement des familles dont les chefs, après avoir versé leur sang pour lui, voyoient languir dans la misere des enfans dont toute la passion étoit de verser le leur à leur tour. »

Me. de Maintenon présenta ces vérités avec tant d'énergie, et sous tant de faces différentes, que le roi en fut touché. Il les approfondit : l'étonnement où le jetta la misere de ces hommes, qui, après l'honneur de mourir pour son service, n'en connoissoient pas de plus grand que celui de se ruiner auprès de sa par-

sonne, fit que les conversations tournerent souvent sur ce sujet. Louis n'étoit pas de ces princes qui craignent d'être attendris.

La charité de mad. de Maintenon épioit tous les moments favorables ; et sa sagesse en profitoit. Il faut auprès des rois une femme qui connoisse la pauvreté : et celle-ci l'avoit éprouvée. Elle lui représenta tous les avantages que l'état retireroit de l'établissement qu'elle avoit essayé ; lui disant, qu'une belle éducation perpétueroit l'honneur et la vertu dans les familles, répandroit la piété dans les provinces, et attacheroit la noblesse à l'état par un nouveau lien.

Frappé de toutes ces raisons, il lui dit : « Mais, madame, que voulez-vous faire? » Jamais reine de France n'a rien fait » de semblable (1) ». Il n'avoit besoin que de connoître le bien pour le faire avec magnificence : il renchérit sur le projet de mad. de Maintenon, et voulut d'abord une fondation de cinq cents demoiselles. Mr. de Louvois fut effrayé de la dépense, et mad. de Maintenon, des difficultés de l'éducation. On se borna donc à deux

(1) Mémoires de l'abbé Pirot.

cents cinquante demoiselles, à trente-six professes, et à vingt-quatre converses.

Me. de Maintenon entra dans tous les détails imaginables, marqua jusqu'aux moindres bagatelles, tint un milieu entre une extrême abondance et une extrême frugalité, et traça le plan d'une vie aisée sans superflu.

On délibéra sur le choix d'un lieu propre à cet établissement. Il falloit accommoder l'inclination de mad. de Maintenon, qui l'y porteroit souvent, avec l'obligation où elle étoit de ne pas s'éloigner de Versailles.

On proposa de faire l'établissement à Versailles même, ou entre Versailles et Paris. Mais elle supplia le roi de considérer que rien ne nuiroit plus à la communauté, par les visites continuelles : que l'éducation en souffriroit; qu'il ne falloit point placer l'asyle de l'innocence dans un lieu où tout lui tendoit des pieges; que l'esprit du monde y entreroit avec les grands; qu'il falloit choisir un lieu assez éloigné de Versailles, pour délivrer la communauté de la foule d'importuns que la proximité y attireroit, et assez voisin pour en tirer la subsistance, et pour être échauffé des premiers rayons du trône.

On choisit Saint-Cyr, qui est à une demi-lieue de la cour. Louvois y alla, et donna ordre à Mansard d'en examiner la situation, l'air, la facilité d'avoir des eaux. Outre sa proximité, ce lieu se trouvoit depuis peu enfermé dans le parc; ce qui lui étoit comme une double garde contre toutes les insultes que les maisons écartées reçoivent quelquefois.

La maison des bénédictines de Saint-Cyr tenta dabord monsieur de Louvois et mad. de Maintenon, qui la visiterent. On leur parla d'un accommodement. Elles s'alarmerent : « Nous sommes ici, disoient-» elles, depuis le saint roi Dagobert. » Elles ne savoient pas que ce roi dévot et libertin fondoit un couvent et un serrail par-tout où il portoit ses pas. Monsieur de Louvois leur ordonna de déloger dans quinze jours. Mad. de Maintenon devoit être contre elles, et fut leur appui. Elle ne voulut pas que sa fondation commençât par une violence ou par une injustice. Les bénédictines demanderent cinq cents mille livres de leur maison, et par là la conserverent.

(1) Mansard eut ordre de chercher

(1) 9 Avril 1685.

une autre situation commode, et de suivre les idées que mad. de Maintenon lui donneroit. L'architecte choisit la maison du marquis de Saint-Brisson-Séguier. Le roi l'acheta 91000 liv. Le contrat fut passé en forme d'échange, entre monsieur de Saint-Brisson, et le maréchal de la Feuillade.

CHAPITRE V.

Saint-Cyr.

(1) ON mit la main à l'œuvre. Outre les ouvriers qui y venoient de tous côtés, il y eut des troupes campées à Versailles. On y vit à la fois plus de 900 maçons travaillants de la truelle, plus de 400 tailleurs de pierre, autant de charpentiers; enfin plus de deux mille six cents hommes.

Le roi ayant demandé au marquis de Louvois quelle somme il falloit pour l'entretien de cette maison, mad. de Maintenon prit la parole, et dit, que ces dé-

(1) 1 mai 1685.

tails n'étant pas ordinaires, il étoit difficile d'y réussir, à moins de savoir la maniere dont on vouloit que cette communauté fût établie ; et que ne s'agissant pas seulement de nourriture et d'habits, mais d'une infinité d'autres choses, il falloit des gens qui entrassent dans l'esprit même de l'institut pour en parler avec justesse et avec précision.

Quelques jours après, le ministre dit au roi, que la dépense de cette communauté monteroit à deux cents mille francs par an. Le roi répondit, que mad. de Maintenon en avoit dressé un mémoire raisonné, qui lui paroissoit juste, et qui ne montoit pas si haut. Louvois jetta l'œil sur la totalité, et dit qu'il n'étoit pas possible que cent mille, pas même cent cinquante mille francs, suffissent pour la dépense. La suite a fait voir qu'il ne se trompoit pas, et que mad. de Maintenon avoit demandé pour le public avec autant de modération que pour elle-même.

Après quelques contestations entre Mad. de Maintenon et le ministre, le roi prit un milieu, et dota la maison de cinquante mille écus de rente. Il commit à mad. de Maintenon le soin de l'ameublement, et lui permit d'y employer telle somme

qu'elle voudroit : c'en fut assez pour lui lier les mains. D'autant plus modérée qu'il lui étoit permis de ne l'être pas, elle n'y employa que cinquante mille écus

Tandis qu'on faisoit les calculs à Versailles, l'abbé Gobelin examinoit à Noisy la vocation des filles qui avoient du goût pour la retraite, et des talents pour l'éducation. On ne vouloit pas de religieuses : le roi ne les aimoit point : mad. de Maintenon haïssoit les petitesses monacales, soit réelles, soit supposées. On vouloit une communauté, qui eût les vertus des cloîtres, et qui n'en eût pas les pratiques. On la vouloit éloignée du monde, mais capable d'y paroître. Le roi ne vouloit point d'habit religieux pour les professes : madame de Maintenon en imagina un à peu près semblable à celui des dames de Miramion, et fit paroître devant lui une de ses femmes qui l'avoit essayé. « Quel diable de bonnet de nonne, dit le roi, leur avez-vous donné-là ? » Le petit bonnet fut réformé : le roi fut content du reste, et ajouta la croix d'or pour les dames, et un grand manteau traînant pour l'habillement de chœur, tel qu'on l'a encore aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

Constitutions de Saint-Cyr.

CEpendant mad. de Brinon faisoit le plan des constitutions, et de fréquents voyages à Versailles. Elle étoit éloquente, parloit avec grace, et plut au roi. Dès que les constitutions furent rédigées, Racine et Boileau en revirent le sytle : monsieur de Chartres, monsieur l'abbé Gobelin, et le P. de la Chaise corrigerent les fautes essentielles. Mr. le cardinal Ranucci, nonce du pape, les trouva si belles, qu'il les envoya à Sa Sainteté.

Il seroit à souhaiter que ces constitutions fussent publiées. C'est le chef-d'œuvre du bon sens et de la spiritualité, qui ne s'accorde pas toujours avec lui. Elles serviroient à réformer bien des communautés. La fondatrice sut tenir un milieu entre l'orgueil des chapitres et les petitesses des couvents. Elle unit une vie très-réguliere à une vie commode. Elle craignit que mad. de Brinon n'eût inspiré à cette communauté naissante une certaine grandeur, et que le voisinage de la cour, une fondation royale, les visites du

roi, et même les siennes, ne donnassent aux dames une idée, un air de chanoinesses. Elle recommanda fortement à leurs directeurs de prêcher aux postulantes l'humilité : et ce fut presque malgré elle qu'elles furent appellées *les dames de St. Louis.*

Mr. de Villeroi, évêque de Chartres, vouloit que les dames fissent des vœux absolus. Le P. de la Chaise fut d'avis que l'ordinaire pût en dispenser. Il disoit, que des enfants seront toujours mieux élevées par des personnes qui tiendront encore au monde, que par des femmes qui y auront renoncé ; que les vœux absolus assujettissent à beaucoup de pratiques de dévotion, et prennent un temps précieux qui ne pouvoit être mieux employé qu'à l'éducation de la jeunesse ; qu'il seroit à craindre que les éleves, dont l'esprit est tendre et facile, ne fissent séduites par la vie austere et pénitente de leurs maîtresses, et qu'elles ne se passionnassent pour un état dont elles entendroient à chaque instant exalter les délices : ce qui s'opposeroit au bien qu'on vouloit faire. « L'objet de cette fondation, ajou-» toit-il, n'est pas de multiplier les cou-» vents, qui se multiplient assez d'eux-» mêmes ; mais de donner à l'état des

» femmes bien élevées. Il y assez de » bonnes religieuses, et pas assez de bon- » nes meres de famille. L'éducation per- » fectionnée à Saint-Cyr produira de » grandes vertus ; et les grandes vertus, » au-lieu d'être enfermées dans des » cloîtres, devroient servir à sanctifier » le monde. »

Le roi goûta ces raisons, et dit : *Je fonde une communauté, et non un couvent.* Les dames ne firent que des vœux simples. On verra que le P. de la Chaise s'étoit mépris, et qu'il falloit à cette maison des vœux absolus.

CHAPITRE VII.

Bâtiment de Saint-Cyr.

CEpendant l'édifice s'élevoit avec une magnificence royale. Tous les obstacles s'applanissoient par les soins de mad. de Maintenon. Quoique le terrein fût marécageux, et qu'on ne fût point d'accord sur la distribution des appartements, le bâtiment fut fait en aussi peu de temps qu'on en mettroit aujourd'hui à le projetter. Tout fut achevé en quinze mois, et coûta quinze cents mille livres.

Dans cet édifice, on reconnoît par-tout la main de Louis. Mais la précipitation fit faire des fautes considérables. On employa du bois verd, comme dans presque tout ce qu'il a bâti : on prit le rez-de-chaussée trop bas de plus d'une toise : les caves qui sont belles et en grand nombre, devinrent des cloaques : les eaux qu'on cherchoit furent perdues par l'enlévement des terres, et la fouille des caves détourna les sources : ce qui obligea de faire un bâtiment hors de l'enceinte de la clôture, pour établir une pompe qui puise dans l'aqueduc, et qui éleve l'eau dans un bassin, pour la répandre dans tous les offices de la maison. A Noisy, il n'y avoit pas assez d'eau : à Saint-Cyr, il y en eut trop. La porte de l'église fut placée dans un recoin derríere des remises. Les orgues et les confessionnaux furent ensemble, quoique d'un usage assez opposé. Les fondations sises sur un terrein marécageux sont ruinées par les eaux. En 1752, on a été obligé de reprendre sous œuvre un corps de logis dont le mur étoit séparé de la base, de cinq ou six pouces. En un mot, la maison des dames de St. Louis fut assujettie à des réparations si fréquentes et si dispendieuses, que le successeur du prince qui l'a fondée, n'a pu s'empê-

cher de dire : *Il faudra que je les bâtisse ailleurs*.

A cela près, rien n'est plus grand, plus majestueux, plus commode, ni mieux entendu. On y retrouve la belle maniere de Mansard. Le dedans est du génie de mad. de Maintenon, qui s'appliqua fort à bien assortir l'église, le lieu d'assemblée, le réfectoire, les offices, les quatre classes, et les dortoirs, laissant le reste à l'habileté de l'architecte. Les dehors ont plus de grandeur que de régularité : on ne peut voir sans admiration la belle ordonnance de l'intérieur.

CHAPITRE VIII.

Intentions du roi.

LE roi jugea cet établissement digne de toute son attention. Il écrivit de sa main le résultat de ses réflexions, sur un bordereau, qui n'est pas moins une preuve de son excessive bonté, que de sa capacité pour les détails, malgré des vues plus importantes. Le voici :

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE ST. CYRE.

Les patentes bien dressées.
Biens à donner à la fondation.

Ornements à faire pour l'église.

Meubles de toutes sortes.

Choix d'un homme d'affaires.

Choix d'un conseiller d'état pour assister aux comptes.

Provisions par avance pour qu'on n'en manque pas au premier juillet, jour que les demoiselles entreront à Saint-Cyr.

Proposition de donner des revenus plus qu'il n'en faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier des demoiselles du revenant-bon.

Une somme honnête, mise à part pour les besoins qu'on ne peut prévoir.

Réglements à faire : constitutions à examiner : bons sujets à choisir.

Précautions à prendre contre les désordres, tant dans les mœurs que dans l'administration des biens.

Défendre tous présents : défendre qu'on n'acquiere plus de biens.

Défendre de bâtir pour agrandir la maison.

Spécifier l'âge et le temps que les filles seront reçues et demeureront dans la maison.

Au mois de juin 1686, le roi donna un édit d'érection qui fut enrégistré au parlement, le 18 du même mois. Le préambule est d'un pere du peuple. « Com- » me nous ne pouvons assez témoigner

» l'affection qui nous reste de la valeur
» et du zele que la noblesse de notre
» royaume a fait paroître dans toutes les
» occasions, en secondant les desseins
» que nous avons formés, et que nous
» avons si heureusement exécutés pour la
» grandeur de notre état, et pour la gloi-
» re de nos armes ; la paix que nous avons
» si solidement affermie nous ayant mis
» en état de pouvoir étendre nos soins
» jusques dans l'avenir, et jetter les fon-
» dements de la grandeur et de la féli-
» cité durable de notre monarchie, nous
» avons établi plusieurs compagnies dans
» nos places frontieres, où, sous la con-
» duite de divers officiers de guerre
» d'un mérite éprouvé, nous faisons éle-
» ver un grand nombre de jeunes gen-
» tilshommes, pour cultiver en eux les
» semences de courage et d'honneur que
» leur donne la naissance, pour les for-
» mer par une exacte et sévere discipli-
» ne aux exercices militaires, et pour
» les rendre capables de soutenir à léur
» tour la réputation du nom françois :
» et parce que nous avons estimé qu'il
» n'étoit pas moins juste et moins utile
» de pourvoir à l'éducation des demoi-
» selles d'extraction noble, sur-tout pour
» celles dont les peres étant morts dans
le

» le service, ou s'étant épuisés par les
» dépenses qu'ils auroient faites, se trou-
» veroient hors d'état de leur donner les
» secours nécessaires pour les bien élever:
» après l'épreuve qui a été faite plusieurs
» années, par nos ordres, des moyens
» d'y réussir, nous avons enfin résolu
» de fonder et établir une maison et com-
» munauté, où un nombre considérable
» de jeunes filles issues de familles no-
» bles, et particuliérement de peres morts
» dans le service, ou qui y seroient ac-
» tuellement, soient entretenues gratui-
» tement, et élevées en cette commu-
» nauté dans les principes d'une vérita-
» ble et solide piété, et reçoivent tou-
» tes les instructions qui peuvent conve-
» nir à leur naissance et à leur sexe, sui-
» vant l'état où il plaira à Dieu de les
» appeller : en sorte qu'après avoir été
» bien élevées dans cette communauté,
» celles qui en sortiront puissent porter
» dans toutes les provinces de notre
» royaume des exemples de modestie et
» de vertu, et contribuer, soit au bonheur
» des familles où elles pourront entrer par
» mariage, soit à l'édification des maisons
» religieuses où elles voudront se consa-
» crer à Dieu, auquel effet nous avons fait
» construire la maison de Saint-Cyr, etc.»

Le premier article établit (1) 36 dames, dont le nombre ne pourra être augmenté, et qui ne pourra être rempli que par quelqu'une des 250 demoiselles dont le nombre n'est point expressément limité, et dont la nomination est réservée, au troisieme article, aux rois de France, qui ne choisiront que celles qui pourront prouver quatre degrés de noblesse. On n'exigea des preuves que du côté paternel, à cause des fréquentes mésalliances. Mais on voulut que celles du pere de la demoiselle présentée fussent exactes, et sur des pieces originales, sans admettre de copie collationnée.

Le quatrieme veut qu'aucunes demoiselles ne puissent être pourvues des places vacantes, si elles ne sont âgées de sept ans accomplis ; ou si elles en ont plus de douze, qu'elles n'y demeurent que jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Le septieme dit, que la communauté pourra renvoyer l'une des demoiselles à

(1) Le roi a dérogé à cet article, et a permis que, tant en sœurs converses qu'en dames de chœur, on pût aller jusqu'au nombre de 80 personnes.

ses parents quand elle le jugera à propos ; et que les parents et tuteurs pourront les retirer de la maison à leur volonté : que les dames, les demoiselles, et les sœurs converses seront reçues gratuitement, avec défenses qu'il soit rien reçu en gratifications ou en présents.

Le huitieme et neuvieme donnent à la communauté la maison, terre, et seigneurie de Saint-Cyr, la manse abbatiale de Saint-Denis, qui avoit été déja donnée par un brevet du 2 mai, et qui produisoit alors 114000 liv., et cinquante mille à prendre sur les domaines de la généralité de Paris, au chapitre des fiefs et aumônes, en attendant qu'on eût fait les fonds de cette somme. Il manque encore 20750 liv. à fournir en terres.

Le dixieme défend expressément à la maison de recevoir à l'avenir aucune augmentation de dotation, de quelle nature que ce puisse être, si ce n'est de la part des rois, ou reines de France, et de celle de mad. de Maintenon.

Le onzieme ordonne que les deniers des épargnes seront employés à doter les demoiselles ; et qu'au défaut de ces fonds, il sera pris des deniers du trésor royal pour contribuer à la dot de celles qui voudront se marier. Celles qui seront appellées

à la religion entreront gratuitement dans les abbayes royales dont le roi a la nomination.

CHAPITRE IX.

Formalités.

LES moines de St. Denis murmurerent de ces dispositions. C'étoit violer les privileges d'un abbaye, que le nom seul, disoient-ils, de tant de monarques, qui y sont ensevelis, devoit conserver. Le public jugea que c'étoit entrer dans les vues des bienfaicteurs de l'église, que de consacrer à l'éducation de la jeunesse, des biens que la corruption du siecle avoit détournés au luxe d'un abbé de cour, ou à la gourmandise de religieux fainéants.

La cour de Rome, qui, pour conserver ses droits, vend aux princes celui de faire le bien, prétendit un grand dédommagement pour l'extinction du titre d'abbé de Saint-Denis (1). Antoine Arnauld,

(1) Le brevet du roi pour l'union de cette manse abbatiale à la maison de Saint-Louis est du 2 mai 1686.

plein d'admiration pour le nouvel établissement, quoique le P. de la Chaise l'eût ardemment favorisé, écrivit de longues lettres pour se moquer de l'avarice du pape. Après bien des contestations, le roi accorda vingt-cinq mille écus, et Innocent XII donna une bulle dans laquelle il assura qu'il unissoit *gratis* (1) la manse abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Louis.

L'évêque de Chartres déclara par un décret, que l'intention du roi et la sienne étoient que mad. de Maintenon fût supérieure perpétuelle de cette communauté, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les dames lui envoyerent une croix d'or semée de fleurs de lis : elles y avoient fait graver ces deux vers de Racine :

Elle est notre guide fidelle :
Notre félicité vient d'elle.

allusion ingénieuse à la croix, et à celle qui devoit la porter.

Le roi lui donna un brevet, par lequel il lui attribuoit tous les droits, honneurs et prérogatives de fondateur. Me. de Maintenon crut devoir s'opposer à tous

(1) La cour de Rome demandoit 180000. liv.

ces titres, mais on lui représenta qu'ils ne signifioient autre chose, sinon qu'elle avoit conduit les commencements de cette maison. Elle se laissa donner tous les titres qu'on voulut. Un abbé ayant rempli de ses louanges un sermon, elle le pria de les supprimer toutes: le prédicateur lui dit, que ces louanges porteroient au bien ses enfants de Saint-Cyr: « Si cela est, répondit-elle, louez-moi » tant qu'il vous plaira. » Elle avoit été nommée malgré elle, dans les lettres-patentes (1). Elle obtint qu'elle ne le seroit point dans la médaille. On voit dans cette piece des filles de différents âges, les dames professes avec un espece de voile sur la tête et un manteau par-dessus leurs habits, et la piété sous la figure d'une femme majestueuse et voilée, qui préside à une si sainte institution, avec cette légende: CCC. PUELLÆ NOBILES SANCYRIANÆ (2).

(1) Il est remarquable qu'elle y est nommée madame de Maintenon; le style de la chancellerie vouloit qu'on dît la dame de Maintenon.

(2) On prit un nombre rond, parce que, quoiqu'il n'y eût que 250 demoiselles, il y avoit 36 religieuses, la plupart si jeunes, que le mot *Puellæ* leur convenoit.

Le roi n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner à cette maison des encouragements pour le présent, et de la considération pour l'avenir. Il alla à Noisy, et dit à mad. de Brinon en présence de toute la communauté : « Je ne doute » point, madame, de votre attention à » choisir les sujets dont vous composerez ce nouvel institut. Il est tout entier pour la gloire de Dieu et pour le » soulagement de la noblesse. Je l'ai fait » dans des motifs très-purs et très-désin- » téressés. Il doit être conduit de même. »

Me. de Maintenon, conseillée par son estime, par sa reconnoissance, et par l'état des choses, établit mad. de Brinon supérieure perpétuelle. Elle dérogea pour elle à l'édit d'érection, qui veut que la supérieure soit élue par la communauté, et changée tous les trois ans. La jeunesse des personnes qui formoient le nouvel institut, sembloit autoriser cette distinction. Mais il est dangereux de s'écarter des regles ; l'est encore plus de s'en écarter dans les points essentiels ; il l'est infiniment de s'en écarter dès la naissance d'un établissement. Me. de Maintenon en fut convaincue, mais trop tard.

CHAPITRE X.

Premiers réglements.

ON sollicitoit de tous côtés les places de Saint-Cyr, et l'on travailloit aux preuves de noblesse avec exactitude et avec diligence : plus de cent demoiselles avoient déja donné leurs certificats de quatre degrés de noblesse, en attendant que leurs preuves fussent achevées. Plusieurs en firent de dix-huit générations. Me. de Maintenon n'en exigea pas de quelques-unes qui étoient déja à Noisy : mais elle ne se relâcha point sur celles qui entrerent depuis à Saint-Cyr. Parmi les postulantes, elle préféra les plus malheureuses et les moins recommandées.

Elle régla que les aspirantes porteroient une attestation de pauvreté, signée de l'évêque diocésain ou de ses grands-vicaires. Ce réglement est souvent éludé ; un gentilhomme est toujours censé pauvre : peut-être eût-il fallu déterminer le sens du mot pauvreté : les biens, destinés à la noblesse indigente, ne seroient pas la proie de l'avide richesse.

Il fut aussi établi qu'avant d'être admises, les demoiselles seroient examinées et visitées, avec ordre de rejetter celles qui auroient quelque défaut considérable dans le corps ou dans l'esprit. Précaution excellente, en ce qu'elle obvie aux défauts contagieux de tempérament et de caractere ; la pitié la condamne d'abord ; une pitié plus éclairée l'avoue.

Le roi voulant donner à cette maison toutes les marques d'honneur, lui permit ses livrées à perpétuité. Il ne manquoit que des armes ; mad. de Maintenon proposa une croix abaissée, surmontée d'une couronne royale, et les trois extrêmités parsemées de fleurs de lis.

Les demoiselles furent habillées uniformement, d'une étamine brune du Mans ; le manteau et la jupe de même. L'été, un jupon de toile écrue : en hyver, un de ratine rouge. Pour coëffure, un bonnet blanc piqué avec plusieurs rangs de rezeau plissés par le devant, renoués de plusieurs nœuds de ruban de la couleur de la classe où elles sont. Dans cette simplicité uniforme, il y a une beauté qui tient de la magnificence. L'habit de Saint-Cyr eut le privilege des habits de cour.

On déménagea de Noisy ; les novices

et les dames arriverent les premieres à Saint-Cyr. Elles furent précédées par le corps de St. Candide, accompagné d'ecclésiastiques, qui le déposerent dans l'église avec toute la vénération due aux reliques des Sts. martyrs.

Du jour de la translation, la communauté fut complete, aux professes près, auxquelles on joignit des dames du monde, d'une vertu édifiante.

Chacune, en arrivant à sa place, trouva tout ce qui étoit à son usage, neuf, simple, et de bon goût. Cet ordre étonnant parmi une si grande variété, sembloit tenir des descriptions fabuleuses des romans : on crut entrer dans un palais enchanté ; on ne se rassasioit ni de voir, ni de se récrier sur tant de beautés uniformes et nouvelles.

Depuis, le roi nomma un conseil pour examiner une fois l'année les comptes et les affaires de la maison : (1) et madame de Maintenon y attacha Manseau, son écuyer et son maître d'hôtel tout ensemble ; homme expérimenté, qui se chargea de veiller sur toutes les dépenses.

(1) Pieces justificatives.

CHAPITRE XI.

Madame de Brinon.

SAINT-CYR devint bientôt pour mad. de Maintenon un sujet de dégoûts et de chagrins. Le bien s'y faisoit, mais s'y faisoit mal. Les demoiselles étoient bien élevées ; mais les dames étoient mal conduites. La supérieure avoit tous les talents, hormis celui de gouverner. Madame de Brinon savoit le monde, les peres de l'église, les poëtes ; elle ne savoit que la théorie de son état. Elle étoit d'une humeur inégale, brusque, impérieuse, prodigue, avide de gloire et de biens.

Madame de Maintenon l'avoit cru guérie de ses inconstances, et la sagesse de ses discours lui avoit donné une haute idée de son ame. Elle la combloit de distinctions, qui, au-lieu de l'attacher au nouvel institut, l'en éloignoient, en lui en ôtant l'esprit. Mad. de Brinon avoit des préférences sur le choix des novices, très-dangeureuses pour la maison. Parmi celles qui se présentoient, elle choisissoit celles qu'elle aimoit, et elle étoit fort sujette à

d'injustes aversions ; et madame de Maintenon vouloit qu'une supérieure s'oubliât sans cesse elle-même.

Manseau eut ordre de modérer l'humeur prodigue et changeante de madame de Brinon, qui fut gouvernée, sans savoir qu'elle l'étoit.

Bornée au spirituel, elle instruisoit tous les jours les professes et les novices ; et les dimanches, elle faisoit des exhortations sur les épîtres et les évangiles, avec tant d'éloquence, qu'elle étoit admirée des étrangers même qui la venoient souvent entendre à la grille du chœur.

La considération de madame de Maintenon étoit extrême pour elle ; présents, caresses, prévénances, rien n'étoit épargné. On la regarda comme une espece de favorite. Le roi n'alloit point à Saint-Cyr, qu'il ne l'entretînt avec bonté. Sa réputation s'étendit ; et son poste devint d'un prix à être envié de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans les monasteres. On n'en parloit que comme d'un esprit supérieur ; on venoit de toutes parts entendre ses exhortations, qu'on appelloit l'explication de l'évangile ; les courtisans avoient décidé que le P. Bourdaloue ne disoit pas mieux : les ecclésiastiques furent jaloux ; ils critiquerent la bénédiction

qu'elle donnoit à la communauté, d'un ton d'évêque ; elle s'en abstint.

Le spirituel suffisoit pour l'occuper ; elle fut choquée d'être dispensée du temporel, et témoigna qu'elle l'étoit. Ses manieres, ses meubles, ses sentiments tenoient plus d'une abbesse, que d'une religieuse, qui devoit commander par l'exemple. Le roi, étant allé à Saint-Cyr, lui dit quelques mots à l'oreille. Cet air de familiarité la mit hors d'elle-même ; elle ne traita plus les dames qu'avec hauteur : on ne l'approcha plus sans trembler.

Me. de Maintenon fit plusieurs réglements, toujours en consultant madame de Brinon. Leurs sentiments étoient presque toujours opposés. On voyoit dans l'une l'élévation de l'ame, la simplicité dans la conduite, une économie raisonnable, une grande attention à l'éducation des demoiselles, ce recueillement intérieur si nécessaire à tous les chrétiens, et cette affabilité qui faisoit que chacune la regardoit comme sa mere. On voyoit dans l'autre mille qualités éclatantes mêlées d'un grand amour-propre, une sévérité qui rendoit son abord très-difficile et son commerce épineux, une sensibilité au plaisir, du goût pour la diversité, une fureur pour tout ce qui étoit nou-

veau. Cette opposition de caracteres gênoit les religieuses, qui vouloient également plaire à leur institutrice et à leur supérieure.

Me. de Maintenon, mille fois rebutée des contradictions de madame de Brinon, s'ouvrit à ses amis des inconvénients qui résultoient de ce conflict d'autorité. Elle auroit abandonné son ouvrage, si la charité le lui eût permis. Madame de Brinon se prévaloit sans cesse de son titre de supérieure, et des droits que les constitutions y attachoient. Madame de Maintenon avoit trop de modestie pour parler des siens, et trop de douceur pour les faire valoir. Pour donner plus de poids à ses conseils, elle alloit tous les jours à Saint-Cyr conjurer la supérieure de faire ce qu'elle auroit pu commander.

Accoutumée à une vie libre, madame de Brinon avoit peine à se contenir dans la régularité, où la retenoit la présence importune de madame de Maintenon. Cependant l'estime de la cour augmentoit. Elle étoit en commerce avec les princesses, les ministres, les cardinaux; on briguoit à l'envi son amitié et presque sa protection. Madame de Maintenon ajoutoit à l'estime publique; elle lui donnoit par-tout le pas, à l'église, au jardin, au réfec-

toire ; ce qu'elle soutenoit avec un défaut de mémoire étonnant pour tous ceux qui s'en appercevoient.

La joie et la paix sembloient régner à Saint-Cyr ; la discorde y étoit. Madame de Brinon avoit aigri les esprits : les professes se plaignirent à madame de Maintenon, qui gémit et renvoya à un autre temps la réponse à leurs plaintes. En partant pour Fontainebleau, elle prit des mesures pour maintenir le bon ordre durant son absence.

Elle apprit que mad. de Brinon étoit très-malade ; elle oublia tout, et fut sensiblement affligée. Elle lui envoya Fagon, et établit des couriers pour être informée d'heure en heure de son état. Le roi alla la voir pendant sa convalescence ; cette faveur acheva de l'énorgueillir et de la perdre. Sa santé revint, et ses caprices avec elle. On lui députa des ecclésiastiques de nom ; on lui envoya Mr. de Chartres : elle ne revint point de ses sentiments, et objecta toujours les constitutions. Me. de Maintenon fut prête à lui tout abandonner ; mais ses directeurs lui représenterent que tout seroit perdu : ils peignirent madame de Brinon comme pleine de savoir et d'éloquence, plus propre que personne à instruire ; mais ai-

mant au delà de son état le commandement, la liberté, les commodités, la grandeur. Elle continua donc ses soins, toujours prévenant mad. de Brinon sur tout ce qui pouvoit l'obliger ou lui déplaire.

Celle-ci, sous prétexte de santé, alla voir ses parents dans le Vexin, et apprit aux dames de Saint-Louis qu'elles pouvoient se gouverner elles-mêmes.

A son retour, elle assura que son embonpoint n'étoit pas naturel, et que les seules eaux de Bourbon la pouvoient rétablir. Elle n'attendit point l'obédience pour le voyage, et partit pour Paris avec mademoiselle de Blair, sa niece. Elle reçut dans le Bourbonnois des honneurs extraordinaires; elle avoit deux carrosses à elle, et souvent quatre de suite; elle étoit précédée d'un homme qui faisoit préparer ses logements; les villes députoient pour la complimenter; les villages se mettoient sous les armes; à l'église, ses genoux ne se plioient que sur un carreau de velours. Ces honneurs que madame de Montespan n'avoit reçus qu'en rougissant, madame de Brinon les soutenoit d'un air si majestueux, qu'on l'auroit crue née sur le trône. Pendant son séjour à Bourbon, tous les plaisirs, tous les hommages furent pour elle; on

lui donna des fêtes, on lui rendit des soins assidus, on lui fit des présents de goût, on lui présenta des placets : elle fut accompagnée par tout ce qu'il y avoit de grand dans la province. La cour apprenoit les détails de ce fastueux voyage, et en plaisantoit : le roi en fut blessé ; madame de Maintenon, sur qui tomboit le ridicule de cette conduite, en gémit.

Cependant Saint-Cyr jouissoit d'une grande tranquillité : l'ordre s'y affermissoit ; la regle reprenoit vigueur ; les dames entroient dans leurs affaires, et mad. de Maintenon les guidoit. Son départ pour Fontainebleau interrompit leur joie : on eût dit que chacune de ces filles perdoit sa mere. Les réglements étoient si exactement suivis, et la paix si bien établie, que tout y respiroit Dieu avec une joie sainte et une liberté édifiante. Le retour de mad. de Brinon, qu'on attendoit de jour en jour, sembloit être le comble de la félicité.

Après avoir été à Bourbon six semaines, s'être promenée quinze jours chez ses parents, et s'être laissée adorer de toute la noblesse du pays, elle arrive à Fontainebleau, où la cour devoit être encore quelques jours, et descend à l'hôtel des fermes. Mad. de Maintenon lui fait

dire de venir dîner avec elle. On la présente au roi, qui lui parle avec estime. Le lendemain, elle part pour se rendre à Paris, où elle séjourne quelques jours, pour se remettre des fatigues du voyage. Marly venoit de s'achever, aussi-bien que Trianon, qu'on avoit démoli, pour le rendre aussi beau qu'il l'est. C'étoient pour le roi des lieux de délices : il y avoit établi des officiers particuliers qui dépendoient de Bontems : la nouveauté rendoit ces maisons respectables à toute la cour : Louis y déposoit la majesté, pour y faire régner autant de liberté qu'en pouvoit permettre la présence d'un roi. Me. de Brinon, enflée de sa faveur, croit que l'attachement de Bontems pour mad. de Maintenon doit rejaillir sur elle. On écrit à Bontems, qu'on veut voir Marly, qu'il donne ses ordres pour qu'on l'y attende, et qu'après avoir dîné, on verra Trianon. Ce ton parut fort singulier à Bontems : c'étoit le ton que Monseigneur n'osoit prendre. Cependant le temps presse : Bontems, le plus régulier des hommes, ne pouvant recevoir les ordres du roi là-dessus, exécute ceux de mad. de Brinon, incertain si mad. de Maintenon approuve cette démarche, mais persuadé qu'elle saura la justifier auprès du roi.

Tous les officiers se trouvent à leur poste, et mad. de Brinon est servie à dîné par les officiers extraordinaires du roi, comme si c'étoit mad. de Maintenon ou la reine. Bontems y fit les honneurs, aussi-bien qu'à Trianon, où elle se rendit ensuite.

Le lendemain, on sut à Fontainebleau la conduite de madame la supérieure. Mad. de Maintenon en fut outrée, en badina comme les autres, et dit qu'une religieuse ne pouvoit pas savoir la conséquence de ces sortes de choses, et que le repas s'étoit fait sans avoir été demandé.

Rentrée à Saint-Cyr, mad. de Brinon critiqua tout, et principalement ce que mad. de Maintenon avoit fait. Elle lui écrivit à Fontainebleau, et s'emporta dans ses lettres au point de dire que tous les accidents, toutes les maladies qui arrivoient à Saint-Cyr, provenoient des regles établies pendant son voyage.

Ces lettres excéderent si fort mad. de Maintenon, qu'elle songea sérieusement à délivrer sa communauté d'un esprit si inquiet, et d'un cœur si ingrat. Elle consulta des personnes sages : toutes se réunirent à éloigner mad. de Brinon. Il lui en coûta de s'arracher d'une personne

qu'elle aimoit avec tant de tendresse : « Mais quand il s'agit du bien public, » disoit-elle, il ne faut pas craindre de » se faire du mal à soi-même. » Pour commencer l'établissement, les talents de mad. de Brinon avoient été nécessaires : les vertus le parurent davantage pour l'affermir.

Cependant on essaya encore de la gagner. La supérieure crut que mad. de Maintenon toléreroit tout, et n'oseroit importuner le roi de plaintes contre elle, par égard pour elle-même. Elle comptoit aussi sur l'amitié de l'abbé Gobelin, qui la croyoit absolument nécessaire à Saint-Cyr. D'après ces idées, elle persévéra dans tous ses défauts. Madame de Maintenon retrancha ses caresses : mad. de Brinon s'en prit aux dames de Saint-Louis. Elle les soupçonnoit de l'avoir accusée pendant son absence, et leur lançoit des traits d'une ame vivement offensée.

CHAPITRE XII.

Madame de Brinon ôtée de Saint-Cyr.

(1) LA cour étant revenue à Versailles sur la fin d'octobre, mad. de Brinon qui ne prévoyoit rien, agissoit à sa fantaisie, à la faveur de la résolution qu'on avoit prise de ne la pas laisser agir long-temps. Me. de Maintenon dit au roi tout ce qu'elle lui avoit caché avec soin, avoua nettement qu'elle s'étoit trompée, représenta qu'après sa mort, Saint-Cyr seroit le séjour de la cabale, de l'intrigue, de l'orgueil, et que l'exemple dangereux de la supériorité perpétuelle en donneroit le goût à quelque ambitieuse. Le roi lui répondit : « Je vous disois » bien, madame, qu'il ne falloit jamais » violer les loix. »

La marquise de Montchevreuil, intime amie de mad. de Brinon, fut chargée d'une lettre de cachet, portant ordre de sortir le lendemain de la maison à pareille heure, d'une obédience de M. de Chartres, et d'une décharge de la supériorité. Elle

(1) An. 1688.

se rendit à l'appartement de la déposée ; et après bien des détours, lui prononça sa sentence. Me. de Brinon, persuadée que l'estime et l'amitié de Mad. de Maintenon étoient inaltérables, ne revenoit point de sa surprise. Après les sanglots et les pleurs du premier mouvement, elle fit fermer son appartement, pria de ne parler à personne de son malheur, le cacha même à ses femmes, et mit le reste de la journée à faire son paquet, d'un air empressé et serein. Me. de Montchevreuil l'assura que la comtesse lui feroit une pension de deux mille livres : « Qu'est-ce » que cela, répondit-elle, au prix de » ma place ? »

Le lendemain la portiere la voyant sortir, s'écria : « Eh ! Madame, vous al- » lez faire un voyage, et nous n'avons » pas eu le temps de nous en affliger, » faute de le savoir. » Me. de Brinon l'embrassa, et lui dit que ce ne seroit pas pour long-temps. Elle donna ordre qu'on la menât à l'hôtel de Guise à Paris : elle s'y fit annoncer chez madame la duchesse d'Hanovre avec qui elle étoit liée. Cette princesse se récria sur le bonheur qu'elle auroit d'avoir chez elle une personne de la dignité, du mérite, de la faveur de mad. de Brinon : elle vint

au devant d'elle avec les princesses ses filles. (1)

Madame de Maintenon répandit dans le monde, que les infirmités, la vieillesse, l'amour de la solitude, avoient porté mad. de Brinon à se retirer. Les dames de Saint-Louis en furent enchantées ; mais les demoiselles pleurerent amérement. Le lendemain mad. de Maintenon se rend à Saint-Cyr et assemble la communauté : » Mes enfants, leur dit-elle, les progrès » que vous avez faits dans la piété m'ont » inspiré le desir d'établir dans cette mai-

(1) Voici un fait : Me. de Brinon, l'ame de Saint-Cyr, l'amie intime de Me. de Maintenon, n'est plus à Saint-Cyr : elle en sortit il y a quatre jours : elle est à l'hôtel de Guise : elle ne paroît point mal avec Me. de Maintenon ; car elle envoye tous les jours savoir de ses nouvelles. Cela augmente la curiosité de savoir le sujet de sa disgrâce. Tout le monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage. Lettre de *Sévigné*, 10 décembre 1688.

Je ne sais encore rien de Me. de Brinon, si ce n'est que le roi lui donne 2000 livres de pension. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle prêchoit fort bien, comme vous savez ; voilà le bon Gobelin à sa place, qui, pour la remplir, et celle qu'il a déja, sera obligé de prêcher toute la journée. Lettre de Sévigné, 13 décembre 1688.

» son la régularité après laquelle vous
» soupirez vous-mêmes. J'ai craint, et
» vous savez que mes craintes étoient
» fondées, que mad. de Brinon ne s'y prê-
» tât pas avec assez de zele. Il a fallu sans
» doute me faire violence pour l'éloi-
» gner. Je l'estimois ; je l'aime encore : je
» suis affligée de ne la plus voir parmi
» vous ; mais il s'agissoit de votre bon-
» heur, je n'ai plus hésité, et je vous
» sacrifierai toujours et mes inclinations
» et mes amis. Chacun a son don, et
» sa mesure : votre supérieure étoit ad-
» mirable pour dresser des réglements so-
» lides : mais elle n'a pas paru au roi
» propre à en maintenir l'exécution. D'ail-
» leurs, pendant que je vis encore, je
» veux voir comment cette maison sera
» gouvernée par une supérieure tirée de
» son sein. Mad. de Brinon, accoutumée à
» tout conduire avec autorité, se seroit op-
» posée à cet essai : j'ai voulu vous épar-
» gner à vous, mes enfants, les inconvé-
» nients d'une supérieure perpétuelle, et
» à mad. de Brinon la jalousie d'une égale. »

Tout se rangea sans mumurer sous la conduite de mad. de Loubert, sous-prieure, dont la douceur, la sagesse, l'humilité, réparerent et firent oublier le regne de celle qui l'avoit précédée.

Me.

Me. de Brinon, qui ne savoit pas que si mad. de Maintenon étoit la personne du monde la plus douce, elle étoit aussi la plus ferme, s'ouvrit à mad. d'Hanovre, qui s'efforça par mille lettres à mad. de Maintenon de la rétablir dans sa place. Loin de céder aux instances de la princesse, elle exigea de mad. de Brinon une démission en forme : elle la donna sans balancer (1). Voyant son arrêt irrévocable, et que la duchesse d'Hanovre se refroidissoit à vue d'œil, elle tenta de se retirer dans quelque maison religieuse de Paris, les trouva toutes insupportables, et alla à Maubuisson où elle s'établit à sa fantaisie, et sans dépendre de la communauté. Elle y entretint un commerce assez vif avec Me. de Maintenon, qui la consola de sa disgrace par mille complaisances. Elle y mourut, regrettant le monde, Saint-Cyr et la vie.

Me. de Maintenon, moins contrariée, fit des réglements plus utiles, malgré les murmures des créatures de Me. de Brinon. La maison prit un calme dont on n'avoit eu jusqu'alors que des idées. Me. de Maintenon y étoit tous les jours,

(1) La démission est du 11 Décembre 1688.

Me. de la Maisonfort, chanoinesse de Poussay dès son enfance, y fut admise. Elle avoit beaucoup de considération à la cour, et cette piété fervente qu'on a d'ordinaire lorsqu'on est rappelé à Dieu par de grands malheurs. Le roi lui avoit donné une terre de mille écus de rente : elle avoit refusé de grands partis : elle égaloit mad. de Brinon en esprit comme en entêtement, et la surpassoit en vertu.

CHAPITRE XLII.

Utilité de Saint-Cyr.

Saint-Cyr fut dès sa naissance exposé à la calomnie. Le Roi y alloit souvent, et presque seul. On disoit que mad. de Maintenon n'avoit fait cet établissement que dans la vue de le détacher de mad. de Montespan, et de lui offrir, dans le spectacle d'une jeunesse brillante et bien élevée, ces plaisirs propres à réveiller l'ame d'un homme accoutumé à tout et dégoûté de tout.

Quand cette conjecture ne seroit pas réfutée par la conduite et le caractere

constamment soutenus de mad. de Maintenon, elle le seroit par la date des deux époques. Me. de Montespan fut quittée sans retour en 1680, et Saint-Cyr fut bâti en 1686.

On osoit dire ce qu'on ne pouvoit penser. Car pouvoit-on penser que Saint-Cyr fût le serrail du roi ? Cependant on lit dans vingt volumes, que le duc de Roquelaure épousa mlle. de Laval, élevée à Saint-Cyr, et si aimée du roi, qu'il en devint duc et pair. Calomnie mal-adroite. mlle. de Laval ne fut jamais à Saint-Cyr. Elle étoit fille d'honneur de mad. la premiere Dauphine en 1680, et femme de Biran, duc de Roquelaure, en 1683, trois ans avant que Saint-Cyr fût fondé.

Me. de Maintenon sut-elle ces bruits affreux ? Oui, elle les sut et les méprisa. Ils tomberent insensiblement, et ne s'accréditerent que dans les pays étrangers, où ils furent consignés dans le plus impertinent des libelles, intitulé : *Amours de Madame de Maintenon* (1). Là, on représente encore Louis XIV entrant à Saint-

(1) Imprimé en Hollande, sous le titre de Cologne, chez Pierre Marteau en 1694.

Cyr, passant en revue cent beautés, jettant le mouchoir à la plus aimable, et entendant complies pour expier ce péché ; semblable à ce prince qui tous les jours jouissoit d'une nonnain, et qu'un confesseur attendoit à la porte pour l'absoudre en passant.

Les envieux de mad. de Maintenon étoient accablés de l'éclat que lui donnoit cette fondation. La plupart attribuoient à des vues de prudence, un ouvrage que la charité seule avoit conseillé et conduit : c'étoit un asyle qu'elle se ménageoit en cas de disgrace : la distribution des places lui faisoit des créatures et des amis : elle effaçoit les taches de sa premiere vie en se donnant la considération de fondatrice : elle ne pouvoit devenir reine ; elle vouloit du moins passer pour sainte : et mille autres choses absurdes, si vraisemblables aux yeux des méchants. La mort du roi pouvoit seule faire tomber Me. de Maintenon : et dans cette chûte, elle eût encore été grande par elle-même. Elle pensoit si peu à se concilier l'amitié de quelques familles, qu'elle chargea le P. de la Chaise de la nomination des demoiselles, autant pour s'épargner les remerciments dûs au bienfait, que les murmures attachés au refus ; sû-

re de ses intentions, incertaine de sa capacité.

Ceux qui ne pouvoient médire ni des motifs, ni de l'exécution du projet, en attaquoieut la solidité. « Les choses les
» mieux instituées, disoient-ils, dégénerent toujours: et Saint-Cyr, qui, maintenant que nous sommes dévots, est le
» séjour de la vertu et de la piété, pourra,
» sans percer dans un profond avenir, être
» celui de l'impiété et du vice. Car s'imaginer que trois cents jeunes filles qui
» ont à leur porte une cour de gens éveillés, sur-tout quand l'autorité du roi n'y
» sera pas mêlée, soient à l'abri de
» tout danger; croire que de jeunes
» filles et de jeunes hommes soient si près
» les uns des autres sans penser au mal et
» sans en faire; cela n'est presque pas
» raisonnable. »

C'est ce que disoit Me. de la Fayette (1): et c'est ainsi que les plus beaux établissements sont toujours frondés parmi les François: il semble que le caractere de notre nation soit d'aimer le bien, de le souhaiter ardemment, et de le critiquer quand il est fait. Louis XIV

(1) Voyez ses Mémoires sur le regne de Louis XIV.

a fait de plus grandes choses que les Invalides et Saint-Cyr : il n'en a pas fait de meilleures.

Son successeur l'a imité, en fondant cette école militaire, où cinq cents gentilshommes apprendront le métier des héros aux dépens du luxe et de l'oisiveté.

Me. de Maintenon pensa toute seule son projet. Elle consulta son cœur ; et elle n'apprit qu'après l'exécution, que le grand Ximénès en avoit formé un pareil en Espagne.

Cet immortel curé de Saint-Sulpice, auquel Paris doit tant de choses, que Paris a si mal reconnues, a copié en petit l'établissement de Saint-Cyr, en fondant la communauté de l'Enfant-Jesus, où trente filles de condition sont élevées dans la vertu et dans la piété.

Ximénès, Louis XIV, Maintenon, Louis XV, Languet, toutes les grandes ames de tous les tems, de tous les états, se ressemblent, ont les mêmes idées de bien public, et tendent comme par instinct au même but.

On a souvent proposé d'envoyer des colonies de Saint-Cyr dans les provinces. La noblesse seroit soulagée d'une maniere sensible. Le plan de mad. de Mainte-

non ne sauroit être trop étendu. Les pays d'état se prêteroient à un établissement si utile ; et ailleurs, on trouveroit des fonds dans les biens de l'église, ramenés par cet emploi à l'intention des donateurs.

La femme qui remplit aujourd'hui si glorieusement le trône de Christine, a cru ne pouvoir donner à la Suede de plus sûr garant de son affection pour la noblesse, qu'en projettant une fondation sur le modele de Saint-Cyr. Elle en a vu le plan avec admiration, et y a renoncé avec regret. Ses revenus ont eu des bornes : son zele n'en connoissoit point. Mais elle a fait du moins tout ce que pouvoit faire l'épouse d'un roi, sans cesse gênée par un sénat, et réprimée par des états Généraux.

Il est donc heureux d'être françois ! Il n'est donc point d'établissement qui mérite plus la protection du prince que Saint-Cyr ! Louis le sentoit bien, lui qui entroit en pere dans tous les détails, et pourvoyoit en roi à tous les besoins. Trop jaloux de cette fondation pour en partager la gloire avec ses sujets, il voulut qu'elle ne reçût de bienfaits que des rois et des reines de France. Il n'appartient qu'aux souverains de soulager la noblesse-

se, qui s'immole pour eux! Il ne doutoit pas que ses successeurs n'achevassent un ouvrage si heureusement commencé. Il prévoyoit que la piété de nos reines prendroit plaisir à perfectionner, à maintenir, à étendre un établissement dont plus de douze cents familles ont déja senti l'utilité.

Me. de Maintenon ne fut point inquiete sur la durée d'un ouvrage qui, tenant à tout le système de l'état, intéressoit chaque citoyen à sa prospérité. Elle eût voulu un enclos plus vaste, une maison de campagne placée sous un ciel plus pur; en un mot, des revenus suffisants pour corriger le vice de l'air et des eaux, et pour donner à ses enfans cette complexion vigoureuse dont on a besoin également dans le monde et dans un cloître. Le désordre des finances, les nécessités de l'état, ne lui permirent point de demander au roi des bienfaits réservés à la paix et à sa postérité.

Le successeur de Louis n'a pas trompé ses espérances : il a versé ses dons sur une maison si précieuse à nos rois, et si utile à ses peuples. Une somme de quatre-vingt mille livres (1) vient d'être des-

(1) J'écrivois ceci en 1753.

tinée à la construction d'un aqueduc, pour nettoyer les caves du bâtiment des eaux dont elles sont inondées.

La plupart des demoiselles se dévouoient à la vie religieuse. Un jour, toute la grande classe eut vocation pour le cloître, à la persuasion d'un directeur, qui ne connoissoit pas le salut hors du couvent. Me. de Maintenon en fut fort embarassée : elle ne voulut pas blâmer l'évêque; mais, dit l'auteur dont je copie les mémoires, je vis ce qui se passoit dans son cœur.

Elle eut le dessein d'ôter à chaque abbaye à la nomination du roi le fonds d'une place de professe, duquel Saint-Cyr auroit disposé pour celles qui sortoient de la maison. Cet arrangement eût facilité les mariages. Sous Me. de Maintenon, ils étoient aisés : on devenoit fermier-général, major de place, lieutenant de roi. Parfaitement élevées, ces dames faisoient le bonheur de leurs époux, et commençoient du moins leur fortune. Dans cette vue, le roi ajouta soixante mille livres de rente à la fondation. Cette somme est uniquement destinée aux dots des demoiselles, qui ont toutes en sortant mille écus, dont le paiement est aujourd'hui fort reculé, parce qu'un grand nombre entrant

à onze ans, il en sort plus de vingt toutes les années.

CHAPITRE XIV.

Education de Saint-Cyr.

L'Education de Saint-Cyr pourroit être le modele de toutes les éducations publiques. Les exercices y sont distribués avec intelligence. Les demoiselles se levent à six heures, entendent la messe à huit, déjeûnent à neuf, dînent à onze heures, lisent tour à tour pendant le repas, se récréent jusqu'à une heure, travaillent jusqu'à six, que toute la communauté va souper, et ne peuvent aller au parloir que quinze jours à la fin de chaque quartier, à cause des distractions que causeroit le nombre excessif des visites.

Elles sont instruites avec douceur, distribuées en différentes classes, subdivisées en brigades. L'honneur, le plaisir d'avoir bien fait, marqué par un ruban qui distingue les plus sages, est leur récompense : la honte, presque l'unique châtiment. On ne force point les talents : on aide

leur naturel. On leur enseigne, on leur inspire la vertu. Tout ce qu'elles lisent, tout ce qu'elles voient, tout ce qu'elles entendent, les remplit de sentiments convenables à leur naissance, à leur âge. On leur apprend l'histoire ancienne et moderne, la géographie, la musique, le dessin. On forme leur style par de petites compositions; on cultive leur mémoire; on les corrige des prononciations de province. On donne de la modestie, du naturel, de la noblesse à leurs manieres. On ne les applique qu'aux choses pour lesquelles leur penchant se décide : et comme le travail est perpétuel, et que tout est instruction jusqu'au plaisir, on en adoucit la fatigue par la variété : et les jours coulent avec rapidité et sans ennui. Point de ces prédilections qui mettent la désunion dans les écoles, qui font haïr celles qui en sont les objets, et dégoûtent celles qui ne le sont pas : point de ces familiarités, qui, en violant les loix de la bienséance, rompent les liens d'une solide amitié. On cultive leurs talents; on laisse aller leurs graces. On ne leur apprend point à plaire; mais à penser, à s'aimer, à s'occuper, à servir Dieu. On ne rétrécit point leur ame, en la remplissant des minutieuses pratiques de

la dévotion : on la paîtrit de grands principes des vertus morales et des vertus chrétiennes.

Le soin qu'on prend de leur santé, est extrême dans leurs maladies : elles sont traitées avc une attention, un zele, une humanité qui ne leur permettent pas de regretter la maison paternelle, et qui leur font aimer l'infirmerie.

Les dames remplissent le vœu particulier d'éducation, avec une application et une capacité supérieure. Dans nulle autre maison religieuse, on ne voit tant de piété, d'esprit, de bon sens réunis : qualités dues à Me. de Maintenon. Pour former des maîtresses des classes, elle en fit, deux ans de suite, les fonctions avec régularité. Depuis, le bon ordre s'est toujours maintenu ; et deux cents cinquante filles sont gouvernées avec des rubans noirs ou couleur de feu.

Ce qui perpétue le systême d'éducation de mad. de Maintenon dans cette communauté, c'est le bonheur qu'elle a eu d'être toujours bien gouvernée : bonheur qu'elle doit tout entier à la liberté des suffrages que l'institutrice mit dans l'élection des dignitaires de la maison. Toutes les charges sont bien remplies, parce que celles qui obéissent, sont toujours dignes

de commander, et celles qui commandent, prêtes à obéir. Me. de Mornai, petite-fille du marquis de Montchevreuil, actuellement supérieure, a toutes les vertus de son état, et tous les talents de sa place... J'écrivois ceci (1) il y a trois ans. Mad. du Han vient de lui succéder. Les qualités d'une dame de St. Louis sont les qualités de toutes.

Mlle. d'Aubigné y fut élevée. Mlle. de Blois y passa quelques semaines, y fit une retraite, et y reçut la confirmation. La mere du roi, encore enfant, y alloit passer les mardis et les mercredis, et n'en sortoit que plus aimable.

Une princesse allemande de la maison palatine, appellée la princesse de Veldens, avoit été ruinée dans la désolation du Palatinat. Elle sut que s'il y avoit auprès de Louis XIV un cœur féroce qui donnoit des conseils violents, il y avoit aussi une ame qui savoit l'attendrir sur le sort des malheureux. Elle vint en France avec deux de ses filles, et fit une partie du chemin à pied. On eut des preuves qu'elles étoient parentes de mad. la Dau-

(1) La date de la premiere édition, est de l'année 1756.

phine. Me. de Maintenon les traita avec toute l'honnêteté possible. La cadette, appellée la princesse Christine, demanda d'entrer à Saint-Cyr. Elle y prit l'habit de la classe verte, et y est morte religieuse. La mere eût une pension, et ces mots de la bouche du roi : « Madame, il n'y a » que le plaisir de vous faire du bien par » moi-même, qui puisse me dédomma» ger du mal qu'on vous a fait à mon » insu. »

Ici, Manseau interrompant son récit, s'écrie ! *Oh ! que de bonnes œuvres j'aurois à raconter, si mad. de* Maintenon *ne les avoit ensevelies dans l'oubli, les unes en les taisant elle-même, les autres en m'ordonnant de les taire à jamais ! Que d'enfants, que de veuves, que de familles soulagées par elle ! Que de filles retirées du vice ! Que d'officiers dédommagés des refus des ministres ! Je n'aurois jamais fait, s'il m'étoit permis de dire tout ce que j'en sais. Mais, s'il plaît à Dieu, tout ce bien ne sera pas perdu pour l'édification publique : l'histoire conservera une partie des vertus de cette inimitable dame : elle dira qu'elle ne fut près du roi que pour l'engager à secourir les misérables ; qu'elle ne pensa jamais à elle-même ; que la vénération de Louis le Grand augmenta tous les jours.*

Elle développera ce fonds de vertu que je ne puis qu'admirer ; elle ne taira point sa tendresse pour Saint-Cyr, et tout le bien qu'elle y a fait. Voilà donc enfin une dame estimée de ses valets !

Saint-Cyr étoit son unique passion. Souvent elle y arrivoit dès six heures du matin, pour être présente au lever des demoiselles. Elle ne dédaignoit ni de les peigner, ni de les habiller. Elle suivoit toute la journée la même classe, pour voir s'il n'y avoit rien à corriger, à reprendre : et cette assiduité duroit, jusqu'à ce que la classe fût parfaite. Elle ne comptoit pour rien la peine, l'ennui, l'importunité. Quoique toute entiere à ce qu'elle faisoit, elle paroissoit être par-tout. Elle ennoblissoit les fonctions les plus viles, en les faisant elle-même. Tantôt elle instruisoit le noviciat, ou donnoit aux religieuses des leçons de spiritualité qui étonnoient les plus mystiques : tàntôt dans les offices, elle excitoit au travail les converses par son exemple. Sortant un jour de la cuisine pour aller à une grande cérémonie : « Mais, madame, lui dit-on, vous ne » sentirez pas le musc. Oui, répondit- » elle, mais qui croira que c'est moi ? »

Elle écartoit tout ce qui pouvoit alté-

rer cette pureté de mœurs qui devoit distinguer sa maison. Me. de Dangeau s'étant récriée sur la beauté d'une dame, mad. de Maintenon ne la ramena de cinq ans à Saint-Cyr. Cette dame étoit la seule qui fût belle : le marquis de Louvois les ayant vues rassemblées : « Que d'argent » dépensé ! dit-il ; encore si c'étoit pour » de jolis minois ! »

Les demoiselles furent veillées avec tant de soin, qu'on n'y connut point ce vice de tous les colleges, où les enfants, garantis d'une corruption étrangere, ne le sont pas d'une corruption mutuelle. Quelques-unes étant malades d'application, Dodart, bon janséniste, quoique médecin, proposa pour remede les divertissants écrits de Port-Royal : « Ah ! Mon» sieur, répondit-elle avec vivacité, » j'aime mieux qu'elles meurent. » Elles seroient mortes d'ennui.

Elle voulut que ses filles ne fussent pas moins économes que désintéressées; qu'elles sussent se refuser tout à elles-mêmes conformément à leur vœu, et qu'elles donnassent avec abondance aux demoiselles conformément à leurs obligations. Elle établit qu'on ne donneroit jamais à manger à personne ni au parloir ni au-dehors : par là, elle diminua le nombre

des visites, toujours incommodes, quelquefois dangereuses, et pour le moins inutiles. Sans cette regle, Saint-Cyr seroit devenu un cabaret. Le comte d'Aubigné dînant avec le P. Bourdaloue qui devoit y prêcher, lui dit : « Au moins, mon » pere, ne comptez pas sur la collation : » Saint-Cyr est la maison de Dieu ; l'on » n'y mange, ni l'on y boit. On ne » réussit pas en tout, reprit mad. de » Maintenon : l'instruction est notre fort; » et notre foible, l'hospitalité. » Les pauvres profiterent de ce que les parents de trois cents personnes auroient englouti sans fruit.

L'orgueil si souvent reproché à Saint-Cyr, et aujourd'hui avec si peu de raison, se glissa parmi les jeunes demoiselles. Madame de Maintenon l'apperçut et le réprima. Les éleves furent employées à des ouvrages grossiers ; et n'étant pas maîtresses de se choisir un état, elles apprirent à n'en dédaigner aucun. Elle voulut qu'elles fussent laborieuses, et non pas surchargées ; elle les vouloit occupées, mais non pas qu'on en fît des ouvrieres. La meilleure leçon du travail étoit son exemple. Elle n'étoit pas un moment oisive, même avec le roi. « Le travail des mains, » disoit-elle, est la pénitence que Dieu a

» imposée à l'homme pécheur. » Ses domestiques mêmes n'étoient jamais désœuvrés. On travailloit dans son anti-chambre ; dans toutes les autres on jouoit : son portier, car elle n'eut jamais de suisse, quittoit son métier pour répondre avec civilité aux importuns ; on n'étoit point annoncé chez elle par un valet-de-chambre arrogant et ennuyé ; tout dans sa maison, car elle n'eut jamais d'hôtel, respiroit l'amour du travail ; et les pauvres et les heureux, pour qui seuls s'ouvroit la porte la plus grattée de l'Europe, aux uns, par goût, aux autres, par bienséance, voyoient, en entrant, la premiere dame de la cour dictant une lettre, et faisant tourner le fuseau, avec une activité qui sembloit consoler les premiers de leur misere, et reprocher aux autres leur éternelle oisiveté... L'indolente duchesse se moque de ces détails : l'inutile bel-esprit m'accuse de partager le ridicule et l'imbécillité qu'il attache à ces minuties ; le politique, indigné de trouver des vertus où il se flattoit de trouver des crimes, jette le livre de dépit. Mais que dit ce sage, à qui je le dédierois, si je n'étois aussi sûr de sa modestie que de son indulgente amitié, cet homme, en qui tout est simple et

grand, tour-à-tour occupé à tailler les arbres de Montesquieu, et à donner des loix à l'univers? Ces petitesses lui plairoient dans toutes les femmes, et le ravissent dans la femme de Louis XIV.

L'orgueil, toujours terrassé et toujours renaissant, se reproduisoit sous le nom de dignité dans les sentiments. « Mes en» fants, disoit mad. de Maintenon, ne » soyez point glorieuses; je le suis assez » pour vous. » Elle s'accusoit de tous les défauts de ces filles: « Nous avons voulu » de l'esprit, et nous avons fait des rhé» toriciennes; de la dévotion, et nous » avons fait des quiétistes; de la modestie, et nous avons fait des précieu» ses; des sentiments élevés, et l'orgueil » est au comble. » Les demoiselles devinrent humbles à force d'être humiliées; on les conduisit par les routes battues; on exila si bien l'esprit, qu'une maîtresse de classe dit à Me. de Maintenon: « Soyez » tranquille, madame, les rubans jaunes » n'ont pas le sens commun. »

Son goût pour Saint-Cyr paroissoit ne pouvoir devenir plus vif, et le devenoit tous les jours. Plus elle y faisoit du bien, plus elle vouloit y en faire. Environnée de tous les plaisirs de la cour, elle trouvoit mille prétextes pour les quitter,

Saint-Cyr la consoloit de tous ses ennuis. Elle ne craignoit point, en s'éloignant du roi, de le trouver à son retour moins empressé, ou moins complaisant; elle n'avoit point cette curiosiré pour les affaires, qui appréhende toujours d'en perdre le fil. Elle haïssoit les voyages de Fontainebleau; parce qu'ils la séparoient trop long-temps de sa famille, car elle disoit souvent, qu'elle n'en avoit d'autre que Saint-Cyr. « Quand me verrai-je, » écrivoit-elle à la supérieure, à cette » grande table, où, environnée de tou- » tes mes filles, je me trouve plus à » mon aise qu'au banquet royal? » De tous les vers faits à sa louange, les quatre plus mauvais furent les seuls qui lui plurent, parce qu'elle y trouva Saint-Cyr.

Elle voit les honneurs avec indifférence:
Son cœur de vains desirs n'est jamais combattu:
Sa maison même de plaisance
Est une école de vertu.

CHAPITRE XV.

Esther. Athalie. Racine.

ATTENTIVE aux progrès de ses jeunes filles, elle composa des conversations qui les portoient à la vertu, rectifioient leurs idées, et leur facilitoient un récit. Ce sont des dialogues charmants : le ton est soutenu, l'expression juste et nette, le sujet agréablement discuté. Elles ont été imitées par madame de Glapion, qui a fort approché de son modele ; et par M. Collo, curé de Chevreuse, qui s'en est fort éloigné.

Les demoiselles les apprenoient à l'envi, et les récitoient avec tant de naturel et d'esprit, qu'on auroit dit que c'étoient des conversations faites sur-le-champ. Le roi repassant un jour par les jardins où la communauté étoit à la promenade, on leur en fit répéter quelques-unes devant lui ; il en parut fort content. Celles qui ne purent réciter, marquerent la joie qu'elles avoient de voir le roi, les unes par des vers qu'elles chanterent à sa louange, les autres, par de petits com-

pliments où se peignoit la naïveté de leur âge.

La supérieure leur avoit appris à déclamer : elles jouerent entre elles les tragédies de Marianne, de Polieucte, d'Alexandre, d'Iphigénie. Madame de Brinon en avoit fait une elle-même, détestable à la vérité, mais composée, apprise, et jouée en quinze jours. On avoit dressé un théâtre. Ces jeux plurent à mad. de Maintenon, qui crut que ces divertissements porteroient ses éleves à la vertu, et les formeroient à la politesse.

Elles jouerent ensuite Andromaque. Soit que les actrices fussent mieux choisies, soit qu'elles commençassent à prendre des airs de cour dont elles voyoient de temps-en-temps ce qu'il y avoit de meilleur, cette piece ne fut que trop bien représentée, au gré de Me. de Maintenon, qui craignit que cet amusement ne produisît des effets opposés à ses vues. Elle écrivit à Racine : *Nos petites filles viennent de jouer votre Andromaque, et l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pieces.* Elle le pria de lui faire dans ses moments de loisir, un poëme moral ou historique, mais dialogué : il falloit que l'amour en fût banni : cet ouvrage pouvoit être im-

punément contre les regles ; il resteroit enseveli à Saint-Cyr ; il suffisoit qu'il instruisît, et qu'il amusât des enfants.

Cette lettre agita fort Racine. La dévotion, le roi, l'intérêt l'avoient tiré de la poësie où il excelloit, pour le jetter dans l'histoire, où vraisemblablement il eût peint en poëte et conté en courtisan. Il vouloit plaire à madame de Maintenon; le refus étoit impossible à un homme duquel le roi avoit dit en le voyant avec Cavoye : Racine *veut paroître homme de cour*, et Cavoye, *homme d'esprit.* Mais il avoit une grande réputation à soutenir : il étoit effrayé de la délicatesse de goût que ses ouvrages avoient donnéeau public. Corneille, son maître, après avoir quitté la scene, n'y avoit reparu que pour y être hué ; Racine, moins grand, craignoit une plus grande chûte. D'un autre côté, s'il avoit renoncé au théâtre, il l'aimoit encore. Les jansénistes l'en avoient arraché malgré lui ; une dame plus austere qu'eux le rendoit à sa passsion ; et quand il consultoit ses forces, il jugeoit qu'elles n'avoient pas encore été toutes déployées : il n'avoit encore fait que Phedre ; et Corneille avoit fait Rodogune et Héraclius. Despréaux le conjuroit de résister

au démon de la poësie : ce démon parloit mieux ; il gagna la victoire. Racine trouva dans l'histoire d'Esther, tout ce qu'il falloit pour plaire à mad. de Maintenon, sans déplaire au docteur Arnauld. Despréaux envisagea ce sujet, comme si propre au temps et au lieu, qu'il l'exhorta de le traiter, et de venger dans une piece réguliere les chœurs du drame grec.

Madame de Maintenon fut charmée du premier acte. L'histoire d'Esther étoit la sienne. Moreau fit la musique des chœurs. Racine, aussi bon acteur qu'excellent poëte, instruisit les actrices ; et après bien des essais, trouva dans madame de Caylus un Assuérus admirable, et dans mademoiselle de Glapion, un Mardochée, plein d'ame et de sentiment. Mlle. de Veillenne eut le rôle d'Esther ; il convenoit à sa figure et à ses graces : mademoiselle d'Abancourt, celui d'Aman ; mademoiselle de Marsilly, celui de Zarès ; et la Maison-fort, que le roi appelloit la gracieuse Chanoinesse, celui d'Élise. On fit un joli théâtre ; les habits furent magnifiques, et les decorations de goût. Berin, décorateur des spectacles de la cour, fut chargé de l'exécution. Les actrices firent à Versailles deux répétitions devant le roi.

(1) On

(1) On n'admit à la premiere représentation que les principaux officiers qui suivent le roi à la chasse. Racine avoit fait et une bonne piece et de bonnes actrices. Madame de Caylus, qui doubloit tantôt mademoiselle de Saint-Osmane, et tantôt mademoiselle de Lastic, jouoit, à ravir, le personnage de la piété dans le prologue, et ensuite le rôle d'Assuérus. Cette innocente troupe sembloit faite pour ces sentiments pieux, qui depuis révolterent dans la bouche des comédiennes. Une actrice manqua de mémoire : Ah ! Mademoiselle, s'écria Racine, voilà une piece perdue !

Le roi, à son souper, ne parla que d'Esther. Monseigneur, Monsieur, tous les princes demanderent à la voir. Les applaudissements redoublerent.

La priere d'Esther enleva tout le monde: tout en parut beau, grand, traité avec dignité : les chœurs parfaits. Mr. le prince y pleura. Dans la ferveur de la premiere admiration, on mit Esther au-dessus de Phedre, et les actrices, au dessus des Raisin, des Chammêlé. Le roi dit en sortant à madame de Maintenon, qu'il n'y manquoit que les dames de Saint-Louis,

(1) 8 Février 1689.

qui, plus avides de prieres que de spectacles, étoient la plupart à l'église.

La troisieme représentation fut consacrée aux personnes pieuses, telles que le pere de la Chaise, quelques évêques, et douze ou quinze jésuites, auxquels se joignirent madame de Miramion, et ses plus distinguées dévotes. Madame de Maintenon vouloit se rassurer sur les scrupules qu'elle prévoyoit. « Aujour- » d'hui, dit-elle, on ne jouera que pour » les saints. » Les saints applaudirent comme les autres, et souhaiterent que toutes les tragédies ressemblassent à Esther.

Le roi y mena ensuite les courtisans : ils admirerent de bonne foi. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés : il y avoit deux mille aspirants, et il n'y avoit que deux cents places. Une comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la cour. Les secretaires d'état quittoient leurs occupations les plus pressées, pour voir Esther ; les ministres disgraciés (1) rentroient en faveur après l'avoir vue : la maréchale d'Estrées (2) qui ne l'avoit point louée, se justifia de son silence comme d'un crime. C'étoit

(1) M. de Pomponne.

(2) Voyez les lettres de Sévigné, 1689.

une fureur ; on montroit de la jalousie. Le roi faisoit une liste comme pour le voyage de Marly. Il entroit le premier ; et se tenant à la porte, la feuille à la main, la canne levée de l'autre, comme pour former une barriere, il y restoit jusqu'à ce que tous les nommés fussent entrés. Il ne souffroit point qu'aucun de sa suite s'écartât ; il donnoit l'exemple de la modestie convenable au lieu : la dame portiere étoit fort belle ; il la remercia toujours de sa politesse, et personne n'osa lui parler de ses graces. Les actrices, moins occupées des leurs que du personnage, récitoient derriere les coulisses le *Veni Creator*, pour intéresser le S. Esprit à leurs succès. Cependant elles charmoient les spectateurs ; le duc de Villeroi se passionnoit pour madame de Caylus, dont le mari étouffoit d'admiration et de jalousie : le marquis de Villette couvroit mal ses feux naissants pour mademoiselle de Marsilly, qui le rendit heureux, et que depuis Bolingbrocke rendit si infortunée : Mlle. de Choiseul avoit trente amants, dont un devint son époux. Mlle. de Saint-Osmane, aux grands yeux, au teint vermeil, au visage arrondi, allumoit dans tous les cœurs des sentiments qui depuis... Elle

ne vouloit alors plaire qu'à madame de Maintenon. Mais Mlle. de Glapion, destinée à mépriser le monde, et à gouverner Saint-Cyr, entroit dans son rôle avec tant d'intelligence, qu'on oublioit l'actrice, et qu'on ne voyoit que Mardochée.

Le roi et la reine d'Angleterre voulurent voir la piece nouvelle. Le spectacle fut encore plus beau : les actrices, couvertes de pierreries, l'orchestre formé des meilleurs musiciens du roi. Jamais sujet ne fut plus heureusement choisi. Imitateur des anciens, qui mêloient dans leurs pieces les événements de leur temps, Racine avoit fait entrer dans la sienne le tableau de la cour et des spectateurs ; et cependant il avoit conservé dans leur intégrité, des faits tirés d'un livre trop respectable, pour pouvoir être altérés. Il avoit plu, en dépit d'Aristote, en versifiant, comme il le dit lui-même, les scenes que Dieu avoit préparées. Jamais poëte n'eut un parterre plus brillant : tout ce que l'Europe avoit de plus grand, Versailles, de plus ingénieux, Paris, de plus délicat, y étoit rassemblé. On le voyoit sur le théâtre, rayonnant d'une joie vive, mais modeste : Despréaux, à côté de lui, déridant son front jaloux et triste,

et s'enivrant de la gloire de son ami ; mad. de Montespan et Louvois confondus dans la foule, se cherchant des yeux, se retrouvant sur la scene sous les noms de Vasthi (1) et d'Aman, (2) honteux de paroître dans un lieu où on leur porte le dernier coup, rougissant et battant des mains ; le roi et la reine d'Angleterre, ravis qu'on peignoit le Saint-Pere, qui avoit contribué à les détrôner, comme un aveugle à qui le diable avoit crevé les yeux (3) : Louis, un peu confus de l'impie plainte de la piété, qui faisoit valoir à Dieu son exactitude et

(1) Sans doute on t'a conté la fameuse disgrace
De l'altiere Vasthi dont j'occupe la place :
Comment le roi contre elle enflammé de dépit,
La chassa de son trône ainsi que de son lit.
Mais il n'en put sitôt effacer la pensée :
Vasthi régna long-temps dans son ame offensée.

(2) On attribuoit à M. de Louvois un propos qui avoit donné lieu à ces vers.
Il sait qu'il me doit tout, etc.

(3) Et l'enfer couvrant tout de ses voiles funebres
Sur les yeux les plus saints a jetté ses ténebres.

son recueillement à la sainte messe (1); mais charmé de se reconnoître dans la fierté d'un roi de Perse, dans son amour pour la justice, dans sa tendresse pour Esther : madame de Maintenon, auprès de lui sur un tabouret, attentive à toutes ses questions, exposée à tous les regards, les soutenant tous avec modestie et avec majesté, dissimulant, par une joie ouverte sur les succès de ses éleves, celle que lui donnoient des applications toutes flatteuses. Le triomphe d'Esther étoit le sien. Elle étoit, lui disoit-on, cette Esther, qui a puisé les jours dans la race proscrite; qui, par sa vertu seule, captive un roi puissant; cette Esther, qui, dans sa retraite, s'occupe à cultiver ces jeunes et tendres fleurs transplantées, et qui, lasse des vains honneurs, met toute sa gloire à s'oublier elle-même. Assuérus ne lui parle jamais de sa beauté, de ces appas, que Racine savoit si bien décrire; il ne songe qu'à des qualités plus estimables :

(1) De ta gloire animé lui seul de tant de rois
S'arme pour ta querelle, et combat pour tes droits, etc.
Baiser avec respect le parvis de tes temples.

Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grace,
Qui me charme toujours, et jamais ne me lasse:
De l'aimable vertu doux et puissants attraits.

A table il lui dit :

Oui, vos moindres discours ont des graces secrettes:
Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

Cette juive qui aimoit ses anciens freres, et qui n'osoit les protéger, étoit un autre trait de mad. de Maintenon, qui, avec le caractere le plus doux, laissa opprimer les protestants. Les huguenots proscrits étoient les juifs exterminés : on osoit applaudir ce vers :

Et le roi trop crédule a signé cet édit.

Et celui-ci :

On peut des plus grands rois surprendre la justice.

La flatterie avoit tant loué la vigilance du roi, le grand Arnauld avoit été si généralement traité d'insolent pour avoir dit que Louis le Grand pouvoit se tromper, que cette vérité simple et éternelle fut regardée comme un trait neuf et hardi. On fit encore d'autres applications : on vit dans cette tragédie mille choses que l'auteur n'avoit pas pensé à y mettre en la faisant, et qu'il n'apperçut pas après l'avoir faite.

(1) Ce divertissement continua jusqu'au carême, qui vint à propos soulager mad. de Maintenon, accablée de gloire, de fatigue et de plaisir. Ce spectacle n'empêchoit pas que les constitutions de Saint-Cyr ne s'observassent avec la même exactitude : les professes étoient aussi recueillies, que si ces jeux eussent été exécutés à cent lieues d'elles : elles y avoient un banc séparé, où elles alloient rarement.

Racine voulut dédier sa piece à mad. de Maintenon, qui, loin d'être tentée pour l'encens le mieux apprêté, le pria de ne pas même la nommer dans la préface. Quand Esther fut imprimée, le charme

(1) 26 Février.

se dissipa. Elle parut froide à la lecture : beaucoup de vers foibles : point ou peu d'action : trop d'exactitude à suivre le narré du St.Esprit : trop peu de fidélité aux préceptes de l'art. « L'impression, » dit le duc de la Feuillade, est une re- » quête civile contre l'approbation publi- » que. » Paris, qui n'aime point que la cour ait tant de plaisir sans lui, jugea sévérement Esther. Les amis de Racine dirent en vain qu'elle avoit plu à tout ce que le royaume avoit de plus connoisseur. A la cour, leur répondoit-on, il n'y a qu'un suffrage, le suffrage de celui ou de celle à qui tout le reste veut plaire. « Pourquoi, s'écrioit Racine, pour- » quoi m'y suis-je exposé, pourquoi m'a- » t-on détourné de me faire Chartreux ? » Je serois bien plus tranquille. » Mille louis le consolerent.

En 1721, les comédiens donnerent Esther, et ne la donnerent qu'une fois. Un homme d'esprit (1) en conclut que la piece est très-mauvaise. Esther ne reparut plus, parce qu'elle parut sans chœurs : c'étoit une femme à qui on avoit ôté ses

(1) Siecle de Louis XIV, tome II, édit. de Berlin.

plus beaux ornements. Esther n'inspira que de l'ennui, parce qu'elle fut jouée par des personnes qui n'étoient pas faites pour elle. Représentée par les actrices de Saint-Cyr, elle auroit excité les mêmes transports : il falloit cette naïveté, ces voix pures, ces ames innocentes pour lesquelles Racine avoit travaillé : médiocre au théâtre du fauxbourg Saint-Germain, Esther est un chef-d'œuvre à celui de Saint-Cyr. On va l'y remettre cet hyver : (1) L'auguste assemblée à laquelle on n'a pu la refuser, n'en jugera point par le jeu. On n'a déclamé depuis si long-temps à Saint-Cyr, qu'il seroit bien étonnant que le goût de la déclamation s'y fût conservé. La dévotion se réconciliera peut-être enfin avec des amusements que le grand Bossuet ne condamne point.

Le public impartial, ajoute Mr. de V., *ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance, un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, et qui ayant, sans le moindre prétexte, donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi légérement.* Analyse injuste : le

(1) *Ibid.*

public ne vit point cela : car le public étoit chrétien. On lui présentoit un fait intéressant et miraculeux, d'après un livre admis comme divin : il ne discutoit point l'action, parce qu'on ne discute pas ce qu'on regarde comme démontré. Paris étoit à l'égard d'Esther, dans la même position qu'Athenes à l'égard d'Iphigénie remplacée par une genisse, ou de toute autre piece dénouée miraculeusement après avoir été miraculeusement conduite. Il suffisoit d'offrir au François, comme au Grec, un spectacle conforme à ses idées de religion et de théologie.

Quoi qu'il en soit, le roi goûta si fort Esther, que Racine eut ordre de composer une autre piece pour l'année suivante. Il s'en défendit sur le peu de loisir que lui laissoit l'histoire de sa majesté : on n'y eut aucun égard. La véritable raison de la répugnance du poëte, étoit la difficulté de tirer de l'histoire sainte un sujet aussi heureux. Madame de Sévigné ne croyoit pas la chose possible. Mais Racine trouva dans le quatrieme livre des rois une action intéressante, et assez de matiere pour se passer d'amour, d'épisodes, et de confidents. Il répara la simplicité de l'intrigue, le manque d'une grande passion, par l'élégance de la poé-

sie, la vérité des sentiments, l'usage heureux des sublimes traits de l'écriture. Il lut sa piece à mad. de Maintenon, et sur son visage froid ou ému, suivant les situations, l'effet qu'elle produiroit dans tous les cœurs. Quand il en fut à ce vers :

Elle flotte, elle hésite, en un mot, elle est femme,

elle ne put se défendre d'un léger mouvement de déplaisir, qui disoit qu'elle l'étoit encore un peu elle-même.

Mr. Durand, supérieur de messieurs de Saint-Lazare, et grand ennemi des spectacles, secouoit la tête en entendant répéter Athalie, et menaçoit d'écrire et de prêcher contre ce divertissement. Le musicien assuroit le censeur, que cet ouvrage étoit saint, et lui opposoit la licence du théâtre de la foire Saint-Laurent, que sa compagnie avoit fait construire pour les scenes les plus indécentes. La crainte s'empara des esprits, et mit de la tiédeur dans cet exercice. On répéta sans goût Athalie: on apprit sans émulation la Jepthé de Boyer et de l'abbé Têtu. D'abord Racine en fut piqué, et soutint que sa piece étoit propre à inspirer la vertu. Le lazariste lui prouva que la tragédie la plus

sainte suffisoit pour le damner. Racine le crut, et auroit brûlé Athalie comme indigne d'un chrétien, si son fanatisme n'eût été réprimé par mad. de Maintenon: tant il est vrai que rien n'est plus sot que l'homme d'esprit !

Hébert, curé de Versailles traversa beaucoup ces plaisirs innocents (1). A une assemblée de dames de la Charité, où mad. de Maintenon assistoit très-réguliérement, le discours, avant la conférence, tomba sur la tragédie d'Esther. La flatterie renchérissoit sur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le curé attendoit en gémissant le moment de parler. Me. de Maintenon rapporta d'un air satisfait le nom de tous les religieux qui avoient été spéctateurs, ou qui demandoient à l'être. « Il n'y a plus que vous, monsieur, dit- » elle au curé, qui n'ayez pas vu cette » piece : ne vous y verrons-nous pas » bientôt ? » Hébert répondit par une profonde révérence. « Mais, dit mad. de » Maintenon, repliquant au silence éner- » gique du curé, le P. de Chamilly, » de l'oratoire, vénérable par son âge

(1) Mém. manuscrit d'Hébert, évêque d'Agen, depuis la page 212 jusqu'à la page 237.

» et par sa piété, brigue une place à no-
» tre parterre. Je voudrois bien, ajouta-
» t-elle en regardant Hébert, y aller au-
» jourd'hui en si bonne compagnie. Je
» vous supplie de m'en dispenser, repartit
» Hébert en commençant son exhorta-
» tion. »

Dès qu'elle fut achevée, mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers gronderent le curé de ce refus public. « Vous avez, » lui dirent-elles, mortifié Me. de Main- » tenon. Voir Esther, est une faveur sol- » licitée : on vous y invite, et vous re- » fusez du ton le plus désapprobateur. On » n'aura plus la même confiance en vous : » on vous croira outré sur la morale : » vous serez redouté comme le censeur » des évêques : vous perdrez un crédit » utile à votre zele. »

« Mes raisons, interrompit Hébert, ne » sont pas de vains scrupules : je vous en » rendrai compte, et j'en ferai juge mad. » de Maintenon elle-même : si elle me » condamne, je me rendrai volontiers. » Le soir même il lui dit : « Vous connois- » sez, madame, mon respect pour vous, mais » vous savez aussi combien je déclame en » chaire contre les spectacles. Esther n'est » point comprise dans cette proscription. » Pourquoi donc, interrompit-elle, re-

» fusez-vous de l'entendre ? Le peuple, » reprit le curé, ne sait pas quelle diffé- » rence est entre cette comédie et une au- » tre. J'irai : il croira plutôt à mes actions » qu'à mes paroles. La réputation d'un » ministre de J. C. est trop délicate, pour » la sacrifier à la complaisance ou à la » curiosité. Hé ! pensez - vous qu'il soit » décent à des prêtres d'assister à des » jeux exécutés par des jeunes filles, » bien faites, aimables, fixées pendant » deux heures entieres. C'est s'expo- » ser à des tentations.

« Des courtisans m'ont avoué que » leurs passions étoient plus vivement » émues par la vue de ces enfants que par » celle des comédiennes. L'innocence des » vierges est un attrait plus dangereux » que le libertinage des prostituées. Le » vice profane tout. »

« Mais du moins, lui dit Me. de Main- » tenon, vous ne condamnez pas ces di- » vertissements si utiles à la jeunesse ? Je » crois, répondit-il, qu'ils doivent être » proscrits de toute bonne éducation. » Votre grand objet, madame, est de » porter vos éleves à une grande pureté » de mœurs : n'est - ce pas détruire cette » pureté, que de les exposer sur un théâ- » tre aux regards avides de toute la cour ?

» C'est leur ôter cette honte modeste, qui
» les retient dans le devoir : une fille re-
» doutera-elle un tête-à-tête avec un
» homme, après avoir paru hardiment
» devant plusieurs ? les applaudissements
» que les spectateurs prodiguent à la
» beauté, aux talents de ces jeunes per-
» sonnes, leur inspirent de l'orgueil. Je
» ne puis, en exerçant un ministere qui
» combat toutes les passions, me défen-
» dre de la vaine gloire de prêcher devant
» mon souverain : comment des enfants se
» préserveroient-ils d'une vanité si natu-
» relle ? »

« Cependant, dit Me. de Maintenon,
» ces exercices sont autorisés de tout tems
» dans tous les colleges. On ne peut,
» repliqua le curé, en rien conclure pour
» les colleges des filles. Les garçons sont
» destinés à remplir des emplois qui les
» obligent de parler en public : un hom-
» me de robe, un homme d'église, un
» homme d'épée ont également besoin de
» l'exercice de la déclamation. Les filles
» sont destinées à la retraite : et leur
» vertu est d'être timides ; leur gloire,
» d'être modestes. Je ne parle point du
» temps qu'emportent les rôles qu'il faut
» apprendre, des distractions que donne
» le charme des vers, de l'orgueil de cel-

» les qui jouent, de la jalousie de celles » qui ne jouent pas, des airs de hauteur » qu'on prend au théâtre, et qu'on ne » quitte pas dans la société, de mille cho- » ses contraires à l'esprit de votre établis- » sement. Je ne dis plus qu'un mot : Tous » les couvents ont les yeux attachés sur » Saint-Cyr : par-tout on suivra l'exemple » que Saint-Cyr aura donné. On se lassera » des pieces de piété : on en jouera de pro- » fanes. On invitera des laïques à ces spec- » tacles. Dans toutes les maisons religieu- » ses, au-lieu de former des novices, on » dressera des comédiennes. »

« J'entre dans tout cela, dit Me. de » Maintenon ; mais St. François de Sales » est moins rigide que vous. Il permet à » ses filles de représenter des pieces de » dévotion. » « Il est vrai, reprit Hébert : » mais ce grand saint ne le leur permet » qu'entr'elles, rarement, et dans l'inté- » rieur du monastere. A la Visitation, » c'est un amusement privé : à Saint-Cyr, » c'est un spectacle public. »

Ces raisons ébranloient Me. de Maintenon ; mais l'abbé Gobelin, Fénelon, Mrs. Tiberge et Brisacier avoient approuvé Esther : l'abbé Desmarais ne s'en étoit pas plaint : de sorte qu'Athalie alloit être jouée. A cette nouvelle, les dévots et

les beaux-esprit s'alarmerent, les uns de bonne foi, les autres par jalousie. On disoit de tous côtés à Me. de Maintenon, qu'il étoit indécent de produire sur un théâtre sa niece, et des filles rassemblées de toutes les provinces du royaume, et que c'étoit mal répondre à l'idée qu'on avoit de l'établissement de Saint-Cyr. On lui écrivoit des lettres anonymes, pleines de malignité sous les apparences de zele : on accusoit Racine de jansénisme, on lui demandoit si elle vouloit en infecter sa maison.

La sainteté du lieu, le sujet des pieces, la maniere dont les spectateurs s'étoient introduits à Saint-Cyr à la suite du roi, la justifioient assez (1). Elle eût pu dédaigner ces discours fondés sur l'envie, ou sur un zele mal entendu ; mais les raisons d'Hébert, approuvées par l'abbé Desmarais, agirent sur elle. Athalie fut jouée deux fois à Versailles devant le roi avec l'habit de Saint-Cyr, dans l'appartement de mad. de Maintenon. L'action n'en parut pas refroidie. Elle produisit même alors une impression plus vive, que depuis au théâtre de la comédie,

(1) Souvenirs de Me. de Caylus.

où cette piece fut défigurée par une Josabeth couverte de rouge, par une Athalie outrée, par un grand-prêtre, plus capable, dit mad. de Caylus, d'imiter les capucinades du petit pere Honoré, que la majesté d'un prophete.

Ce ne fut qu'à la sollicitation de leurs majestés britanniques, que mad. de Maintenon en permit une représentation plus brillante. Le pere de la Chaise, Fénelon, et plusieurs ecclésiastiques la sanctifierent par leur présence. Me. de Maintenon pria monsieur de Chartres de s'y trouver. Fénelon, son collegue et son ami, ne le persuada point. Pendant le spectacle, l'évêque fit aux dames de Saint-Louis une conférence sur l'état déplorable des chrétiens, qui se livrent avant le carême à des plaisirs scandaleux, et sur la nécessité de lui en faire une amande honorable par le silence et par la retraite.

Racine fut entiérement dégoûté du théâtre. Il dit qu'il ne vouloit plus écrire que l'histoire du roi; mais soit qu'il craignît d'être accusé d'ingratitude s'il étoit vrai, et de reconnoissance s'il n'étoit satyrique, soit que les matériaux lui manquassent, et qu'il crût au-dessous de lui de mettre en beau style les gazettes ou les bruits de cour, il travailla lentement

à cet ouvrage, qui, heureusement pour sa gloire, périt dans un incendie. Valincourt, le voyant près d'être consumé, donna vingt louis à un Savoyard pour l'aller querir au travers des flammes. Au lieu du manuscrit unique, le Savoyard apporta un recueil des gazettes de France. Ces gazettes, les mémoires du temps, les collections des pieces originales, le journal de Dangeau pour les nouvelles de cour, le siecle de Louis XIV pour la partie des arts, les écrits de divers officiers pour les détails de guerre, les négociations de divers ambassadeurs pour les affaires étrangeres, les actes des congrès, les lettres de monsieur de Torcy et de mad. des Ursins pour les affaires d'Espagne, peuvent consoler les curieux, de cette perte; à moins qu'on ne regrette le style de Racine et de Boileau, dont la prose n'a pourtant rien de merveilleux, ou celui de Valincourt, écrivain assez médiocre.

Racine fit à l'usage de Saint-Cyr quelques cantiques qui prouverent que le lyrique n'étoit pas son genre. On en exécuta un devant le roi, qui, à ces vers,

Mon Dieu! qu'elle guerre cruelle!
Je trouve deux hommes en moi:

L'un veut que plein d'amour pour toi,
Je te sois sans cesse fidelle ;
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me souleve contre ta loi.

dit à madame de Maintenon : « Ah ! ma-
» dame ! voilà deux hommes que je con-
nois bien. »

Dès qu'Athalie fut imprimée, on s'empressa plus à la condamner qu'à la lire. On crut qu'une piece, où un enfant faisoit le principal personnage, n'étoit que pour des enfants. Racine fut persuadé qu'il avoit manqué son sujet : mad. de Maintenon seule soutint qu'il n'avoit rien fait de plus beau. Le goût s'étoit perdu avec le génie : les hommes supérieurs à tout leur siecle sont toujours mal jugés par lui : Racine pouvoit-il plaire à un peuple que Campistron enchantoit ?

Dès que la régence eut rendu à l'esprit national la liberté que la dévotion lui avoit ravie, Athalie reparut, et fut reçue avec des applaudissements infinis. On fit aussi des applications, et le peuple vit dans Joas, sauvé par le grand-prêtre et par Josabeth, son roi conservé par un évêque et par mad. de Ventadour : Abner étoit Villeroi : et ainsi du reste. La famille de Racine fut fort surprise que

les comédiens s'emparassent d'une piece, dont le privilege appartenoit aux dames de Saint-Louis : et mad. de Maintenon, que l'archevêque de Paris ne s'oposàt pas à un divertissement qui lui paroissoit une profanation. L'année passée, les magistrats d'Amsterdam furent plus séveres ou plus sages : ils défendirent aux comédiens françois la représentation d'Athalie, comme d'une parodie des livres saints. Ils regarderent Phedre comme une leçon de morale, et Athalie comme un attentat à la majesté de la religion.

Malgré l'injustice du public, Athalie avoit été jouée à la cour par la duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, la comtesse d'Ayen, Mlle. d'Osmond, etc. Me. de Maintenon arrangeoit ces amusements ingénieux, parce qu'ils formoient l'esprit de la princesse, et qu'ils désennuyoient le roi, dont l'ame toujours sensible, quoique usée, ne connoissoit d'autre plaisir que celui des arts, que la dévotion lui défendoit.

Me. de Maintenon, malgré la sienne, protégea toujours les talents ; mais elle en exigea ces productions saintes qui rarement les rendent dignes d'être protégés. L'abbé de Choisy, Duché, l'abbé Têtu, Rousseau, l'abbé Pelegrin, travaillerent

pour Saint-Cyr, et furent récompensés par elle. Nous lui devons Judith, Jephté, Absalon, Débora, les Stances chrétiennes, et les Odes sacrées : mais de tous les beaux esprits, nul ne toucha plus son goût que Racine, qui répondoit à l'estime par l'admiration. « Je ne connois » pas, disoit-il souvent, de vertu plus » pure. » Elle lui fit donner une charge de gentilhomme ordinaire (1). « J'aime » à le voir, disoit-elle; il a dans le com- » merce toute la simplicité d'un enfant : » tout ce que je puis faire, c'est de lire » Boileau; il est trop poëte. » Cependant elle en avoit été louée dans la satyre des femmes, où Despréaux disoit qu'il en connoissoit une,

Humble dans les grandeurs, sage dans la fortune,
Qui gémit comme Esther de sa gloire importune.

Il l'avoit encore en vue, en parlant de celle qui ne veut pas

Qu'à l'église jamais devant le Dieu jaloux
Un fastueux carreau soit vu sous ses genoux.

Mais aussi imprudent dans ses propos qu'injuste dans ses écrits, il lançoit sans

(1) Manuscrits de l'évêque d'Agen.

cesse des traits satyriques contre son premier époux, dont elle eût bien voulu qu'on ne parlât jamais devant le roi, ni devant elle. Déclamant un jour contre la poësie burlesque : « Heureusement, » dit-il, ce goût est passé ; et on ne lit » plus Scarron, même en province. » Racine détourna promptement la conversation ; et lui dit, quand il fut seul avec lui : « Je ne puis plus paroître avec vous à la » cour : hier, c'étoit Don Japhet ; aujour- » d'hui, le Virgile travesti : ignorez-vous » l'intérêt qu'elle y prend ? Hélas ! non : » répondit Boileau ; mais en la voyant, » c'est la premiere chose que j'oublie. » Madame de Maintenon parloit souvent de son mari, et même étendoit ses bienfaits sur quelques-uns de ses parents ; mais elle n'en prononçoit jamais le nom. (1) Elle disoit : *quand j'étois avec cet homme-là*, et ordinairement, *quand je servois ce pauve estropié*. Ménagements puériles sans doute ; mais elle les devoit au roi : tout ce que sa conduite a de grand, semble de son caractere ; tout ce qu'elle a de petit, est de sa place. Par zele pour le bien public, elle demande à Racine un mémoire sur la misere

(1) Manuscrits de Me. de Bouju.

du

du peuple. Par obéissance, elle en nomme, malgré sa promesse, l'auteur au roi, qui, indigné que son historien ait approfondi les défauts de son administration, lui défend de le revoir.

Madame de Maintenon ne revoit Racine que pour lui dire adieu. De là mille idées tristes, une fievre violente, une maladie dangereuse, un dégoût extrême pour Versailles, où il ne voyoit plus celle qui lui en adoucissoit le séjour. Occupé de sa disgrace, il cherche son crime, ne s'en trouve point, et s'en fait un par son imprudence. Son penchant et son ennui le rappellent à Port-Royal, qu'il feignoit d'avoir abandonné. Il se dérobe secrétement de la cour, pour y voir ses anciens maîtres et ses amis. Le roi l'apprend avec indignation; car, dit Hébert, le jansénisme étoit à ses yeux le plus grand des vices. Madame de Maintenon n'ose plus parler au roi d'un homme odieux. Racine est pénétré d'un chagrin qui abrege ses jours; un poëte si tendre devoit mourir d'un coup de sentiment. Le roi, pendant sa maladie, envoya souvent savoir de ses nouvelles; mais ayant appris qu'il avoit demandé par son testament d'être enterré à Port-Royal, il ne témoigna nul regret de sa mort. Après

cela, louez les rois, et comptez sur des amis de cour.

CHAPITRE XVI.

Visite du roi à Saint-Cyr.

LOUIS ne se dégoûta point de son ouvrage. Rien ne le flattoit plus que les louanges qu'on donnoit à Saint-Cyr. Il fit un accueil distingué à Trévisani, prélat romain, qui, en voyant la maison, avoit dit : « Les peres de l'église se sont » inutilement tourmentés sur la grandeur » du *Fiat* que Dieu prononça en créant le » monde : s'ils étoient à ma place, ils ne » concevroient pas seulement jusqu'où » va le *Fiat* d'un homme. »

Il alla porter lui-même aux dames la bulle d'union de la manse abbatiale de Saint-Denis. Le pape, en l'accordant, avoit dit deux fois au duc de Chaulnes : « Ecri- » vez à mad. de Maintenon, que c'est par » égard pour elle. » Le roi crut devoir en cette occasion, expliquer de nouveau ses volontés. « Mes intentions sont » droites, dit-il à Saint Cyr ; je n'ai en » vue dans cet établissement que la gloire » de Dieu, le bien de mon royaume, » et le soulagement de ma noblesse. Je

» les conjure, ajouta-t-il en s'adressant » aux dames, et en fixant madame de » Maintenon, de seconder mes vœux, de » s'affermir de plus en plus dans la vraie » piété, de chérir les observances de » leur institut. Dès-lors, je n'aurai aucu» ne inquiétude sur l'éducation des demoi» selles, qui sont l'objet de cette œuvre. » Cet objet sera rempli, si les dames » sont parfaites dans leur état, ou, du » moins, tendent toujours à le devenir. » « Il est impossible, dit madame de Main» tenon, qu'elles ne soient pas toutes » d'excellentes religieuses, après avoir » eu un roi pour prédicateur. »

« Ce n'est point à moi, reprit-il, d'en» trer dans le détail de leurs devoirs; » mais j'espere qu'à force de leur répéter » les motifs de cette fondation, je les y » rendrai fidelles. J'entends tous les jours » sur cela des choses qui me font plai» sir; et je n'épargnerois ni mes visites, » ni mes discours, pour peu que je les » crusse utiles. »

Madame de Maintenon lui raconta quelques traits édifiants de la piété des dames et des demoiselles. « Je ne suis point » surpris, dit le roi, de trouver ces ver» tus dans des dames qui se sont consa» crées à Dieu; mais je les admire dans

K 2

» des enfants : je voulois qu'on fît du
» bien ici ; il s'y en fait, et mes vœux
» sont exaucés. »

« Vous ne devez pas, sire, dit Me. de
» Maintenon, vous repentir de la dé-
» pense de ce bâtiment. Ah ! répondit
» le roi, si la chose étoit à faire, je la
» ferois du meilleur de mon cœur. »

« Nous n'oserions nous flatter, reprit-
» elle, que parmi tant de personnes de
» tout caractere et de tout état, aucune
» ne s'écarte de la vertu qu'on inspire
» à toutes ; mais il sera difficile que
» celles-là même, réveillées par les prin-
» cipes qu'on aura gravés dans leur cœur,
» ne rentrent pas dans leur devoir. Et
» certainement le plus grand nombre vi-
» vra dans l'innocence. Ah ! dit le roi,
» si je pouvois donner à Dieu autant
» d'ames que je lui en ai ravies par
» mon mauvais exemple ! »

Trois demoiselles étant attaquées de cette maladie, dont l'attouchement de nos rois guérit, depuis que les prêtres leur communiquerent l'art de faire des miracles, le roi voulut les toucher en particulier. Bontems les introduisit dans le cabinet ; les malades se mirent à genoux ; le roi entra sans bruit, les regarda fixement, leva les yeux au ciel, fit une

priere très-fervente, et leur mettant la main sur la joue, leur dit : *Je te touche ; Dieu te guérisse !* Le lendemain, ajoute Manseau, la plus malade des trois fut guérie sans autre secours. Tant il est aisé à l'imagination de faire des miracles, ou à la dévotion de les croire !

CHAPITRE XVII.

Visite du Nonce à Saint-Cyr.

MADAME de Maintenon devenoit tous les jours plus sainte. Elle acquéroit cette sévérité de mœurs, nécessaire à la fondatrice d'une maison religieuse : son aversion pour le monde la persuadoit qu'il étoit facile d'y renoncer, et son détachement la disposoit à exiger de ses filles le même sacrifice. Déja quelques unes, abandonnées au sentiment de leur ferveur, se plaignoient du peu d'austérité de leur institut, et se faisoient carmélites. Sainte-Thérese s'emparoit des filles les plus propres à l'éducation. Madame de Maintenon craignit qu'après sa mort, les ferventes ne fussent séduites par un état plus parfait, et les tiedes, dégoûtées d'un

état encore trop gênant. Les dames unies par une voix commune, par un habit uniforme, pouvoient rentrer dans le monde avec la seule dispense de l'évêque. Que le relâchement s'introduise dans Saint-Cyr, que le siege de Chartres soit rempli par un prélat de cour, la maison se dépeuplera, les demoiselles seront mal élevées, le prince ne répandra plus ses bienfaits sur une maison infidelle à ses principes; et si la dotation est attaquée, le parlement ne protégera point une communauté inutile à l'état. Voilà ce que madame de Maintenon se dit mille fois. Ses craintes augmenterent: il échut une succession considérable à une sœur converse. Les vœux simples ne la rendoient pas incapable d'hériter. Quelques-uns de ses parents contesterent ses droits; quelques autres la presserent de les faire valoir. La converse aima mieux renoncer à la succession. Son exemple pouvoit n'être pas imité; et cette liberté anéantissoit le désintéressement, en laissant une propriété qu'on vouloit exclure. Les dames, auxquelles on avoit laissé croire que les vœux solemnels avoient force de vœux absolus, apprirent, les unes avec douleur, les autres avec joie, toutes avec le dernier étonnement, que ces vœux ne pouvoient

acquérir de solidité qu'en tenant aux regles anciennement instituées et approuvées par l'église. Quelques professes s'ennuyerent de leur état, eurent des desirs de rentrer dans le monde, écouterent les conseils de ceux qui avoient intérêt à les y voir, et parurent remplir leurs devoirs comme pouvant cesser à leur gré de les remplir.

Madame de Maintenon fut affligée des raisonnements, des murmures, des sentiments de quelques dames. Pour prévenir leur inconstance, elle voulut établir un corps de directeurs, dont la sagesse l'assurât que la communauté seroit du moins bien dirigée pour le spirituel après sa mort. Elle assembla son conseil; c'étoient messieurs de Fénelon, Desmarais, Tiberge et Brisacier, qui furent d'avis de donner la direction de saint-Cyr aux prêtres de Saint-Lazare. Elle les préféra comme des ecclésiastiques qui n'ont qu'un seul esprit dans la doctrine, perpétué par des conférences fréquentes sur la morale, d'ailleurs modestes et désintéressés. Saint-Cyr fut accru d'un nouveau bâtiment pour eux. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi elle ne choisissoit pas des jésuites: « Je veux, répondit-elle, être maîtresse » chez moi. »

La communauté se réveilla sur les vœux. M. de Chartres, plein de zele, représenta qu'il en falloit d'absolus, pour y affermir l'ordre ; qu'on ne pouvoit éteindre sûrement le titre d'abbé de Saint-Denis, qu'en faveur d'une maison religieuse ; que d'autres princes, d'autres ministres pourroient être tentés de le rétablir ; qu'une communauté autorisée par le St. siege, seroit moins sujette aux révolutions. Il alla déclarer aux dames, que leurs vœux étant simples, elles devoient nécessairement s'attacher à quelqu'un des anciens ordres de l'église, et que le meilleur étoit celui de St. Augustin. Ce discours étoit fort dur ; elles regarderent ce changement comme une nouveauté qui attaquoit également leur genre de vie, leur conscience, et leurs constitutions. Mr. de Chartres jetta les esprits dans une grande inquiétude ; madame de Maintenon reparut, et leur rendit la paix.

Le roi n'étoit pas plus favorable à ce changement que les dames. Il honoroit la piété des cloîtres, sans en estimer la guimpe ni les autres ajustements et regles, qui prouvent bien plus la bizarrerie de ceux qui les ont instituées, que le détachement de ceux qui s'y soumettent. A cela se joignit son aversion pour tout ce

qui étoit nouveau. Il répondit à madame de Maintenon : « Que pensera t-on ? On » rira : on dira que nous ne savons à » quoi nous en tenir ; que chaque année » présente une scene nouvelle ; qu'il faut » s'attendre encore à quelqu'autre. » Me. de Maintenon déterminée, ne combattit point brusquement le goût du roi. Elle lui laissa le temps de réfléchir sur les motifs qu'elle lui avoit exposés, avec cette indifférence apparente et cette soumission qui plaît toujours à l'autorité. Ses raisons agirent enfin ; et le roi dit ces belles paroles : « Faisons donc un cou- » vent : on dira que nous avons mal pris » nos mesures ; que le peuple critique » tout ! pour nous, allons au plus grand » bien. »

Cette nouvelle alarma fort toutes les dames. Le noviciat étoit ce qui les effrayoit le plus ; elles craignoient d'être renvoyées ; elles regardoient ce nouvel examen comme un prétexte de les exclure. Leurs directeurs s'assemblerent, pour délibérer sur les changements à faire aux constitutions. Les dames répondirent, qu'on se dispensât du soin de les réformer, et qu'on proposât les innovations en plein chapitre. Me. de Maintenon les appaisa, en leur donnant son

portrait et celui du roi. Elle leur promit qu'elles garderoient leur habit : cet article étoit un des plus importants ; les anciennes professes avoient autant de répugnance à en prendre un autre, que de soumission à toutes les austérités qu'on voudroit leur imposer. Il ne fut changé qu'en 1707.

Le conseil fut encore convoqué, et le secret soigneusement gardé, de peur d'inquiéter les dames qui auroient pu s'unir pour rompre les mesures qu'on prenoit contre elles. Les théologiens conférerent, ne s'accorderent pas, s'aigrirent, et ne persuaderent que les converses, qui les premieres montrerent leur réforme par le changement de leur habit. Néanmoins on dressa une requête, dans laquelle les professes supplioient sa sainteté de leur permettre les vœux absolus. Il s'agissoit de la faire signer à toute une communauté, dont une partie ne vouloit pas en entendre parler. Les directeurs employerent toute leur adresse ; mais plus ils appuyoient sur la nécessité de ce changement, et sur les perfections de la vie monastique, plus les dames trembloient d'en être indignes. Les unes demandoient du temps pour y penser ; la plupart offroient en pleurant de s'aban-

donner aveuglément aux conseils de leur bienfaictrice ; les autres n'osoient parler, et ce silence désoloit madame de Maintenon.

Elle ne traita plus cette matiere que tête-à-tête avec celles qui y avoient du penchant, et par maniere de conversation avec tout le reste. Ce qui réussit si bien, que les plus rebelles se soumirent. Cet air désintéressé dissipa tous les ombrages. Les intérêts humains, que l'on prennent plaisir à mêler aux affaires les plus saintes pour en corrompre le principe, eurent quelque part à celle-ci ; les dames crurent que leur complaisance seroit utile à leurs parents, et se sacrifierent une seconde fois au bonheur de leur famille. On les lia par des actes sur lesquels on ne les consulta point ; on leur reprit l'original de leurs anciennes constitutions ; on leur enleva d'autres écrits qui pouvoient justifier leur résistance.

Le P. Bourdaloue proposa, pour tout concilier, d'établir les vœux simples et les vœux absolus : les premiers jusqu'à l'âge de trente ans ; les autres, pour celles qui voudroient les prononcer. Cet arrangement emprunté des jésuites, l'ordre le plus sagement constitué, favorisé par le P. de la Chaise, goûté du roi, approuvé

par madame de Maintenon, fut rejetté par l'évêque, trop saint pour sentir combien il étoit ridicule dans un siecle éclairé de permettre aux enfants de disposer de leur liberté, et dur en tout temps de confier le bonheur de leur vie aux promesses d'une ferveur passagere.

Le nonce Cavallerini, après avoir eu sa premiere audience du roi, vint à Saint-Cyr, accompagné par Saintot, maître des cérémonies. Il dit à madame de Maintenon, que sa sainteté l'avoit chargé deux fois en pleine audience de lui marquer son estime. Il lui rendit un bref très-glorieux, qu'elle auroit enseveli dans l'oubli, si la daterie de Rome n'en eût envoyé copie en France. Dès qu'il fut public, on dit unanimement, que cette piece valoit un contrat de mariage; car quelque pente qu'on suppose à la cour de Rome, de conduire les choses saintes par des ressources profanes, un pape ne se met point aux genoux de la maîtresse d'un roi. Après les premiers compliments, le nonce ajouta que le St. Pere attendoit de son zele pour la religion, qu'elle porteroit le roi à pacifier ce qui pourroit rester des différents entre S. M. et le St. siege, et qu'elle contribueroit à la paix de la chrétienté. Elle répondit que

son attachement au roi ne lui permettoit pas d'autres sentiments ; qu'elle se trouvoit bien indigne de ceux que le pape avoit pour elle, et qu'elle étoit ravie qu'une nonciature d'une si grande importance fût tombée entre les mains d'un prélat si distingué ; qu'il reconnoîtroit la piété du roi, en voyant Saint-Cyr, ses bonnes intentions par ses discours, et son amour pour la paix par toute sa conduite.

Le lendemain, le nonce lui envoya les présents du pape, qui consistoient en bagatelles de toilette et en une belle châsse remplie des ossements de *Dieu-Donné*, qu'elle avoit épousé, et qu'on venoit justement de déterrer dans les catacombes de Rome.

(1) Cette visite augmenta la vénération des professes. Elles en pesoient toutes les circonstances, et toutes les remplissoient d'étonnement. Madame de Maintenon leur distribua les chapelets et les parfums du pape ; et cette libéralité ne nuisit pas à ses vues. Mais il étoit bien dur de se lever à cinq heures en toute saison ! Pendant quinze jours, elle partit de

(1) An. 1692.

Versailles à cinq heures du matin ; elle arrivoit à Saint-Cyr avant l'oraison ; et souvent elle éveilloit la communauté. Elle composa des discours pleins de ce goût de spiritualité qu'on ne prend point à Versailles. Elle assista pendant un mois à tous les exercices ; les professes n'oserent se plaindre du joug qu'elle portoit elle-même ; leur régularité augmenta : les manches s'alongerent ; les voiles s'abaisserent, on évita les vues de dehors ; le recueillement fut extrême ; on signa la requête ; le cardinal Janson la présenta ; le pape lui dit : « On ne peut rien refuser à la » dame du roi : » le bref arriva, et permit de conserver l'ancien habit, et de ne point prendre cette guimpe si haïe.

Madame de Loubert, supérieure, donna l'exemple de l'humilité, et rentra la premiere dans les exercices du noviciat. Il falloit des maîtresses dignes de telles novices ; madame de maintenon jetta les yeux sur les filles de la Visitation de Chaillot ; elle goûtoit fort le fondateur de cet ordre ; elle trouvoit sur-tout dans ses épitres, des instructions merveilleuses pour mener une ame à Dieu ; elle répétoit souvent, que le caractere de S. François de Sales étoit cette charité aimable qui gagne les cœurs, et qu'il por-

toit au renoncement de soi-même, quoiqu'il n'éxigeât rien d'extraordinaire. Madame Priolo gouvernoit Chaillot avec réputation. Mad. de Maintenon lui proposa de former Saint-Cyr. Après quelques refus de cette religieuse, et plus encore de son couvent, mad. de Maintenon alla la prendre à Chaillot dans un carrosse du roi, et la mena en triomphe à Saint-Cyr, où toutes les professes, hormis madame d'Auzy, qui rentra dans le monde, commencerent leur noviciat.

Le roi honora d'une visite celle qui le conduisoit. Il félicita madame Priolo de ses premiers succès, et lui parla plusieurs fois en particulier. Il dit à la maîtresse des novices, qui paroissoit fort édifiée de tant de bons exemples : « Tout ce » que je leur demande, c'est de suivre » les vôtres. » Il demanda des nouvelles de madame de Loubert, qui venoit de se déposer : « On a peine, dit madame » de Maintenon, à l'appercevoir ; elle » est toujours à la derniere place, et » la premiere aux offices les plus bas. » « Dans tout état, répondit le roi, » il faut aimer à faire ce qu'on com- » mande aux autres. » Madame de Maintenon lui présenta une feuille de papier blanc, avec priere d'y écrire ses

intentions. Le roi y mit ces mots : *Choix de bons sujets, et fidélité aux regles*. Mad. Priolo lui dit, que beaucoup de demoiselles demandoient d'être admises au noviciat. « Il faut, répondit-il, leur faire » desirer cette grace, et choisir les meil» leures. Sire, reprit madame de Main» tenon, vous avez donc cela bien à » cœur ? Oui, ajouta le roi. Choisir de » bons sujets, et maintenir les regles, » est toute la science de tout gouver» nement. Si vos vues sont suivies, dit » madame Priolo, il sortira de Saint-Cyr » de grandes vertus ; et votre majesté » aura fait un grand bien. Il est juste, » répondit-il, que j'en fasse ici pour ré» parer le mal que j'ai fait ailleurs. Adieu, » mesdames, votre temps est précieux, » et je ne veux pas interrompre vos exer» cices. Vous leur seriez, dit madame » de Maintenon, un bon surveillant ; car » vous avez du penchant à l'exactitude et » même à la sévérité. Oui, repliqua-t-il ; » et sans une vigilance continuelle, les » meilleures sociétés dégénerent. »

Les maîtresses et les novices répondirent aux desseins du roi. Les dames de la Visitation admirerent dans les dames de Saint-Louis, plus de perfections qu'elles ne leur en donnerent. Le noviciat

dura un an entier, et n'interrompit pourtant pas l'éducation. Le soin en fut confié aux filles de la congrégation du P. Barré : mademoiselle Balbien servit de maîtresse générale des classes ; et madame de Maintenon se trouva par-tout.

(1) Après que les dames eurent fait profession, madame de Fontaine fut élue supérieure. Madame de Loubert étoit entrée avec ferveur dans le noviciat, et s'y étoit conduite avec édification. Mais, soit aversion pour la supériorité, soit crainte d'un engagement plus étroit, elle ne fit point les vœux solemnels, et pria madame de Maintenon de la garder dans la maison, où elle imiteroit la régularité de celles dont elle n'osoit imiter le détachement.

Le roi honora la nouvelle supérieure de ses conseils, et les dames de Chaillot de ses éloges. Une religieuse écrivit la relation de cette visite ; et je rapporte ces entretiens, quoiqu'un peu monotones, parce que mille gens sont curieux d'ouïr parler un roi, et cent mille, curieux d'entendre celui-ci. Il entra dans la salle de la communauté avec mad. de Maintenon. Il fit asseoir les dames ; et après avoir remercié madame Priolo, il dit à

(1) An. 1694.

madame de Fontaine : « Je juge de votre
» capacité par le choix qu'ont fait de
» vous M. de Chartres, madame Priolo
» et mad. de Maintenon ; ce sont de bons
» connoisseurs en mérite ; je ne doute
» point que vous ne remplissiez leurs es-
» pérances ; et vous saurez, madame, al-
» lier la fermeté à maintenir ce qu'on
» vient d'établir, à une grande douceur
» nécessaire dans toutes les nouvelles ins-
» titutions. Les dames montreront par
» leur docilité, qu'elles se sont librement
» vouées à Dieu ; et l'intérieur répon-
» dra à cet extérieur que j'admire. Dans
» tout état, il faut aspirer à la perfection ;
» vous la trouverez, mesdames, dans la
» fidélité au vôtre. »

Madame Angélique de Beauvais, religieuse de la Visitation, fille de la femme de chambre qu'il avoit aimée, et secretaire de madame Priolo, parut surprise de le voir si instruit des obligations de la vie religieuse. « Quand vous voudrez,
» lui dit le roi, j'aurai avec vous une
» conférence, que je soutiendrai fort bien;
» vous la soutiendrez encore mieux, car
» votre vocation a été bonne : la reine
» ma mere s'y opposoit ; vous avez bien
» soutenu ce que vous avez bien com-
» mencé ; c'est un grand bonheur de se

» donner à Dieu dès ses premieres années. »

Ensuite il parla du dessein qu'il avoit eu d'abord de fixer les dames de chœur au nombre de trente-six. « Mais je comprends, ajouta-t-il, qu'il en faut davantage pour une si grande maison; il » vaut mieux que les professes se servent » elles-mêmes, que d'être servies; l'obéissance sied plus à une religieuse, que » le commandement; en faisant ce qu'auroient fait les converses, vous pratiquerez une vertu de plus. Il s'agit de » remplir judicieusement ces places de » nouvelle création; choisissez sans égard, » sans complaisances; si l'on veut faire » le bien général, il ne faut point penser » à soi. Vous avez, dit-il à madame » Priolo, vous avez tout réglé si sagement, que les choses iront comme » d'elles-mêmes: tout le monde est enchanté de vous, et Noailles est tout » Priolo. Il m'a parlé de votre pere comme » d'un homme d'esprit, et de son histoire » en latin que je n'entends pas: car vous » savez, dit-il à madame de Beauvais, » qu'on a fort négligé mon enfance, et » que j'ai reçu une moins bonne éducation que celle que j'établis à Saint-Cyr.» Se tournant vers mad. de Maintenon,

il ajouta : « J'espere que les dames de
» Chaillot aideront toujours celles de
» Saint-Louis de leurs conseils. En vé-
» rité, Sire, lui dit une d'elles, on a bien
» tort d'accuser votre majesté de haïr les
» religieuses. Je les hais fort dans le
» monde, répondit-il ; mais je les aime et
» les honore dans leur couvent. » Il remercia celle-ci des soins qu'elle avoit pris de son nombreux noviciat : il les laissa toutes, pénétrées de ses bontés.

Voilà par quels degrès Saint-Cyr est devenu solide, et n'a plus à redouter les légéretés de l'esprit humain. Les dames soumises à la regle de S. Augustin, adorent et chérissent leurs vœux, voient dans leurs liens la perpétuité de leur maison, et ne cessent de bénir le ciel d'avoir inspiré à madame de Maintenon le desir de faire le bien, et le talent de l'affermir.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Rapports et Conseils.

ON répandit dans le monde, et surtout dans les pays étrangers, où la calomnie et le mensonge pouvoient mieux s'accréditer, que mad. de Maintenon ne s'occupoit que d'affaires ; qu'elle avoit changé toute la cour par ses intrigues ; qu'elle avoit voulu avoir place au conseil ; que Mr. le Dauphin lui avoit demandé en termes énergiques à quel titre ; qu'elle y étoit entrée malgré les princes et les ministres ; et que Monseigneur en avoit marqué son mécontentement en se retirant à Meudon. On vendit des estampes, où l'on voyoit le roi et madame de Maintenon se donnant la main droite, et soutenant chacun de la gauche un globe sous lequel s'affaissoient les épaules d'Atlas, avec ces mots : NOUS MAINTENONS.

Ces bruits n'avoient pas le moindre fon-

dement : ils durent pourtant encore ; et peu s'en faut qu'une femme dont toute l'ambition étoit de faire d'un roi un saint, ne soit regardée parmi nous comme une Frédégonde.

Si mad. de Maintenon avoit voulu gouverner, le roi ne l'auroit pas souffert. Nul prince ne fut plus jaloux de son autorité. Ce qui perdit Louvois, ce fut le despotisme que ce ministre vouloit exercer sur lui. Le roi voyoit qu'elle étoit fort éloignée de vouloir donner des conseils, et ne l'en crut que plus capable d'en donner de bons.

Il avoit une si haute idée de son jugement, qu'il lui disoit : « On donne aux » papes le titre de sainteté ; aux rois, » celui de majesté ; celui d'excellence, » aux ambassadeurs ; il faudroit vous » appeller *votre solidité*. » Ce fut par cette solidité de jugement qu'elle s'éloigna des affaires, et qu'elle n'y entra que par complaisance pour le roi, ou à la sollicitation de ses directeurs, plus inquiets ou plus ambitieux qu'elle.

Ce prince tenoit rarement conseil. Des assemblées où les contradictions embrouilloient et traînoient en longueur les affaires, où le partage des sentiments le jettoit dans l'incertitude, ne pouvoient être

de son goût. Il aimoit la célérité, haïssoit la dispute, et ne vouloit pas entendre tout, parce qu'il vouloit tout voir. L'état étoit donc ordinairement gouverné par demi-visiriat : les ministres avoient leur jour, travailloient séparément avec lui ; et étoient les maîtres chacun dans son département. Comme les bornes de leur autorité étoient bien marquées, ils n'empiétoient pas sur leurs droits respectifs. Ils oublioient cette fureur de se détruire mutuellement, qui semble être attachée à leur place. Car si la méthode des rapports empêche le prince d'être éclairé, elle empêche aussi le ministre d'être intriguant. Aussi a-t-on vu rarement, sous ce regne, ce qu'on a vu si souvent depuis, des ministres déplacés par des ministres.

Louvois étant allé travailler, un jour que le roi étoit indisposé, madame de Maintenon, qui étoit da-s la chambre, voulut se retirer. Le roi la retint, lui disant : « Restez, madame ; Mr. de Lou- » vois sait qu'on peut se fier à vous, et » peut-être ne nous serez-vous pas inu- » tile. » Louis, aidé de la présence de mad. de Maintenon, dans le yeux de laquelle il cherchoit une approbation qu'il y trouvoit toujours, pensa si bien, fut

si supérieur à Louvois, et si satisfait de lui-même, qu'il se proposa de se donner souvent le même avantage et les mêmes lumieres. Il se servit donc de mad. de Maintenon, comme d'un frein contre la tyrannie de ses ministres; Louvois et Seignelai murmurerent : le roi en fut indigné; et pour les en punir, les fit travailler dans la chambre même de mad. de Maintenon. Tous les ministres s'unirent contre cette brusque innovation. Nous sommes avilis! disoient-ils : il étoit bien plus sûr qu'ils se voyoient dépendants. Le roi accoutumé à être obéi avec joie, incapable de revenir, quand il ne devoit sa prévention qu'à lui même, ferme contre les obstacles, voulut réellement donner de l'exercice à leur jalousie; et madame de Maintenon, qui, dans ces petits conseils, n'étoit d'abord que compagnie, ensuite témoin, y fut bientôt quelque chose de plus.

Le destin de l'état se décidoit dans son appartement, le même qu'occupe aujourd'hui M. le comte de Clermont; les ministres n'avoient point d'autre lieu fixe. Il y avoit un bureau où le roi prenoit sa place, et se faisoit rendre compte des détails dont il les chargeoit. Madame de Maintenon se retiroit souvent pour prier

Dieu. Quand elle restoit, elle se plaçoit dans sa niche, et prenoit sa quenouille ou un livre. Quand l'affaire jetoit le roi dans l'indécision, il tâchoit de lire sur son visage le meilleur avis : quelquefois il le lui demandoit : *Qu'en pense votre solidité?* lui disoit-il ; ou bien, *votre solidité, madame, approuve-t-elle cela?* Quand le ministre s'obstinoit, le roi la prenoit pour arbitre : *consultons la raison*, disoit-il.

Madame de Maintenon n'aimoit pas les affaires, mais en avoit l'esprit, dont le sang-froid, la justesse, la discrétion, l'amour de la patrie, et la défiance sont les parties essentielles. Tous les jours invitée par le roi, qui avoit moins d'égard à son inclination qu'à sa capacité, elle fut forcée d'y prendre part ; mais elle sut se garantir de l'intrigue, et n'eut jamais cet esprit de cour, qui consiste à duper sans cesse ceux dont on craint sans cesse d'être dupe. Voilà pourquoi la cour a moins applaudi à ce qu'on a publié d'elle, que la ville, meilleur juge, parce qu'il est moins frivole et moins vicieux. A Versailles, les uns disoient, qu'elle étendoit trop son crédit ; les autres, qu'elle l'étendoit trop peu : à Paris, on l'admiroit d'avoir su se contenir dans les bornes de son état.

On voit dans ses lettres, combien il lui en dut coûter pour se charger du rôle qu'on lui fit jouer, et combien peu elle s'y prêta. Mais il ne faut pas tout prendre à la rigueur ; on se ment si souvent à soi-même ! Madame de Maintenon avoit deux emplois, celui de convertir le roi, et celui de l'éclairer. Se bien acquitter de l'un et de l'autre, c'étoit, sans le vouloir, acquérir une grande influence sur les affaires, en acquérant la confiance de celui qui les régloit toutes. D'ailleurs, le goût pour les choses du monde, n'est point incompatible avec le goût pour les choses du ciel. A l'église, à l'oratoire, aux pieds d'un crucifix, on donne l'essor à son cœur, on se remplit des plus pieux sentiments, on foule aux pieds le monde et tout ce qui lui appartient ; tout ce qu'on écrit au sortir d'une longue méditation, où l'ame a conversé avec Dieu, où l'imagination s'est enflammée par le recueillement, où l'esprit tendu à des objets sublimes s'en est pénétré, tout ce qu'on écrit tout ce qu'on pense alors, a un caractere de détachement qui feroit présumer qu'on est incapable d'entrer dans les intérêts qui divisent les humains. Mais quand le moment de ferveur est passé, on redevient homme; des motifs d'amour-

propre, une petite passion, la curiosité sur-tout, peut-être un besoin de se délasser des fatigues du recueillement, font disparoître les résolutions qu'on avoit prises; on est aussi prudent, aussi délié, aussi pénétrant, que si l'on n'étoit pas dévot: on tient, comme le cardinal de Berulle, la Bible d'une main, et Tacite de l'autre; les plus saints disent comme Me. de Maintenon: « Dieu m'y a mise, tâchons de » faire le moins mal que nous pourrons. »

Madame de Maintenon entra donc dans les affaires, puisqu'elle les savoit toutes: elle gouverna, beaucoup moins à la vérité qu'on ne l'a cru, mais beaucoup plus qu'elle ne le croyoit elle-même, et infiniment plus qu'elle n'auroit voulu. Son empire étoit celui d'une femme sensée, peu curieuse, froide, qui n'est consultée sur rien par un mari qui ne peut s'empêcher de lui dire tout.

Les ministres, qui connoissoient mieux qu'elle-même son crédit, et qui, à force de se l'exagérer et de le craindre, le firent réellement supérieur au leur, la prévenoient sur les matieres qu'ils devoient rapporter, conféroient avec elle sur les choses délicates ou épineuses, afin de s'assurer le suffrage du roi; la prioient d'appuyer des avis dont ils lui prouvoient

l'utilité; et tâchoient de pénétrer son sentiment sur les promotions, sur le choix des sujets, et sur mille choses qui ne sont que de simple considération, et que les hommes en place laissent regarder au peuple et aux courtisans comme l'essentiel du pouvoir. Cette conduite produisit son effet naturel, et la rendit encore plus modérée : cela me passe, disoit-elle à ceux que les ministres lui envoyoient; *ce sont des affaires d'état qui ne sont point de mon ressort.* Par là les importuns et les affaires revenoient aux ministres, qui avoient une raison de plus pour les conduire à leur gré, et pour les expédier plus lentement.

Il ne tint qu'à elle d'entrer au conseil : elle y parut même deux fois. Mais soit qu'elle fût moins jalouse de son autorité que de la gloire de Louis, soit qu'elle craignît le retour de la défiance d'un prince quelquefois complaisant, toujours impatient du joug, soit que sa droiture fût révoltée de la lâche uniformité des avis, elle sembla en être dégoûtée : « On m'a demandé le secret, disoit-elle : mais on a » examiné des objets si peu importants ; » ceux qui les ont discutés m'ont paru » si ridicules et si faux, que ce secret est » bien plus utile aux ministres qu'aux af-

» faires. » Plus de desirs d'assister à ces délibérations : mais elle n'avoit que plus d'ascendant sur Louis dans le tête-à-tête. Tantôt elle étoit son secretaire ; tantôt Louis étoit le sien.

Elle recevoit de tous côtés des placets, dont elle rendoit compte au roi, qui lui répondoit quelquefois favorablement, et quelquefois aussi disoit : « Je » ne veux entendre parler d'affaires que » par mes ministres. » Ces jalousies d'autorité étoient bientôt réparées par les épanchements de la plus intime confiance. Me. de Maintenon les recevoit, comme attendant le retour des jalousies. Les premiers refus du roi l'affligerent vivement : mais toujours persuadée qu'elle étoit née pour les autres, toujours cruelle à elle-même, elle s'y endurcit ; et pendant vingt-six ans, il ne lui échappa pas une plainte : voulant tout ardemment, irritée de la moindre résistance, mais enchaînant ses impatiences et étouffant ses murmures. Quand le roi nommoit aux places vacantes, il lui demandoit toujours son avis sur les prétendants : mais rarement il choisissoit celui qu'elle sembloit préférer. Me. de Maintenon étoit suprise de ces inconséquences. Le roi modéroit ce dépit soupçonné, en lui disant : « Aimez-vous

» mieux un tel ? vous n'avez qu'à par-
» ler, madame. Elle répondoit : Sire, ce-
» lui qui vous servira le mieux me plaira
» le plus. » Dans l'occasion elle propo-
soit encore son protégé, mais avec une indifférence qui laissoit le roi entiérement libre de l'admettre ou de l'exclure. A la longue, elle obtenoit tout ; mais elle n'emportoit presque rien d'emblée. Ses projets pour ses amis avoient si souvent échoué, le prince changeoit si brusquement d'humeur, tant d'affaires bien conduites avoient manqué par des bagatelles impossibles à prévoir, qu'elle résolut de n'avoir plus ni avis, ni inclination. Consultée, elle exposoit le pour et le contre avec impartialité : et le roi éclairé par les lumieres qu'il empruntoit d'elle, croyoit ne suivre que les siennes.

Souvent on lui adressoit des mémoires contre les ministres. Trop franche pour trahir, assez courageuse pour offenser, elle les donnoit tous au roi, et d'ordinaire devant eux. Quand elle les surprenoit dans des injustices ou des faussetés manifestes, elle ne cachoit point son ressentiment, elle ne redoutoit pas le leur ; et croyant qu'il étoit plus honnête d'être haïe que de haïr, elle les ramenoit au bien par de séveres réprimandes. Nul d'eux ne lui

contestoit le droit de prendre un intérêt particulier à la gloire du roi et au bonheur de ses peuples. A la cour, la maîtresse fait des perfidies; la femme seule, des reproches.

Dans les rapports, les secretaires d'état trouvoient en elle une surveillante qui les contenoit dans le devoir. Elle écrivoit un journal de tout ce qui s'y passoit; de sorte qu'instruite des faits, elle pouvoit les rappeler dans le besoin. Ce livre lui rendoit présentes les circonstances du même objet, éparses dans divers articles des différents départements, et cette combinaison facile la mettoit à portée des bons conseils. Souvent cachée derriere un rideau, elle interrompoit son travail ou sa priere, pour suivre la discussion d'une affaire qui excitoit sa curiosité ou fixoit son attention. Et quelquefois du fond du cabinet, sortoit une voix qui corrigeoit les méprises ou les mensonges du ministre. Me. de Maintenon n'entroit dans ces délibérations que comme citoyenne et comme dépositaire des faits.

Le journal des audiences étoit un secret entre elle et le roi. Dès que le rapport étoit fini, ils s'en rappeloient ensemble les principales matieres, et Me.

de Maintenon écrivoit les résultats et leurs motifs. Elle y déposoit aussi l'extrait de toutes les affaires qui ne passoient point par les ministres, et les nouvelles de cour qui pouvoient influer sur les résolutions du conseil. Louis, le plus laborieux des rois, consultoit tous les jours ces cahiers, y voyoit d'un coup d'œil la suite des affaires, et y ajoutoit même à la marge des anecdotes, ou des réflexions. Vraisemblablement ce journal a eu le même sort que tant de papiers condamnés au feu par Me. de Maintenon : à moins que Mr. de *** ne l'en ait tiré, comme ce sac de minutes de lettres, que le roi y jetoit comme inutiles, et que ce seigneur conserve dans son cabinet comme les plus précieux témoins de l'esprit et de l'application de Louis XIV.

CHAPITRE II.

Travaux et Camp de Maintenon.

QUoi qu'il en soit, Louvois, trop vif pour n'être pas ennuyé des détours que prenoient toutes les affaires, trop haut pour ramper toujours aux pieds d'une femme qu'il avoit vue cent fois

dans son anti-chambre, se proposa de subjuguer Me. de Maintenon, et employa contre son ennemi particuliere ce qu'il auroit employé contre les ennemis de l'état : des sommes immenses, trente mille hommes, et Vauban.

Colbert avoit fait un lieu enchanté de Versailles, qui, sous Louis XIII, n'étoit qu'un chenil. Louvois voulut renchérir et forcer la nature. Toutes les eaux étoient tirées d'un étang par une pompe, qui les élevoit et les répandoit dans des canaux qui les distribuoient dans les lieux nécessaires. Mais cette eau croupie étoit trouble et de mauvaise odeur. Il projetta donc de faire venir à Versailles la riviere d'Eure, par un aqueduc qui la conduisît depuis la montagne de Pirardon jusqu'aux réservoirs. Ce projet effrayoit tous les ingénieurs : Louvois l'exécuta ; et il fallut que l'Eure fît onze lieues contre son gré, pour porter l'abondance de ses eaux aux fontaines de Versailles. Une armée fut employée à ces travaux : deux montagnes furent jointes vis-à-vis Maintenon, par quarante-huit arcades, bâties pour l'éternité. On fit de Pontgoin à Berchere, un canal de vingt mille toises. Ce canal, sur la superficie de la terre, selon son niveau, et par le bas de quinze pieds, et plus

ou moins de hauteur selon le terrein et le talut des bords, fut double de la profondeur. Dans le fond de Berchere, on fit une levée ou aqueduc de terre rapportée pendant 3607 toises à l'aqueduc de maçonnerie placé vers Maintenon. On en fit une autre dans le fond de Maintenon même, dont la hauteur étoit de 216 pieds, où passerent les rivieres d'Eure et de Gaillardon. Trois arcades jetées l'une sur l'autre, comme au pont du Gard, renouvellerent les merveilles des Romains, et la rapidité de l'exécution tint des miraculeux ouvrages, conçus et produits à l'instant par les dieux du monde enchanté. La terre de Me. de Maintenon fut embellie de tous ces prodiges de l'art.

Elle entra dans ce projet, avec la chaleur qu'elle auroit mise à le combattre si elle en avoit prévu les inconvénients. Le remuement des terres, la taille des pierres, causa de grandes maladies. Louvois ne se rebuta point, ses entrailles de fer n'en furent pas attendries : « Qu'ils » meurent, dit-il, en remuant la terre » devant une place ennemie, ou en la » remuant dans les plaines de Beausse, » qu'importe ? c'est toujours pour le ser» vice du roi. »

Me. de Maintenon fut exposée aux murmures les plus outrageux. Voilà donc, disoit-on, cette modération si vantée! Clagny épuisoit le trésor royal; mais Clagny n'étoit pas cimenté du sang du peuple. Il faut qu'une armée entiere fonde devant Maintenon : nous espérions qu'elle ôteroit au roi cette fureur de bâtir, et elle s'unit à Louvois pour nourrir cette passion : tout ce qui entoure nos maîtres doit donc être méchant, ou le devenir!

On la déchiroit, et elle remédioit aux maux qui désoloient son petit empire. Elle faisoit des libéralités aux soldats, prenoit un soin particulier des malades, et réparoit en partie, par la charité, les malheurs que causoit le desir qu'avoit Louvois d'avancer de quelques années les plaisirs de Louis.

Les voyages du roi à Maintenon étoient de trois jours. Il n'y menoit que les favoris. De là la jalousie des courtisans, et leur mécontentement contre celle à qui ces distinctions toujours odieuses étoient attribuées. Le château seul en étoit coupable : le roi avec la plus petite suite y étoit fort étroitement logé : et Me. de Maintenon ne vouloit point qu'il fût aggrandi, soit pour éviter les

comparaisons, soit qu'elle craignît la dépense. L'ameublement n'avoit rien de magnifique ni de recherché. Elle n'avoit qu'à desirer : et tout ce que les Indes avoient de riche, la France de galant, l'Angleterre de fini, auroit soudain orné sa maison. Les fréquentes visites du roi auroient autorisé ce luxe. Mais le plus bel appartement étoit tapissé de damas ; et elle demandoit encore s'il ne l'étoit pas trop richement : tant elle craignoit de ressembler à son siecle ! tant elle devoit en tout faire rougir le nôtre !

CHAPITRE III.

Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.

CEpendant les travaux de Maintenon la réconcilierent avec Louvois, qui par là fut maître de la promotion des cordons-bleus. Il n'y en eut jamais d'aussi nombreuse : elle fut de soixante-quatorze chevaliers. Le ministre se chargea de remplir ce nombre, et de faire des heureux, des ingrats, et des mécontents. Me. de Maintenon n'eut pour elle que d'Aubigné, Montchevreuil, et Villarceaux. L'élévation du premier n'étonna personne ; mais on se ressouvint du portrait : et les mé-

chants dirent que les deux autres devoient la leur aux foiblesses de Me. Scarron, l'un pour les avoir dites, l'autre pour les avoir cachées.

La liste devenue publique fut fort critiquée (1). Mais il est remarquable que la France avoit alors tant d'hommes d'un mérite distingué, qu'on en fit une tout aussi nombreuse de ceux à qui le public donnoit l'ordre, et que soixante-quatorze nommés dans le même jour ne l'avilirent point.

Le roi offrit le cordon à M. le prince de Soubise, à condition qu'il marcheroit après les ducs. M. de Soubise refusa, et requit que son refus fût enrégistré dans les archives de l'ordre. Les ducs disputerent la préséance à la maison de Lorraine. Le roi leur dit : « J'ai lu votre » mémoire : j'ai trouvé que les princes » lorrains vous ont souvent précédé : si » la raison est pour vous, l'exemple est » contre vous. « Le duc de Luxembourg s'écria : « Il y a une chose que je ne con- » çois point. « Et quoi ? dit Louis. » Qu'un » Bourbon puisse souffrir, puisse voir un

(1) Le roi que sa bonté réduit à mille épreuves,
Pour soulager les chevaliers nouveaux,
En a dispensé vingt de porter des manteaux,
Et trente de faire des preuves.

» Guise. » répondit Luxembourg. Le prince de Monaco consentit à prendre rang comme duc de Valentinois. Le roi loua sa modération, et M. d'Armagnac et le comte de Soissons rougirent de ne l'avoir pas imitée.

CHAPITRE IV.

Le roi et la reine d'Angleterre.

L'Europe étoit menacée d'un embrasement général ; et Louvois souffloit par-tout le feu de la guerre, pour se tirer, en occupant le roi, de la dépendance où il étoit durant la paix. Les réunions (1) des chambres de Metz et de Besançon, l'invasion des places espagnoles, de Strasbourg et de Casal, la hauteur avec laquelle le roi avoit soutenu

(1) « Nous avons cru d'abord, dit M. de V
» Tome V, p. 190, qu'il y avoit eu une cham-
» bre de Besançon réunie à celle de Metz. Nous
» avons consulté tous les auteurs ; nous avons
» trouvé que jamais il n'y eut à Besançon de
» chambre instituée pour juger quelles terres voi-
» sines pouvoient appartenir à la France. Il n'y
» eut en 1680 que le conseil de Brisac et celui
» de Metz chargés de réunir à la France les ter-
» res qu'on croyoit démembrées de l'Alsace et
» des trois évêchés. »

le droit des franchises, que tous les princes catholiques avoient abandonné, comme s'il eût prétendu régner au milieu de Rome même, avoient irrité toutes les puissances de l'Europe. Une ligue redoutable se formoit contre lui : et il étoit apparent que l'empereur, après avoir vaincu les Turcs, s'en déclareroit le chef, et tourneroit ses forces contre la France. Louvois soutenoit qu'il falloit prévenir ces dangers.

De la Haye, Guillaume d'Orange caboloit dans toutes les cours. La bataille de Saint-Denys donnée après la signature de la paix, avoit montré ce qu'on devoit attendre de lui. Gourville lui en témoignant sa surprise, ce prince prodigue du sang humain lui répondit, qu'il n'avoit pu se refuser cette derniere leçon de son métier. Je ne sais ce qu'en penseront nos héros ; mais si le propos est vrai, Guillaume méritoit de commander à des ours et d'être dévoré par eux. Il écrivit au roi, et lui demanda son amitié. Le roi lui répondit : *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon amitié : je vous l'accorderai quand vous en serez digne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.* A l'ouverture de cette lettre : « Je ne puis, dit le prince, avoir son

» amitié : eh bien ! j'aurai son estime. »

Tandis que Jacques II, gouverné par une femme bigote et par un chancelier cruel, menaçoit de défendre d'être protestant à un peuple qui lui avoit permis d'être catholique, le prince d'Orange son neveu et son gendre, appellé en Angleterre par une puissante faction, y projettoit secrétement une descente. Les états-généraux refusant de créer un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots, il entra dans l'assemblée, et ne dit que ces mots : « Messieurs, il y aura guerre le » printemps prochain : je demande qu'on » enrégistre cette prédiction (1). » Le

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 192. « Ce mot a été recueilli par plusieurs personnes, et l'abbé de Choisy le place vers l'année 1672. Il peut mériter quelque attention, » parcequ'il annonçoit de loin les ligues que forma » Guillaume contre Louis XIV. Mais, dit M. de » V. il n'est pas vrai que ce fût à la paix de Nimegue que le prince d'Orange ait parlé ainsi ; » il est encore moins vrai que Louis XIV eût écrit » à ce prince la lettre qu'on lui attribue. On ne » s'exprime ainsi qu'avec son vassal. On ne se sert » point de telles expressions envers un prince avec » qui on fait un traité. Cette lettre ne se trouve » que dans les mém. de Maintenon, etc.

» Les neuf mille matelots, dit encore M. de » V, Tome V. p. 211, étoient prêts dès l'année

comte d'Avaux (1) pénétroit toutes ses mesures. Barillon détruisoit les avis du comte d'Avaux : celui-ci remplissoit le roi de France d'alarmes réelles : et Barillon berçoit le roi d'Angleterre de fausses espérances. Jacques, tous les jours averti par Louis des secousses qui menaçoient son trône, s'y croyoit inébranla-

» 1687. Le comte d'Avaux ne dit pas un mot » du prétendu discours du prince d'Orange. Il » ne soupçonna le dessein de ce prince que le 20 » mai 1688. Voyez sa lettre au roi du même » jour. »

(1) Voyez ses négociations, imprimées à Paris en 1753, avec privilege, quoiqu'on eût pu épargner cette confusion à nos pensionnaires d'Hollande, et qu'on n'eût jamais dû permettre la publication d'un livre, qui dévoilant tous les mysteres de notre politique, empêche qu'on ne fasse jouer aujourd'hui les mêmes ressorts avec le même succès. Un membre des états-généraux corrompu par la France, se vendra désormais plus chérement : il dira qu'on ne peut compter sur la discrétion de notre cour : il craindra d'être un jour déshonoré comme son grand-pere par les papiers du corrupteur, qu'on publiera sans précaution et sans chiffre. Lorsque ces négociations parurent en Hollande, les magistrats en ordonnerent une édition tronquée ; et la cour de la Haye, une traduction fidelle en hollandois, pour apprendre au peuple ce que ses députés ont été dans tous les temps.

ble. Il continuoit de travailler à la réunion de ses sujets au saint siege : et cependant le pape donnoit à Guillaume deux cent mille ducats, pour assurer le succès d'un armement qui tendoit à détruire en Angleterre le papisme.

(1) Le prince d'Orange met à la voile, accompagné de neuf cents officiers huguenots distribués dans les différents bataillons, et du maréchal de Schomberg, qui seul vaut une armée. Les éléments semblent se déclarer contre son entreprise. Il relâche dans les ports de Hollande. Innocent XI fait dire des milliers de messes pour l'heureux voyage de l'hérétique, comme pour rendre une espece d'hommage à la religion que ce pontife trahit. La flotte débarque enfin à Torbay. L'Angleterre reçoit Guillaume comme son libérateur, et rejette Jacques comme son tyran.

Seignelay avoit offert au roi quarante vaisseaux assez-tôt prêts pour fermer le passage à la flotte hollandoise. Louvois s'y opposa, et soutint qu'il falloit faire une diversion. Au-lieu d'assiéger Maestricht qui eût occupé les Hollandois, on assiégea Philipsbourg, qui réunit tout l'empire

(1) Octobre 1688.

contre la France (1). On déclara trop tard la guerre aux provinces-unies : si l'on eût attaqué la Hollande deux mois plutôt, les Stuards régneroient encore.

Lauzun, qui pour revenir à Versailles avoit pris le chemin de Londres, se chargea de conduire en France le roi et la reine d'Angleterre, auxquels le prince Guillaume avoit donné ordre d'en sortir. De Calais, il écrivit au roi, que Jacques lui avoit commandé de ne remettre la reine qu'entre ses mains, et que lui, Lauzun, étoit bien malheureux de n'avoir pas la permission de se présenter devant S. M. Louis lui permit de revenir à la cour, et pria Mademoiselle d'approuver cette récompense d'une action si heureuse.

L'arrivée de la reine d'Angleterre mit tout Versailles en mouvement. La cour s'occupoit aussi sérieusement des grands objets de l'étiquette, que le conseil du rétablissement de son mari. Me. de Maintenon ne daigna pas entrer dans ces petits démêlés. La jalousie du rang, à laquelle on sacrifie tout, n'effleura pas seulement son ame. La reine d'Angleterre lui donna le baiser et le tabouret, dou-

(1) 3 Décembre.

son maître fugitif, et par le sang-froid avec lequel les états du royaume, sous le nom de convention, procéderent à l'élection du prince d'Orange.

Quoi qu'il en soit, Louis, flatté d'avoir parmi ses courtisans un roi, et jaloux de la gloire de le rétablir, fut le seul qui eût pitié de Jacques. Après l'avoir reçu avec magnificence, il le traita toujours avec bonté, et dit souvent : » Je veux » qu'on le respecte plus que s'il régnoit ». On sait ce qu'un seigneur anglois écrivit à Londres à un de ses amis : *Dixit dominus domino meo : sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

Le roi fut affermi dans ces sentiments par Me. de Maintenon, qui lia la plus étroite amitié avec la reine d'Angleterre. Cette princesse avoit, comme elle, beaucoup d'esprit, mais plus de zele que de piété, et plus d'artifice que de conduite. Elle avoit orgueilleusement régné en Angleterre : elle s'humilia profondément devant Me. de Maintenon. Madame de Sévigné la peint avec des yeux noirs, qui pour avoir pleuré n'en étoient pas moins beaux, une taille riche, le teint fort blanc et fort uni, la bouche ornée de belles dents, un peu maigre, et la physiono-

mie la plus intéressante, pleine de politesse et de dignité. Louis XIV, caressant le prince de Galles, la reine lui dit : » Je bénissois le sort de mon fils qui ne » sent point ses malheurs : mais à présent » je le plains de ne point sentir vos » bontés. »

Jacques implora le secours du pape et de l'empereur. Le premier lui répondit, qu'il compatissoit à son infortune ; mais qu'il avoit besoin de ses troupes contre la France ; et le second, que s'il avoit suivi ses conseils, il ne seroit pas réduit à de si humbles prieres. Le roi d'Espagne refusa d'entendre son ministre. Tous les souverains virent avec indifférence une chûte qui devoit les aigrir ou les consterner. Les jurisconsultes avoient proposé cette question (1) : *Un peuple a-t-il droit*

(1) « Ce fut précisément le contraire, suivant » M. de V., Tome V, p. 208. On s'opposa en » Angleterre à la tolérance du roi pour la com- » munion romaine. On agita cette question : *Si* » *le roi pouvoit dispenser du serment du test ceux* » *qu'il admettoit aux emplois.* »

M. de V. rèleve encore ici M. la B. sur les articles suivants qui se trouvent dans ce même chapitre : 1°. Sur ce qu'il dit que le pape Innocent XI donna au prince d'Orange deux cents mille ducats pour aller détruire la religion catholique en Angleterre.

de se révolter contre l'autorité qui veut le forcer à croire? Tous les princes, en reconnoissant Guillaume, la déciderent contre eux-mêmes.

Quel homme, dit-on sans cesse, que ce Guillaume III, qui réunissoit contre

2°. Sur ce qu'il ajoute, que le même pape fit dire des milliers de messes pour l'heureux succès de ce prince. « Il est reconnu, dit M. de V. qu'Innocent XI favorisa la ligue d'Augsbourg; mais » il ne fit jamais de démarches si ridicules et si » contraires aux bienséances de sa dignité. L'en» voyé d'Espagne à la Haye fit des prieres pu» bliques pour l'heureux succès de la flotte hol» landoise. M. d'Avaux le manda au roi. »

3°. Sur ce qu'il fait entendre que le comte d'Avaux corrompoit des membres de l'état. « Il se » trompe, dit M. de Voltaire, c'est le comte » d'Estrades. Il se trompe encore sur le temps. » C'étoit vingt-quatre ans auparavant. » Voyez la lettre de M. d'Estrades à M. de Lionne, du 17 septembre 1665.

4°. Sur ce qu'il fait dire à l'évêque Burnet, pour exprimer un vice du prince d'Orange, que ce prince *n'aimoit que les portes de derriere* : « Il » n'y a pas un mot dans toute l'histoire de Bur» net, (suivant M. de V.) qui ait le moindre » rapport à une semblable expression. » Et si quel» que faiseur d'anecdotes, ajoute-t-il, avoit ja» mais prétendu que l'évêque Burnet eût laissé » échapper dans la conversation un mot aussi indé» cent, ce témoignage obscur ne pourroit pré» valoir contre une histoire authentique. »

la France toutes les puissances d'Europe ! On peut s'écrier avec plus de vérité : Quel spectacle dans l'histoire, que ce Louis XIV, qu'on n'attaque qu'en se mettant vingt contre un ! Il ne lui manque que d'avoir su qu'un roi devoit protéger toutes les opinions, et n'en favoriser aucune. Quelques historiens ont accablé de louanges l'heureux usurpateur. Mais il est si aisé d'être un grand homme, quand on foule aux pieds toutes les loix ! Le meurtre des de Witt, le combat de Saint-Denis, plus digne d'un sanguinaire gladiateur que d'un général citoyen, ce lâche manifeste où il jetta des soupçons sur la légitimité du prince de Galles, ce vice abominable que Burnet son panégyriste exprime en disant qu'il n'aimoit que les portes de derriere, le déshonoreront toujours aux yeux du sage : tant de batailles perdues, tant de places manquées, tant d'entreprises mal conduites, le dégraderont aux yeux du militaire : il ne sera plus grand qu'aux yeux du machiavéliste.

(1) Le roi renvoya Jacques II en Irlande. Louvois prétendoit attirer tout à lui. Seignelay refusa de lui céder cette expédition, et fit valoir son droit de mi-

(1) An. 1689.

nistre de la marine. Me. de Maintenon le favorisa, non qu'elle eût des liaisons particulieres avec lui, mais elle en avoit de très-fortes avec ses sœurs, les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers. Elle prit parti, ravit à Louvois la direction des affaires d'Irlande, les fit donner à Seignelay, et reçut les remerciments de la reine d'Angleterre. Les affaires d'Irlande n'en allerent que plus mal. Louvois, à qui l'on reprochoit de n'avoir pas cru à la descente du prince d'Orange que tout le monde savoit, jugea qu'ayant fait la faute de ne pas l'empêcher, il falloit que Seignelay fît celle de ne pas la réparer; et ne se prêtant que foiblement à des vues auxquelles il devoit concourir, il le mit dans l'impossibilité de ne pas échouer.

Tandis que Jacques II se battoit en Irlande, ou faisoit semblant de se battre; sa femme étoit à Saint-Germain dans la plus profonde tristesse. Toutes les nouvelles qui venoient du siége de Londondery, ne séchoient point ses larmes. On prévenoit ses desirs; on lui donnoit des fêtes; on lui formoient une cour brillante: mais elle ne se trouvoit bien que sur un trône.

Louis le plus généreux des François, adoucissoit ses malheurs par tout ce qu'il

pouvoit imaginer de plus agréable. Il lui ôtoit le sentiment rongeur de ce qu'elle étoit devenue, non en lui rappellant par des bontés trop marquées ce qu'elle avoit été; mais en lui persuadant, par les procédés les plus unis et les plus délicats, que ce qu'elle avoit été, elle l'étoit encore. Chaque jour, de nouveaux présents lui annonçoient qu'elle n'étoit pas oubliée; et parce qu'elle étoit aussi pieuse qu'infortunée, c'étoient des présents qui convenoient à la dévotion. A Marly, à Trianon, il s'affligeoit avec elle, ou l'engageoit à se consoler avec lui. Enfin, il avoit des manieres si tendres qu'on l'en crut amoureux. A Paris, on assuroit que ce commerce donnoit de grandes inquiétudes à madame de Maintenon: et ce n'étoit pas sans sujet, dit mad. de la Fayette, car il n'est point de maîtresse qui ne terrasse bientôt une amie. Ceux qui avoient un plus long usage de la cour, voyoient quel étoit le principe des attentions complaisantes du roi; la nouveauté y contribuoit; la compassion, pour être plus généreuse, empruntoit l'air d'un sentiment de tendresse moins humiliant; et le bienfaicteur ne paroissoit qu'ami. C'étoit à Me. de Maintenon que la reine devoit ces empressements. Cette princesse craignoit

bien plus de lasser le roi par ses importunités, que d'inspirer à mad. de Maintenon les jalousies d'une rivale. Aussi ces deux dames se cherchoient-elles sans cesse. Elles n'ignoroient point les propos frivoles des courtisans, Mais sûres l'une de l'autre elle, rioient ensemble des prétentions et des défiances qu'on leur attribuoit.

Jacques II avoit des ennemis à Versailles, quoiqu'il n'y eût point d'amis. On dit au roi que ce prince avoit paru mécontent de lui; qu'il s'étoit plaint que la cour avoit insulté à sa misere; et et qu'il étoit foiblement touché de tout ce qu'on faisoit pour le rétablir. Louis, trop crédule, fut refroidi par ce rapport. Tout-à-coup ses bontés pour la reine cesserent; on l'exclut des plaisirs; on la reçut avec froideur; on respecta peu son affliction; et ce qu'il y eut de pis, c'est que les secours pour l'Irlande allerent plus lentement. Le public, fidele à son ignorante malignité, imputa ce changement à madame de Maintenon. La reine en découvrit la cause dans les fâcheuses impressions qu'on avoit données au roi contre son mari. Dévorée de chagrins, elle alla les répandre dans le sein de son unique amie. Me. de Maintenon la consola, et lui promit de détromper le roi, « C'est

» trop peu, lui dit la reine : on représen» te mon mari comme un ingrat, lui, qui » est le plus reconnoissant des hommes; » on le peint comme un orgueilleux, lui, » qui est le plus humble, comme le plus » humilié des rois. J'attends de la justice » de S. M., qu'elle ne me dira pas » simplement à vous et à moi, qu'elle » ne croit pas la chose, mais qu'elle pren» dra des mesures pour en découvrir l'au» teur, afin que la réparation soit aussi » publique que l'a été la calomnie. Mon » mari est absent; c'est à elle à le ven» ger, et à ne pas permettre qu'il soit » outragé impunément. Perdre une cou» ronne, n'est rien; mais perdre l'honneur, » est le comble de l'infortune. Vous avez » toujours été la meilleure de mes amies : » mais dans cette occasion, vous avez été » la seule : montrez, madame, que vous » avez eu raison de soutenir qu'un roi d'An» gleterre n'est pas capable d'être ingrat.»

Madame de Maintenon obtint du roi un éclaircissement, le calomniateur fut reconnu et obligé de se rétracter. La reine reparut à Versailles. Mais Jacques ne profita point des secours de son allié; il leva le siege de Londondery, et revint à Saint-Germain, d'où il attaqua par des conspirations un ennemi si bien gardé,

qu'il étoit encore plus facile de le vaincre que de l'assassiner. Louis lui donna une pension de six cents mille livres; l'épuisement des finances en retarda quelquefois les paiements. La reine écrivoit à Me. de Maintenon, qui les sollicitoit auprès du ministre: « Je vous remercie, » Madame, de l'aumône, (car il faut bien » nommer les choses par leur nom,) que » vous nous avez obtenue du roi. » Leur amitié fut inaltérable, en dépit des prétextes de cour, des raisons d'état, de la différence des conditions, et des penchants et des rapports qui devoient la détruire ou l'affoiblir. La reine ne se lassa point de demander, et Me. de Maintenon d'obtenir. Quand les malheurs de la France ôterent à cette princesse toute espérance, et la réduisirent à n'être plus à Chaillot qu'une fille de la Visitation, elle essuya souvent des refus, elle obtint rarement des audiences du roi; mais elle supporta courageusement cette nouvelle insulte de la fortune, et parut digne de régner depuis qu'elle ne régnoit plus. Sa magnanimité ne fut point diminuée par sa reconnoissance, ni sa reconnoissanee par ces réflexions vraies et cruelles sur la dureté des bienfaicteurs; réflexions qui glissent sur un cœur généreux, et qui en-

foncent dans un cœur ingrat. Le temps n'ôta point à Me. de Maintenon une partie de sa pitié; l'infortune de son amie lui fut toujours et nouvelle et présente. Quand on voyoit ensemble ces deux femmes, dont l'une étoit tombée du trône où l'autre n'avoit osé monter, s'efforcer à l'envi de prendre un ton convenable à leur état; l'une, cacher sa grandeur, l'autre, faire oublier la sienne; s'abaisser toutes les deux par un raffinement d'amour-propre, se relever mutuellement par politesse, se rapprocher enfin par amitié; s'étonner encore, l'une de son élévation, et l'autre de sa chûte; Me. de Maintenon se refuser aux flatteries de l'estime, et la reine, aux hommages du respect; le maréchal de Villeroi s'écrioit: » Ont-elles honte d'être femmes de roi? «

CHAPITRE V.

Le P. de la Chaise brouillé et raccommodé.

LE pere de la Chaise fut aussi attentif que Louvois et la reine d'Angleterre à s'appuyer du crédit de madame de Maintenon. Le roi entroit dans l'âge où les confesseurs peuvent prétendre à faire des révolutions. Celui-ci s'etoit ren-

du maître des affaires de l'église, qui devinrent affaires d'état par les brouilleries survenues entre la cour de France et la cour de Rome. Le P. de la Chaise se trouva ministre sans l'avoir prévu. Il travailloit réguliérement avec le roi, il vit subitement à ses pieds tous les seigneurs, tous les prélats. Les jansenistes murmurerent beaucoup des audiences du samedi; ils firent des chansons, des prieres, des jeûnes, pour que le gouvernail de l'église fût ôté à son ennemi, qui pourtant n'étoit que le leur : aussi Dieu ne les exauça-t-il point.

Le P. de la Chaise donna des conseils fort droits et fort mauvais. Le roi les écouta, et s'en repentit. Outré du peu de succès de l'affaire de l'électorat de Cologne, il en témoigna son mécontentement au jésuite, qui lui avoit fait commettre deux fautes considérables : la premiere, en s'amusant à soutenir avec trop de chaleur le droit des franchises, et laissant pour cela perdre le moment d'avoir un électeur à sa dévotion; la seconde, en s'obstinant mal-à-propos à faire élire le cardinal de Furstemberg, évêque de Liege, et à refuser l'élection du cardinal de Bouillon, proposée par le chapitre avec tant de zele.

Le roi rappellant ces fautes au P. de la Chaise, et celui-ci les rejettant sur Louvois, ce prince s'irrita, et lui dit, que jamais entreprise menée par les jésuites n'avoit réussi, et qu'ils feroient bien mieux de régenter leurs écoliers, que de se mêler de régir l'état. Le roi s'emportoit si rarement, il étoit si peu accoutumé à faire sur les conseils les moins heureux, des reproches qui lui sembloient un aveu de sa facilité à suivre ceux des autres, que le confesseur se crut perdu sans ressource. Il n'en douta plus, quand il se vit boudé par son maître pendant un mois. Il travailloit avec lui, comme un homme incertain s'il y travailleroit long-temps. Crainte de la disgrace, frein nécessaire au crédit! le P. de la Chaise n'usa jamais mieux du sien, que dans ce temps si critique; jamais la distribution des bénéfices ne fut plus équitable; jamais le distributeur ne fut plus doux.

Cependant sa compagnie alarmée délibéroit déja sur le choix des sujets qu'elle devoit présenter au roi. Le P. de la Chaise, dans le cœur duquel se rassembloient toutes les craintes de son ordre, courut chez Me. de Maintenon, lui représenta tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit voulu faire; se plaignit que de

si longs travaux fussent si mal récompensés, et qu'on le rendît responsable des événements qui ne dépendoient que de la fortune.

Me. de Maintenon l'interrompt, et lui demande à quoi aboutissent ces discours? « A conjurer, reprend le confesseur, » l'orage qui me menace, à appaiser le » roi. Eh! dit Me. de Maintenon, rassu- » rez-vous : il n'est point irrité, et il se » plaignoit hier que vous le fuyiez. Voyez- » le : il a tout oublié, et craint seule- » ment que vous n'ayez meilleure mé- » moire que lui. » L'évêché de Cahors, donné à l'abbé de la Luzerne, mit le sceau au raccommodement. « Sire, dit » le P. de la Chaise au roi, je n'ose plus » vous parler de l'abbé de la Luzerne, » depuis que ma niece a épousé son » frere. » Son pouvoir augmenta, et n'eut que les bornes qu'y mettoit la vigilance d'un prince excessivement occupé. Ses ennemis crioient qu'il n'en avoit point, et demandoient si c'étoit aux jésuites à gouverner? Eh! pourquoi non? hérétique ou orthodoxe, imbécille ou sage, secretaire d'état ou valet de chambre, quiconque est à portée de régner en acquiert le droit, et le crédit appartient à qui peut s'en saisir.

CHAPITRE VI.

Madame la Dauphine.

ME. la Dauphine avoit perdu le sien; et Jeanne, sa bouffonne, le lui avoit prédit. Voyant la princesse préférer aux fêtes les plus brillantes une conversation de Bessola, sa sœur de lait et sa femme de chambre, elle lui disoit : « Madame, le roi se lassera de vos façons de faire; et s'il vous abandonne, on » fera plus de cas de Jeanne que de vous. »

Le roi lui offrit de marier Bessola à un homme de qualité. Madame la Dauphine répondit : « Elle aimeroit son mari : elle » l'aimeroit peut-être autant que moi, et » sûrement elle m'aimeroit moins, et » j'en mourrois de jalousie. » Le roi jura qu'il n'y auroit plus désormais de Bessola en France : et depuis madame la duchesse de Bourgogne ne put garder que six mois mademoiselle Marquet.

La chasse, le billard, et Saint-Cyr partageoient les plaisirs innocents du roi. Il alloit à Marly tous les quinze jours. Il y étoit fort libre et fort caressant : mad. la Dauphine n'y étoit point : le prince d'Orange étoit perdu de vue : on écar-

toit les embarras de la royauté, sans en suspendre l'exercice : les affaires ne craignoient rien des plaisirs. Cependant les bals de la cour étoient fort tristes, et ne duroient que deux heures : Me. la Dauphine n'y paroissoit pas : on ne pouvoit obtenir d'elle un moment de complaisance ou de joie. Me. la princesse de Conti n'osoit y rester long-temps, de peur que son œil noir ne la trahît, et que Me. de Maintenon ne la grondât. Car c'étoit elle que le roi chargeoit de témoigner ses mécontentements à la famille royale. Me. de Maintenon adoucissoit ce que Louis auroit dit cruement; les esprits se seroient aliénés, et Me. de Maintenon, toujours douce et conciliante, les unissoit: le roi auroit effrayé; elle consoloit.

A la vérité, elle s'exposoit à se rendre odieuse aux princes, qui, fatigués de ses remontrances, pouvoient, au-lieu d'une amie solide et courageuse, ne voir en elle qu'une surveillante importune. Mais elle aimoit mieux hasarder de se brouiller avec eux, que de souffrir qu'ils fussent mal avec le roi. Elle déplut à quelques-uns; mais elle les servit tous : ils commencerent par les murmures, et finirent par la reconnoissance. Ils la consultoient en tout, alloient au roi par el-

le, lui portoient leurs moindres affaires, la choisissoient pour arbitre de leurs différents. Une favorite ordinaire eût été comblée de cette confiance, et y auroit foiblement répondu : elle y répondit avec zele, et en étoit excédée. « Je viens, disoit-» elle un jour, je viens d'être tirée à » quatre princes ; c'est pis qu'à quatre » chevaux ! »

La crainte qu'elle ne fût déclarée reine fit place à l'admiration : de sorte qu'elle accrut son pouvoir en le réprimant. Si son mariage avoit été rendu public, elle eût choqué par son ambition le roi qu'elle avoit charmé par son désintéressement. Les princes l'aimoient ; et ceux qui ne l'aimoient pas, la ménageoient du moins : elle les eût tous eus pour ennemis secrets ou déclarés. Et pour quelques honneurs de plus qu'elle eût reçus du peuple de la cour, elle eût perdu cette confiance et cette considération si flatteuse, parce qu'elle paroît personnelle. D'ailleurs, dès que Louis n'eût pas été obligé de la traiter comme son amie, peut-être l'auroit-il traitée comme sa femme. Ainsi, qu'on l'imagine ambitieuse et vaine, ou qu'on la croie humble et modérée, les petites vues de royauté qu'on lui prête sont également détruites.

Les trois filles du roi, nommées ordinairement les *Princesses*, avoient de fréquents démêlés. Leur pere les pria de s'aimer, et leur dit : « Du reste, si vos » querelles continuent, vous avez des » maisons de campagne, où vous serez » mieux qu'à la cour. » Me. de Maintenon ramena la paix. Tout changea de face : on se vit, on se montra ; on fut affable, on fut gai. Malheureusement cette union si rare dans les familles des particuliers, et presque impossible dans celles des princes, fut troublée par Monseigneur et par mad. la Dauphine.

Il étoit jaloux de Bessola, et elle l'étoit de la comtesse du Roure, qui pourtant n'étoit encore que lorgnée. Monseigneur fut très-piqué de ses plaintes. Elle passoit les journées dans son cabinet, inaccessible à tout le monde, affectant de parler allemand en présence de son mari, qui lui dit un jour : « Madame, quand » on est mécontent de ma personne, je » veux qu'on ferme les yeux, qu'on se » taise, ou qu'on ne s'en plaigne qu'à » Dieu et à moi. »

Le roi s'étoit refroidi pour cette princesse ; et quoique mad. de Maintenon lui eût sauvé des reproches amers, elle en avoit assez entendu pour sentir qu'il n'y

avoit plus de retour. On l'avoit accusée de préférer à tous, les intérêts du duc de Baviere son frere : elle n'avoit pas dissimulé sa joie des malheurs du cardinal de Furstemberg, compétiteur du prince Clément ; on la soupçonnoit d'avoir donné à sa famille des avis importants.

Il n'est pas vraisemblable que le roi ait ajouté foi à ces bruits ; mais les soupçons qu'on rejette, parce qu'on craint de les approfondir, laissent toujours dans l'esprit des traces ineffaçables. Me. la Dauphine lui paroissoit du moins coupable d'avoir donné lieu à la calomnie, en ne sacrifiant pas assez décidément le bien du pays où elle étoit née, au bien du pays où elle devoit régner. De là mille chagrins, mille dégoûts, et une méfiance mutuelle, le plus cruel des supplices pour ceux qui sont obligés de vivre ensemble et à se respecter. La préférence que le roi donnoit sur elle à mad. de Maintenon, ajoutoit à ses peines (1), en excitant sa jalousie. Elle ne voyoit plus autour d'elle cette foule qu'elle avoit dédaignée : elle n'avoit plus auprès du roi cette faveur, que donne dans ce rang un in-

(1) Mém. manuscrits de l'évêque d'Agen.

térêt vif au bonheur de l'état : elle avoit fui les plaisirs ; les plaisirs la fuirent à leur tour. Sa santé parut s'affoiblir : son humeur fut plus triste ; elle devint encore plus sauvage, et perdit cette sensibilité que doit éprouver une femme qui touche à la premiere place du monde.

Accablée de vapeurs, elle languissoit, et se préparoit à la mort, lorsqu'un courier vint dire à mad. de Maintenon, qui étoit à Saint-Cyr, que mad. la Dauphine, qu'elle avoit laissée le matin assez bien, vouloit l'entretenir en particulier, et mourir entre ses bras. Elle partit sur-le-champ, et fut quelques heures enfermée avec la princesse. Il n'a rien transpiré de ce qu'elle lui dit. Il est vraisemblable qu'elle se justifioit des choses qui faisoient que le roi ne l'aimoit plus. Cet entretien secret, cette marque de confiance au moment où l'on cesse de dissimuler, est le plus bel éloge de madame de Maintenon : on pouvoit la haïr ; mais on l'estimoit tant, qu'il falloit finir par l'aimer.

Me. la Dauphine expirante embrassa le duc de Berry, et lui dit : « C'est de » bon cœur, quoique tu me coûtes bien » cher ! » Le roi tirant Monseigneur du chevet du lit : « Voilà, lui dit-il ce que » deviennent les grandeurs ! »

Elle ne fut pas même pleurée autant que la premiere décence l'exigeoit, ni de la cour, ni de sa maison, ni de son mari, ni de mad. de Maintenon, ni du roi, ni des pauvres, ni des dévots. Cependant elle étoit bonne dans son domestique; elle aimoit Monseigneur; elle étoit bienfaisante; elle respectoit mad. de Maintenon; elle étoit dévote : mais elle n'avoit ni le cœur, ni l'esprit françois; et sans cela on a inutilement tout le reste.

Le roi, pour dissiper ce qu'il appelloit sa douleur, ordonna une grande chasse. Ce plaisir le délassoit, et ne l'occupoit pas : c'étoit beaucoup dans une place où il est si naturel de s'ennuyer et de se fuir. Au retour, les grands officiers et les dames de la princesse vinrent le saluer en mante. Me. de Maintenon, qui devoit être de cette cérémonie, au-lieu de faire des complimens, en reçut. De toute la maison de la Dauphine, elle fut la seule qui ne parut point au service solemnel qui se fit à Saint-Denis et à Notre-Dame. Et cette absence apprit tout à ceux qui savoient tout pénétrer. Depuis, simple particuliere hors du château, au château elle eut tous les honneurs; et malgré son attention à les rejetter, elle vit qu'à Versailles, on n'est jamais ce qu'on

veut être. Mais on ne put l'engager à draper aux deuils de cour. « Je ne suis » point duchesse : disoit-elle. » Le premier maréchal, de Noailles, lui ayant représenté, qu'elle le pouvoit en qualité d'ancienne dame d'atour, elle parut surprise qu'on fondât ce droit sur un titre de domesticité ; et elle ne répondit que par un souris, qui sembloit dire, que la dignité de son état la mettoit au-dessus de ces grandeurs subalternes, autant que sa modestie au-dessous de toute grandeur.

CHAPITRE VII.

Campagne de Mons.

LA ligue d'Augsbourg avoit armé toute l'Europe. Le prince d'Orange avoit repassé la mer ; et les princes confédérés d'Allemagne composoient sa cour en Hollande, où il venoit se consoler de l'aversion d'un peuple, qui l'avoit aussi vîte haï que couronné. Son crime ne l'avoit pas rendu heureux ; et la seule récompense de l'ambition, à laquelle il avoit tout sacrifié, avoit été cette minute de plaisir d'un homme qui se couche avec cinq cents mille livres de rente, et qui se

réveille roi (1). Il fuyoit les caprices, et peut-être les remords de sa femme, la plus belle et la plus triste des princesses, que Mr. le Dauphin à qui elle avoit été proposée, n'avoit garde de lui envier.

Nos armes avoient eu de grands succès: les siennes en avoient eu de décisifs. La bataille de la Boyne avoit décidé le procès entre Jacques et lui. A la vérité, elle lui avoit coûté le maréchal de Schomberg; mais Louis venoit de perdre un ministre, qui seul pouvoit rétablir les affaires d'Irlande: Seignelay la y mourut, et notre marine avec lui. Il fut remplacé par Pontchartrain, dont la destinée étoit de remplacer tout le monde, et de ne consoler personne.

Le roi résolut de se mettre à la tête de son armée, et de répandre encore en personne cette terreur qui commençoit à se dissiper. Me. de Maintenon étoit trop jalouse de la gloire de Louis pour s'opposer à ce dessein: le légitime amour n'amollit jamais.

(1) Dangeau conte dans son journal, que le prince d'Orange avoit dit en partant à Mrs. les états: « Messieurs, je vous dis adieu pour jamais: » je vais ou périr ou régner. Si je péris, je mour» rai votre serviteur: si je regne, je vivrai votre » ami. Ce trait n'est ni vrai ni vraisemblable. »

Il fit assembler le conseil ; et sans autre préliminaire, il déclara qu'il feroit la campagne de Flandres. « Pour triompher, dit-il, de tant d'ennemis jaloux » de ma gloire, pour maintenir la pureté de la religion que j'ai établie » dans mes états par l'extirpation de l'hérésie, mon dessein est d'aller, malgré » la saison, assiéger Mons, le principal » boulevard de cette ligue, et de la » prendre aux yeux de ce prétendu distributeur de provinces. »

Cette résolution surprit tous les ministres, et fit trembler tout le royaume, tant ce Guillaume III, dont on avoit l'année précédente célébré la mort par des réjouissances que Louis seul avoit désapprouvées, inspiroit des craintes réelles?

Me. de Maintenon ne suivit point le roi en Flandres, et ne trembla point pour la diminution de son crédit. Quelques jours avant son départ, elle alla s'enfermer à Saint-Cyr. Louis vint lui dire adieu, et fut deux heures seul avec elle. Après avoir imploré le secours de Dieu aux pieds des autels, il vit toute la communauté assemblée, et dit : « Mesdames, » je me recommande à vos prieres, j'en » ai un grand besoin : être roi est une » charge qui expose à bien des péchés ! »

En disant ces dernieres paroles, les larmes lui vinrent aux yeux : ce qui en fit verser à toute la communauté. Il ajouta : « J'espere que Dieu daignera écouter vos » vœux. » Après avoir dit quelques mots à mad. de Maintenon, il ajouta en la montrant : « Adieu, mesdames : je vous » laisse ce que j'ai de plus cher. » Madame de Loubert, supérieure, répondit, que toute la maison alloit redoubler ses prieres pour que Dieu le rendît victorieux. « Non pas tant la victoire, dit » le roi, mais la paix : il faut tâcher de » contraindre les ennemis à nous la de» mander. » (1)

Pendant son absence, Saint-Cyr ne fut occupé qu'à demander au ciel la conservation du roi et la paix. Des couriers portoient tous les jours à mad. de Maintenon des nouvelles du siege. Elle les communiquoit au roi d'Angleterre, qui venoit souvent passer des journées avec elle, et se consoler des mauvais succès que le brave Odonel avoit en Irlande. On admiroit qu'un prince détrôné s'enfermât dans des couvents, tan-

(1) On croira aisément que ces paroles furent recueillies sur-le-champ. Je les tiens, ainsi que beaucoup d'autres traits, d'une dame élevée à Saint-Cyr.

dis que Louis bravoit les périls et les rigueurs de la saison pour lui redonner sa couronne.

Le siege de Mons fut bien conduit. Boufflers investit la place ; le roi l'attaqua, ayant sous lui Luxembourg et la Feuillade, et accompagné de tous les princes. Vauban dirigea les travaux. Le prince d'Orange donna quelque inquiétude en s'approchant de Notre-Dame de Halle. Vauban avoit différé l'attaque de l'ouvrage à corne. Les gardes françoises, qui étoient encore de tranchée, briguerent l'honneur de l'emporter. Le roi céda à leur impatience. Ils ne voulurent pas attendre les grenadiers auxiliaires. Ils déboucherent à trois heures après midi, et chargerent si vigoureusement, qu'ils se rendirent maîtres de l'ouvrage. Le feu prit à des poudres. L'épouvante se répandit parmi quelques travailleurs qui avoient commencé des logements. L'ennemi profita de cet accident imprévu, et revint occuper ce poste. (1)

(1) Voyez le dépôt du bureau de la guerre, les mouvements des armées du roi par Vaultier, et dans l'état de la France, T. 2, p. 154, une ordonnance donnée à Mons même en avril 1691, qui attribue aux capitaines de ce corps le titre et le rang de colonel. Voyez aussi dans les pie-

Le roi dîna de bon appétit à la vue des lignes, se promena autour de la place, et fut assez long-temps à la demi-portée du mousquet. Une vedette l'arrêta. « Ne connois-tu pas le roi ? lui » dit-on. Je le connois, répondit la sen- » tinelle ; mais ce n'est pas ici sa place. » Un moment après, un coup de canon tua le cheval de la Chenaye, fort près du roi, et à côté du comte de Toulouse, qui ordonna qu'on remontât la Chenaye, et dit : *Un coup de canon n'est donc que cela !* . . .

Malgré toutes les occupations du siege, le roi tenoit exactement tous ses conseils, combattant à la fois ses ennemis, et veillant sur toutes ses provinces. Il visita deux fois l'hôpital de l'armée, vit panser les blessés, consola par sa présence les mourants.

Mons se rendit après quinze jours de tranchée ouverte. Le prince de Bergue l'avoit vaillamment défendu, et Louis avoit été à toutes les attaques. Me. de Maintenon alla avec les princesses au-devant de lui jusqu'à Compiegne ; et après les premiers compliments, lui dit : « Il

ces justificatives du tome VI, une lettre de M. de Luxembourg.

» faudra, sire, vous faire la même priere
» que les généraux de David lui faisoient:
» vous ne viendrez plus avec nous à la
» guerre, de peur que la lumiere d'Israël
» ne s'éteigne avec vous. »

Le roi alla à Saint-Cyr remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée, et de la providence avec laquelle il l'avoit conservé. Me. de Maintenon lui fit un reproche flatteur sur ce qu'il avoit fait trembler tout le monde en s'exposant trop : il répondit : « Je n'ai fait que ce » que je devois. Mais, dit mad. de Loubert, le bien de l'état est pourtant attaché à la conservation de votre personne sacrée. Les places comme la » mienne, répondit-il, ne demeurent » jamais vuides : une autre la remplira » mieux que moi : peut-être suis-je bon » à la guerre, parce que j'en ai quelque » expérience : un autre excellera en de » meilleures choses. »

CHAPITRE VIII.

L'Académie. Le maréchal de la Feuillade.

CES sentiments n'étoient pas feints. Louis avoit toute la simplicité des grands hommes. Il commençoit à rougir de

de ce faste qui avoit donné tant d'éclat aux premieres années de son regne, et qui lui avoit attiré tant d'ennemis. Il refusa les harangues des compagnies souveraines sur la campagne de Mons. L'académie d'alors, prête à louer la modestie comme à nourrir l'orgueil, donna la modestie du roi pour sujet du prix. Mad. de Maintenon n'estimoit point cette société littéraire, dont les compliments, les flatteries, les travaux mêmes lui paroissoient propres à entretenir le petit esprit, à dessécher la langue, et à étendre le mauvais goût. « N'avez-vous pas honte, di» soit-elle à Fénelon, d'être parmi des » gens qui parlent sur des paroles ? Cependant elle protégea ce corps dans quelques-uns de ses membres : mais elle ne le tyrannisa jamais dans ses élections. Aussi tomba-t-il dans une léthargie où il seroit encore, si La-Motte, Fontenelle quatre fois rejetté, et quelques autres illustres, ne l'eussent ranimé. Les cabales de cour le préservent de la langueur où le jetteroient les cabales des gens de lettres : jamais les suffrages ne furent plus libres que dans les dernieres années de Louis XIV, et jamais ils ne furent moins justes. Que ces places soient données par la faveur, elles seront toujours bien rem-

plies, pourvu qu'elles soient briguées; et elles le seront, tant qu'un génie supérieur en occupera une. Les gens sensés regarderont toujours cette compagnie comme une troupe de frivoles et de flatteurs : des plus sensés qu'eux, comme une assemblée de sages égaux. De là, ce desir si vif dans l'académie des choses, d'être de l'académie des mots; et la même différence entre l'émulation qu'inspirent ces deux sociétés, qu'entre l'ame de Bignon et celle de Richelieu leurs législateurs.

Ceux qui prétendoit connoître le roi, ne croyoient pas sincere son mépris pour les flatteurs. Ils pensoient même qu'il aimoit les louanges jusqu'à la jalousie. Tourreil, élu par l'académie françoise, mêla dans son discours celles de Pontchartrain, dont il étoit commis, à celles du roi. Le ministre lui dit de les supprimer : l'académicien se défie de cet acte d'humilité, et le loue avec complaisance. Il retourne à l'hôtel de Pontchartrain, comptant d'y recevoir des remerciments. Le suisse lui refuse la porte. Ce ministre veilloit avec beaucoup de sollicitude sur les faiseurs d'épigrammes : en eut-il jamais à punir une aussi cruelle contre le roi?

Mais ce dégoût pour la vaine gloire

étoit si vrai, que mad. de Maintenon disoit souvent : « On le croit orgueilleux, » et personne ne l'est moins que lui. » Qui connoissoit mieux ses vertus, que celle qui les lui avoit données ? Il avouoit avec l'ingénuité d'un homme supérieur à ses fautes, celles qui lui échappoient dans l'immensité de ses occupations et de ses devoirs. Il se moqua de la these des minimes de Marseille, dès qu'il sut ce que signifioient ces mots, consacrés par le Saint-Esprit au roi du ciel et de la terre : *Dico ego opera mea regi.* Il fut indigné de l'impie inscription du jésuite Menestrier, gravée sur la frise et sur les quatre faces du temple de l'honneur, consacré par la ville de Paris (1). Il pria les états de Languedoc d'employer au soulagement de la province les sommes que leur zele avoit destiné à une statue équestre : il est aisé, mais il est beau pour-

(1) *Regi Ludovico Magno P. P. votis publicis*
Devota numini majestatique ejus,
Civitas parisiensis, pia, fidelis, obsequens,
Memoris observantiæ templum D. D. C.

C'est-à-dire : la ville de Paris, pieuse, fidelle, obéissante, dévouée par des vœux publics à la Divinité et à la majesté du roi Louis le Grand, pere de la patrie, lui consacre ce temple pour monument de sa respectueuse reconnoissance.

tant de refuser une statue, lorsqu'on la mérite. Il fut peu touché de celle de la place des Victoires, dont les étrangers critiquerent comme idolâtre l'inscription, *Viro immortali*, qui n'étoit qu'emphatique. *Viro* tout court eût paru dire moins, et auroit dit plus.

Le maréchal de la Feuillade voyoit son crédit diminuer, à mesure que le goût du roi pour la vraie gloire augmentoit. C'étoit l'homme du commerce le plus agréable, toujours le premier instruit de tout ce qu'il y avoit de nouveau, fécond en amusements de toute espece; retraçant par une grande dépense une image des grands seigneurs qu'il avoit vus; le modele des courtisans, tant que Louis ne fut qu'un héros. Mais quand Louis devint un sage, ou tendit à le devenir, la Feuillade ne sut point se plier à ce changement, et cessa de lui plaire. On étoit dévot, et il se jouoit de la dévotion. Il aimoit le jeu, et dédaignoit celui de la ressource que le roi avoit inventé et porté de Saint-Cyr à Marly. Il ne jouoit point aux portiques, parce qu'il n'y avoit pas plus de finesse qu'à croix ou pile, quoique le roi y fût fort vif. On n'aimoit plus les bons mots, et il ne s'en abstenoit point. Odieux aux ministres, craint

de ses amis, il vit qu'on n'est pas long-temps aimé du prince, quand on n'est aimé que de lui. Il mourut subitement, et n'eut que le temps de s'écrier : *Mon Dieu ! faites-moi miséricorde : que n'ai-je fait pour vous la millieme partie de ce que j'ai fait pour le roi* ? Il fut enterré à Saint-Eustache, où il n'eut pas même un tombeau. A la nouvelle de sa mort, les courtisans crurent appercevoir sur le front de Louis quelques rayons de joie ; et les plus intrépides tremblerent.

CHAPITRE IX.

Mort du marquis de Louvois.

CE qui perdit la Feuillade perdit Louvois ; l'aversion pour cette chimere de gloire, qui valut au roi tant de prospérités, de fautes et de malheurs. Tous les projets d'un ministre aboutissent à se maintenir dans une place qu'il n'occupe que par commission, et que le public croit toujours qu'un autre occuperoit mieux. Louvois, assez inutile pendant la paix, avoit allumé cette guerre que le roi lui reprochoit d'autant plus, qu'il sentoit qu'on avoit abusé de son penchant. Les autres ministres n'avoient osé le contre-

dire ; il les avoit tous subjugués par la force de son génie et par le succès de ses plus hardies entreprises. Seignelay avoit été réduit à faire solliciter le bien de l'état par les femmes ; Croissy n'entendoit que les négociations, et n'avoit que cet esprit de prévoyance, qui conduit tout avec lenteur ; Pomponne, toujours rempli de ses premieres disgraces, ne s'appliquoit qu'à en prévenir de nouvelles ; Château-neuf avoit été forcé à n'être qu'un commis laborieux ; Pontchartrain administroit les finances comme prêtes à lui échapper, et la marine, comme désespérant de la rétablir ; Boucherat ne s'occupoit que de justice et de chicane ; Rose et le président la Chaise n'avoient pas su profiter des circonstances pour faire valoir le cabinet ; Pelletier déploroit les malheurs de la patrie ; Beauvilliers n'avoit que des vertus : Louvois avoit tout envahi ; et la France n'avoit qu'un ministre, quoiqu'elle n'eût point de premier ministre. Louis vouloit et ne pouvoit secouer le joug. Louvois le traitoit avec une hauteur qu'un roi dissimule quelquefois et ne pardonne jamais. Il lui étoit devenu odieux ; mais il ne cessoit de lui être utile ; et telle étoit encore sa force, qu'à la veille d'une disgrace projettée de-

puis long-temps et toujours différée, il emporta la sur-intendance des postes, place d'un revenu immense.

Les froideurs du roi, celles de mad. de Maintenon, le cri de la haine publique, l'application qu'on lui fit dans Esther de quelques vers d'Aman, tout lui donnoit avis, si un pareil avis pouvoit jamais se faire entendre, qu'il étoit temps de se retirer.

Après les siege de Mons, il eut tant de dégoûts à essuyer, qu'il vit clairement que sa perte étoit résolue. On lui reprochoit d'avoir méprisé les avis de M. d'Avaux, qui annonçoient la descente du prince d'Orange en Angleterre, qu'on auroit pu facilement empêcher; on lui reprochoit les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liege sur un prétexte assez léger, la perte de Mayence mal approvisionnée, la levée du siege de Coni ordonnée à Bulonde par une lettre particuliere; la longueur de celui de Mons, dont le prince d'Orange avoit eu le temps de tenter le secours; la bataille de Valcourt, perdue par le maréchal d'Humieres; le peu d'efforts qu'il avoit faits pour ménager le roi de Suede, qui étoit entré dans la ligue d'Ausbourg. Tous ses services étoient oubliés; on ne se rappelloit que ses fautes;

on lui attribuoit toutes celles d'autrui. Il est si aisé que le plus grand ministre de la guerre paroisse mal habile et coupable ! Mais ce n'étoit rien au prix de deux mémoires apostillés de sa main ; madame de Maintenon les avoit eus par d'Augicourt, gentilhomme de Louvois, infidele à son maître. Son attachement pour le roi, ne lui permettoit pas de les supprimer. L'un étoit un projet de maltraiter si fort M. de Savoie, qu'il fût enfin obligé de se déclarer contre la France. L'autre tendoit à forcer les Suisses à rompre leur alliance avec nous, en manquant à toutes les capitulations faites avec eux.

Ce fait seroit incroyable, si l'on ne savoit à quel excès peut se porter un visir chancelant, toujours prêt à conserver par des crimes et des perfidies, un poste où ses vertus et ses talents l'ont placé, mais où ses services ne peuvent le maintenir. Louis ne revenoit pas de sa surprise d'avoir un ministre qui ne songeoit qu'à lui susciter des ennemis, et qui se jouoit des biens et du sang de ses sujets. Qu'auroit fait de pis un traître ?

Il l'auroit fait arrêter sur-le-champ ; mais il avoit encore besoin de ses conseils ; et d'ailleurs, la victime ne lui pouvoit échapper. Il ne discontinua point de

travailler avec Louvois ; mais il lui montra son ressentiment, quoiqu'il lui en cachât les motifs. On sait par des personnes de la cour qui vivoient dans ce temps-là, qu'un jour le roi lui parla si durement, que le ministre jettant sur la table quelques papiers, dit : « L'on ne sauroit » vous servir. » Louis se leva, et prit les pincettes, dont il eût frappé son ministre insolent, s'il n'eût été retenu par mad. de Maintenon, dont Louvois n'avoit pas prévu que la présence lui seroit un jour si utile, après lui avoir été si désagréable.

Cette vivacité fit perdre à Louvois en un instant, la santé, le fruit de trente ans de service et de douze ans de faveur. L'espérance lui resta. Il savoit que le roi avoit de l'aversion pour les coups d'éclat ; et après avoir vécu vingt-cinq ans avec lui, il le connoissoit assez mal pour n'en craindre que le poison (1). Il renfermoit

(1) Il est bien étrange, dit M. de V., T. VI, p. 211, qu'on débite à Paris un pareil conte, qui n'est fondé que sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de Louvois. « Ce „ ministre prenoit des eaux que Séron son mé- „ decin lui avoit ordonnées, et que la Ligerie „ son chirurgien lui faisoit boire. C'est ce même „ la Ligerie qui a donné au public le remede „ qu'on nomme aujourd'hui la poudre des char-

ses chagrins; mais ils étoient trop violens pour en être toujours le maître; les courtisans s'en étoient apperçus, et le fier Louvois n'étoit plus pour eux qu'un objet de pitié. Un flatteur lui exagérant encore son autorité, il lui répondit: *Aujourd'hui dans la faveur, et demain à la Bastille.*

„ treux. Ce la Ligerie m'a souvent dit qu'il avoit „ averti M. de Louvois qu'il risquoit sa vie s'il „ travailloit en prenant des eaux. Le ministre „ continua son travail: il mourut presque subi- „ tement le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, „ comme le dit la Beaumelle. La Ligerie l'ou- „ vrit, et ne trouva d'autre cause de sa mort „ que celle qu'il avoit prédite. On s'avisa de soup- „ çonner le médecin Séron d'avoir empoisonné „ une bouteille de ces eaux. Nous avons vu „ combien ces funestes soupçons étoient alors „ communs. On prétendit qu'un prince voisin, „ que Louvois avoit extrêmement irrité et mal- „ traité, avoit gagné le médecin Séron. On „ trouve une partie de ces anecdotes dans les „ mémoires du marquis de la Fare, p. 249. La „ famille même du marquis de Louvois fit met- „ tre en prison un Savoyard qui frottoit dans la „ maison; mais ce pauvre homme très-inno- „ cent fut bientôt relâché. Or, si on soup- „ çonna, quoique très-mal à propos, un prince „ ennemi de la France, d'avoir voulu attenter à „ la vie d'un ministre de Louis XIV, ce n'étoit „ pas certainement une raison pour en soup- „ çonner Louis XIV lui-même. „

Incapable de plier, il irrite encore son maître, et le contredit un jour si brusquement, que le roi quittant son bureau, s'avance vers la cheminée, et prend sa canne. Louvois se retire, la sérénité sur le front, la rage dans le cœur. Arrivé chez lui, il s'écrie : *Je suis perdu*, et décharge le sentiment de ses peines sur quelques malheureux, à qui il envoie des lettres de cachet, en attendant la sienne. Il dit à un ami : « C'en est fait ; je » touche au moment de la catastrophe. » Ma perte est décidée ; il n'est plus ques» tion que du choix des moyens. » Cet ami lui répond, qu'il s'alarme mal-à-propos ; que depuis vingt ans il lui entend dire la même chose ; que l'expérience du passé doit le rassurer sur l'avenir. « Il est » vrai, repart Louvois ; mais le roi ne » me montroit autrefois que de l'humeur, » et le lendemain il reprenoit un air » riant. Aujourd'hui il me fait les plus » cruels affronts, et le lendemain, un » affront plus cruel encore. Je le con» nois : je l'ai vu ; il a pris plaisir à m'of» fenser ; et s'il n'y a pas pris plaisir, il » m'a trop offensé pour me pardonner » jamais. »

(1) En proie à ses agitations, balan-

(1) 16 Juillet 1692.

çant entre le desir de faire une belle fin, et la crainte de faire une lâche retraite, partagé entre l'amour de la gloire et l'amour de la liberté, il résolut enfin de se démettre de tous ses emplois. Madame de Maintenon lui écrivit, qu'il pouvoit revenir au conseil, travailler à son ordinaire, ne témoigner aucun ressentiment, et que l'orage étoit passé. Ces paroles lui rendirent la vie ; il oublia sa résolution, qui seule pouvoit le sauver. Il revit le roi, et le revit prévenu sans retour. Au sortir du conseil, il entre dans son appartement, et boit un verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avoit déja consumé ; il se jette dans un fauteil, dit quelques mots mal articulés, et expire.

Le public prétendit qu'une mort si prompte n'étoit point naturelle, comme si un resserrement de cœur, causé par le chagrin, n'étoit pas la mort naturelle d'un ambitieux. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avoit défait de trois hommes qu'il ne pouvoit plus souffrir, Seignelay, la Feuillade et Louvois. (1)

(1) M. de V., Tome VI, p. 212, s'éleve avec force contre ce qu'avance ici la B. " Premiérement, dit-il, M. de Seignelay ne mourut point " la même année, mais en 1690. En second lieu, " à qui Louis XIV, qui s'exprimoit toujours avec

Les conjectures sur le poison s'accréditerent : (1) il importe aux princes les plus éloignés du crime, de se souvenir qu'ils sont environnés de gens enclins à le soupçonner. Il donna ses emplois à Barbezieux, qu'il n'aimoit pas, et qu'il entreprit sans succès de former aux affaires.

Il ne sentit pas qu'il avoit perdu un grand ministre, parce que jusqu'à la paix de Ryswick, il suivit constamment le plan de Louvois. Mais Louvois n'en avoit point fait pour la guerre de la succession d'Espagne; et l'on s'apperçut qu'il n'étoit plus. On ne trouva dans aucun des sujets qu'on essaya depuis, cet esprit de détails, qui ne nuisoit point à la grandeur des vues; cette prompte exécution, malgré la multiplicité des ressorts; cette fermeté à maintenir la discipline militaire; ce profond secret, qui avoit fait passer de

» circonspection et en honnête homme, a-t-il dit
» des paroles si imprudentes et si odieuses ? à qui
» a-t-il développé une ame si ingrate et si dure ? à qui a-t-il pu dire qu'il étoit bien-aise d'être défait de trois hommes qui l'avoient servi
» avec le plus grand zele ? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légere preuve, sans
« la moindre vraisemblance, la mémoire d'un
» roi, connu pour avoir toujours parlé sagement ? » etc.

(1) V. p. [illegible]3, la remarque de M. de V.

si cruelles nuits à l'ombrageux Guillaume ; ces instructions savantes, qui dirigeoient un général, et qui ne gênoient que Turenne ; cette connoissance des hommes, qui les démêloit et les employoit à propos. En un mot, on ne trouva plus cet enfant de Machiavel, moitié courtisan, moitié citoyen, né, ce semble, pour l'oppression et pour la gloire de la patrie. Louvois laissa des biens immenses à sa famille. (1) Jamais ministre ne fut plus noblement récompensé. Il arrondit ses vastes domaines, sans faire la moindre contrainte à personne ; trait remarquable dans un homme de son caractere et de son rang.

CHAPITRE X.

Mariages du Duc de Chartres, et du Duc du Maine.

Les affaires générales n'empêchoient pas Louis de penser à celles de sa maison. Pour affermir le duc du Maine et le comte de Toulouse dans le rang qu'il leur destinoit, il résolut de donner Mlle. de Blois, leur sœur, au duc de

(1) Ces biens provenoient de sa femme, la plus riche héritiere du royaume.

Chartres, son neveu. Cette idée étoit un reste de l'orgueil dont il avoit été enivré. A quel prince étranger eût-il offert une pareille alliance? et il songeoit à l'offrir au fils unique de son frere. Tout ce qui n'étoit pas grand par lui, lui paroissoit petit; et il ne croyoit ni dégrader le duc de Chartres, ni honorer Mlle. de Blois. A ses yeux, le premier prince de son sang n'étoit le premier de ses sujets, qu'autant qu'il lui permettoit de l'être; et les fruits d'un coupable amour avoient droit de plaire aux plus délicats sur l'honneur, pourvu qu'il fussent de lui. Les préjugés de la nation ne l'inquiétoient point; l'idolâtrie des courtisans lui avoit persuadé que le maître des actions du peuple l'étoit aussi de ses jugements; et tout prince qui ne se borne pas à régner sur les cœurs, prétend régner sur les esprits. Il voyoit le duc de Vendôme n'avoir ni dans sa cour, ni dans son parlement, rien d'un petit-fils de roi; il blâmoit en secret Henri IV, de n'avoir osé dédaigner cette distinction odieuse entre sang pur et sang mêlé.

Mais comme sa famille pouvoit avoir sur la gloire des Bourbons des délicatesses que le chef des Bourbons n'avoit pas, il crut devoir obtenir de l'amour un con-

sentement que l'autorité ne devoit exiger qu'après le refus. Dans cette vue, Mlle. de Blois fut souvent exposée aux regards du prince. Elle avoit la beauté de sa mere, et une physionomie douce, qui annonçoit un caractere tout différent. Le duc de Chartres, dans l'âge où tout ce qui plaît, plaît beaucoup, fut bientôt ardemment épris; il ne vit plus Mlle. de Blois sans souhaiter qu'elle ne fût pas illégitime, et peut-être sans oublier qu'elle l'étoit. Les sentiments qu'il prit, il les inspira sans doute. Nul prince ne fut plus aimable; nulle femme n'eut un tour de visage plus propre à charmer, des traits plus réguliers, un teint plus blanc et plus fleuri; et nul homme ne cultiva moins sa beauté. Il eût attendri les plus cruelles; il n'attaqua que les plus faciles. Ses premiers penchants alarmerent le roi. Me. de Maintenon eut ordre de lui en reprocher l'indécence et la fureur. Cette réprimande fut si douce et si sage, que dès ce moment, le prince aima Me. de Maintenon, et revint à ses études, qu'il avoit quittées pour les amours.

Ces légers écarts donnerent lieu au roi, d'abord de feindre de lui chercher une femme, puisqu'il lui en falloit une; ensuite d'offrir sa fille, que l'exemple des

deux autres branches sembloit garantir d'un refus, et ses sœurs, inviter à flétrir aussi la premiere.

Madame, (1) qui à l'orgueil de son sang et à la délicatesse de sa nation sur les mésalliances, joignoit tout l'orgueil d'être la belle-sœur du plus grand roi du monde, et un mépris public pour Me. de Montespan, qui, dans sa faveur, ne l'avoit pas assez ménagée; Madame n'en écouta les premieres propositions qu'avec dédain. Monsieur, qui n'avoit pas de volonté à lui, tantôt donnoit des espérances au roi, tantôt promettoit de la fermeté à Madame, tantôt biaisoit avec Me. de Maintenon; il étoit dans l'indécision d'un courtisan, qui sent toute sa bassesse, mais qui se souvient que son maître a eu bien des choses à lui pardonner. M. le duc de Chartres fut charmé de devenir le fils du roi, et le possesseur de celle qu'il aimoit. Mais sa mere lui ayant dit qu'il se déshonoroit, lui, sa postérité et ses ancêtres, il cessa, ou parut cesser d'aimer. Cependant un esprit déja supérieur au préjugé, le mettoit au-dessus des petites raisons d'illégitimité. Mais

(1) Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, électeur palatin, mariée à Châlons le 12 novembre 1671, morte en 1722.

pour l'employer à son élévation, il feignit d'entrer dans ces petites raisons: dans la vue de relever la dignité de petit-fils de France, si ce mariage se concluoit; et de s'acquérir par une noble résistance la faveur du peuple, s'il ne se concluoit pas.

Le roi et Me. de Maintenon s'étoient passionnés pour cette affaire: le roi, parce qu'il chérissoit Mlle. de Blois; madame de Maintenon, parce qu'elle adoroit le duc du Maine, dont cette alliance achevoit de rendre solide l'état que les bienfaits et l'amitié de son pere rendoient déja si brillant. Ils dissimulerent leur chagrin du mauvais succès des premieres démarches, et de quelques paroles piquantes qui avoient échappé à Madame, dont la politesse n'étoit pas la plus grande vertu. Ils chargerent de cette négociation l'abbé Dubois, lecteur du prince, et parvenu plus difficilement à cette place que depuis à celle de premier ministre. Cet Abbé avoit déja sur lui l'ascendant qu'un homme dévoué aux plaisirs a sur un enfant qui commence à les aimer. Il avoit acquis la confiance de son éleve, à force de se moquer avec lui de tous ceux qui le reprenoient de ses défauts. Madame de Maintenon eut peine à confier les intentions du roi à un homme sans religion

comme sans naissance, corrupteur de son nourrisson, et si ouvertement, que Monsieur lui avoit défendu de suivre son fils à sa premiere campagne de Flandres. Mais dans le premier entretien, elle le trouva si complaisant, si sérieux, si attaché à l'état, si fécond en expédients, que son aversion cessa; elle ne craignit aucune perfidie, et répondit au roi du succès.

L'abbé vainquit peu-à-peu la répugnance du duc de Chartres, et lui conseilla de conclure malgré les oppositions de ses parents. Il lui représenta que le roi seroit aigri par l'opiniâtreté; que ne pouvant être son beau-pere, il deviendroit son persécuteur; qu'il l'éloigneroit des affaires, des plaisirs, du commandement des armées; qu'à la mort de Monsieur, il le réduiroit à la qualité de premier prince du sang, et aux seuls honneurs qu'il ne pourroit lui refuser; que pendant sa vie, il l'empêcheroit de se marier. Le duc de Chartres vit dans ce mariage la conservation de toutes ses prérogatives, et s'y détermina. Le préjugé étoit intérieurement méprisé; mais il lui en coûtoit d'avouer publiquement ce mépris. L'ambition le mit au dessus du respect humain; et dans une affaire qui décidoit de son bon-

heur et de sa gloire, il pensa, il agit et en prince et en philosophe.

L'abbé Dubois lui conseilla de la traiter lui-même secrétement avec le roi, et lui traça le plan des conditions qu'il devoit exiger. L'instruction fut exactement suivie. Le roi fut ravi de la docilité de son neveu; il lui promit la succession entiere à tous les droits de Monsieur; et ces promesses furent exécutées. Dès que Madame apprit cette démarche de son fils, elle lui fit de grandes menaces, et lui défendit de passer outre; d'autres ajoutent, qu'elle le frappa, en lui reprochant l'opprobre dont il se couvroit; comme si ce n'étoit pas au chef de famille à juger de ce qui en fait la honte ou l'honneur. Il répara bien cette tache, ou cet affront, par le mariage de son petit-fils avec une fille de cette légitimée si déshonorante.

Monsieur, qui s'étoit fâché par bienséance, s'appaisa par raison. (1) Le mariage fut célébré à Versailles avec magnificence, et Madame parut à toutes les fêtes avec tous les dehors de la joie. Le duc d'Orléans trouva dans cette princesse légitimée, ce qu'il eût vainement cherché

(1) 19 Février 1692.

dans la plupart des princesses légitimes; de l'esprit, de la modestie, une piété solide, la fidélité conjugale, une grande économie, le talent et la patience d'élever ses enfants, mille qualités dont la corruption du siecle a fait des éminentes vertus.

L'abbé Dubois eut pour récompense une petite abbaye; il en fut transporté de joie; depuis il reçut avec dédain le chapeau de cardinal. Il n'obtint point ce bénéfice sans difficultés. Le P. de la Chaise, qui ignoroit les raisons que le roi avoit de le lui donner, représenta que Dubois étoit adonné aux femmes, au vin, et au jeu. « Cela peut être, répondit le » roi; mais il ne s'attache, il ne s'eni- » vre, il ne perd jamais. » (1).

(2) Le duc du Maine fut presque aussi heureux que le duc de Chartres, et le fut plus décemment. On étoit las des princesses étrangeres. On lui donna Mlle. de Charolois, fille de M. le prince, petite-fille du grand Condé, que nous avons vue recueillir à Sceaux les talents et les arts presque par-tout méprisés, et conserver jusqu'au dernier moment un goût vif

(1) Voilà de singulieres raisons pour donner un bénéfice. Peut-on faire parler ainsi Louis XIV!

(2) 19 Mars.

pour les choses d'esprit, et une considération qu'elle ne dut point à la faveur. Me. de Maintenon avoit contribué à son éducation, et disoit souvent, en la voyant se jeter dans les plaisirs avec toute la vivacité de son âge : « Il faut donc aussi » que celle-ci m'échappe ! »

Le duc du Maine d'alors avoit des vues, de l'ambition, et les étincelles du génie. Il avoit passé par tous les grades militaires, et servi en Flandres avec distinction. Il cache, disoit-on, mille qualités éclatantes sous un grand air de modestie et d'indifférence. On se trompoit; Me. de Maintenon en avoit mieux jugé : « Il » est trop vertueux, disoit-elle, pour » faire jamais du bruit. »

La duchesse du Maine conserva son rang de princesse du sang. Son mari devint dans la suite son égal, et ne crut jamais l'être devenu. Il lui obéit toujours, et parut pourtant toujours libre; il résistoit d'abord, et se laissoit enfin persuader par une femme adroite, qui ne lui ordonnoit jamais de vouloir.

Me. de Montespan prit peu de part à ces événements. « Irai-je à la cour ? s'é» crioit-elle; irai-je jouer le beau per» sonnage de mere des princes, ou de » maîtresse Douairiere ? » Cependant elle

y parut ; elle y fut reçue, comme si elle n'y avoit jamais été. Elle donna un lit de 40,000 écus au duc du Maine ; ses perles, à Me. de Bourbon ; ses diamans, à la duchesse de Chartres. L'entrevue qu'elle et Me. de Maintenon devoient avoir, les embarrassoit l'une et l'autre ; mais le commencement se passa, comme si elles ne s'étoient jamais connues, et la suite, comme si elles s'étoient toujours aimées.

M. de *** se flatta de la réconcilier avec son mari, qui avoit, comme elle, embrassé le parti de la dévotion. Me. de Montespan s'y prêta ; mais le mari fut inflexible, et s'en tint toujours à un bon mot. M. de *** se désista de ce projet, où il y avoit plus de piété que de bon sens et d'honneur. Me. de Montespan finit par une assez bonne plaisanterie, en laissant dans son testament un legs au duc du Maine et au comte de Toulouse, comme à ses enfants légitimes, suivant l'axiome de droit réclamé tant de fois.

CHAPITRE XI.

Siege de Namur. 1692.

Les deux époux quitterent brusquement les amours, pour voler à la gloire et aux dangers. Louis, informé des

mesures des alliés, jugea qu'il falloit les forcer par quelque entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à risquer de perdre les trois royaumes que leur chef avoit conquis. Ils avoient dans les Pàys-Bas cent mille hommes. Mais il crut que son armée, soutenue, animée par sa présence, arrêteroit facilement leurs progrès.

En attendant la saison propre pour agir, Guillaume affectoit de mener une vie fort tranquille à Loo, maison de plaisance solitaire, conforme à son humeur mélancolique, et propre à ses correspondances secretes. Il y prenoit tous les jours le divertissement de la chasse, et paroissoit aussi peu ému des grands préparatifs de la France, que s'il eût été maître des événements. Par cette sécurité apparente, il rassuroit ses alliés, en imposoit à l'électeur de Baviere, et bravoit Louis.

Ce prince résolut de commencer la campagne par une grande conquête, et de former le siege de Namur, place de tout temps le plus fort rempart des Provinces-Unies, mais par cela même propre à rehausser la réputation de ses armes.

Me. de Maintenon parut desirer de

l'accompagner.

l'accompagner. Le roi y consentit : « Vous » me servirez, lui dit-il, si je tombe malade : car pour les autres accidents, » je m'abandonne à la providence, qui » me conservera si je suis encore nécessaire à la France, et qui me prendra » si je suis inutile. » Il avoit souvent affronté la mort en héros : le chrétien soumis aux décrets de Dieu, ne daigne pas même la braver. Me. de Maintenon étoit ravie de ces sentiments : elle voyoit avec complaisance les progrès de son ouvrage, et sa tendresse en étoit augmentée. Son amitié suivoit toujours son estime : telle étoit la marche de son cœur. Le roi fut donc le plus aimé des hommes, parce qu'il fut à ses yeux le plus estimable.

Au commencement de mai, la cour partit de Versailles. La princesse de Conti, Me. la duchesse, la princesse d'Harcourt, étoient dans le carrosse du roi : Me. de Grammont, la duchesse de Chevreuse, la comtesse de Mailly, dans le carrosse de Madame : Me. d'Hudicourt et la maréchale de Rochefort, dans un autre carrosse : Me. de Maintenon dans la caleche de chasse du roi, avec Mlle. de Casteja, dont la place étoit briguée par les dames les plus distinguées et par les

princesses mêmes. Cette caleche étoit pleine de sacs d'argent et de pain qu'elle distribuoit aux pauvres. Elle faisoit remarquer au roi la misere qui régnoit par-tout : persuadée qu'il lui suffisoit de la connoître, pour songer à y remédier.

On avoit pris des villes ; on avoit gagné les batailles de Fleurus, de Staffarde, et de Leuze ; on alloit avec la plus brillante armée à une conquête certaine. Mais au milieu de toutes ces prospérités, le commerce et l'agriculture dépérissoient : chaque victoire sembloit contribuer à tarir les sources de l'abondance : déja on avoit fait pour trois cents millions d'affaires extraordinaires.

Louis ne se joua point de la misere publique par une magnificence déplacée. Ce voyage se fit avec beaucoup de simplicité. Le dîner étoit dans le carrosse : on s'arrêtoit au milieu de la campagne ; on préparoit les plats à l'avenant : une planche étendue sur les portieres des quatre équipages, les unissoit et formoit une table où l'on prenoit à la hâte un repas frugal. Me. de Maintenon avoit substitué cette modération, si propre à bannir de l'armée la mollesse, à ce faste asiatique si souvent reproché à Louis, quoiqu'il fût

moins de son goût que celui de Me. de Montespan, qui vouloit trouver par-tout le luxe de Versailles et les délices de Clagny.

Le roi fit devant les dames la revue de son armée et de celle de Mr. de Luxembourg, et leur offrit le spectacle de six-vingt mille hommes rangés sur quatre lignes.

Deux jours après, il se mit en marche, et laissa les dames à Dinant. Condé, Boufflers et Ximenès investirent Namur. L'armée de Luxembourg tint la campagne, et observa les ennemis, qui s'avancerent vers la Mehaigne, mais qui n'oserent l'attaquer. Namur fut pris à leurs yeux, malgré une garnison de neuf mille hommes.

La ville seule fut d'abord attaquée. Plusieurs dames de la province qui s'y étoient réfugiées, croyant qu'on n'oseroit en former le siege, firent demander la permission d'en sortir. Boufflers la refusa. Mais se confiant à la générosité du roi, et la peur des canons prévalant en elles sur toute autre crainte, elles sortirent à pied par la porte du château, suivies seulement de quelques-unes de leurs femmes qui portoient leurs enfants. Le roi en eut pitié, et les envoya le lendemain

à Philippeville, et de là à Dinant. Me. de Maintenon les reçut comme des Françoises, les consola; et pour les secourir, vendit tous ses bijoux, hormis une bague, qu'apparemment elle ne pouvoit vendre.

Qui a le plus de raison d'aimer la vie, est obligé de l'exposer le plus hardiment: le roi se trouvoit par-tout, visitoit les postes ou la tranchée, et remplissoit d'émulation cette brave noblesse qui préfere à tout la gloire de vaincre ou de mourir sous les yeux de son prince. Toute l'armée vit qu'il affrontoit les périls avec trop peu de ménagement, et toute l'armée en frémit. Un gabion lui sauva la vie, en rompant le coup de mousquet d'une balle qui venoit droit à lui, et qui en se détournant un peu ne fit qu'une contusion au bras du comte de Toulouse. Le roi entendant le sifflement de la balle, demanda si quelqu'un étoit blessé. « Il » me semble, dit le jeune prince, que » quelque chose m'a touché. » Depuis, le secretaire d'état ayant mis dans les provisions du gouvernement de Bretagne, que Mr de Toulouse avoit été blessé à côté de son pere: « Rayez cela, » dit le roi, c'est une bagatelle pour mon » fils. »

La garnison se retira dans le château, dont la prise fut plus difficile. Il tint vingt-cinq jours; mais enfin l'artillerie de Vauban le réduisit. Vauban fit plus; il força le fort Guillaume, ouvrage de Coehorn, défendu par Coehorn même, qui avoit dit qu'il s'y vouloit enterrer. Mr. le duc fit à la Condé; Mr. le prince se mit à la tête de tout; Luxembourg offrit en vain la bataille au prince d'Orange; Mr. de Chartres, à qui l'on ne croyoit que du courage, montra presque autant de prudence: et les mousquetaires ne firent précisément que ce qu'ils devoient.

Les gens de cour s'étoient ennuyés de voir remuer la terre si long-temps. On avoit fait venir de Dinant les dames. On eût pris le camp pour un lieu enchanté. Le bal, le jeu, la chasse, le vin remplissoient le vuide des opérations militaires. Le roi animoit également par sa presence les fatigues et les plaisirs. Il envoya des rafraîchissements au régiment Dauphin, qui avoit emporté l'épée à la main le fort de la Cassote. Voici le récit d'un officier de ce régiment:

» Me. de Maintenon, accompagnée de
» quantité de dames et de seigneurs,
» arriva, et nous vit manger avec au-
» tant d'appétit que nous avions eu de

» vivacité à l'assaut : il n'y eut aucune
» de nos tentes où elle n'entrât, et nous
» dit en partant, qu'elle se proposoit de
» nous donner le lendemain une colla-
» tion au quartier du roi. A mesure que
» nous y arrivions par troupes, un de
» ses valets de chambre nous donnoit à
» chacun un billet portant : *A l'Abbaye
» de Salsines*. C'est un couvent de da-
» mes de condition, à un quart de lieue
» de Namur. Aucun seigneur, ni aucun
» officier de l'armée ne pouvoit y avoir
» entrée. Mais toutes les dames de la
» cour s'y trouverent; et par un ren-
» versement singuliérement agréable des
» premieres loix de l'usage, elles servi-
» rent toutes les tables de l'air du mon-
» de le plus galant. Les premiers qui
» avoient été avertis que Me. de Mainte-
» non nous préparoit cette fête avoient
» posté deux de nos camarades à la porte
» de l'abbaye pour nous prévenir à mesu-
» re que nous entrerions : nous allâmes
» tous lui baiser la main, qu'elle nous
» présenta de la meilleure grace du mon-
» de. L'enseigne de notre compagnie, âgé
» de dix-seps ans, bien fait, joli, plein
» d'esprit et de hardiesse, ayant apper-
» çu l'abbesse à la tête de ses religieu-
» ses que la curiosité conduisoit à ce spec-

» tacle, adressa à Me. de Maintenon un
» beau discours, qu'il concluoit en la
» priant de permettre à toute la troupe
» de saluer d'un baiser toutes ces spec-
» tatrices voilées. Elle parut d'abord un
» peu embarrassée. Mais s'étant remise
» asez vîte, elle répondit qu'elle n'avoit
» rien à commander à ces dames. C'en fut
» assez poūr que l'enseigne s'adressât à
» l'abbesse; et ce fut avec tant de gra-
» ces, qu'elle ne put le refuser. Toutes
» les religieuses furent saluées de tous
» les officiers. Nous étions à peine en
» train de faire honneur aux mêts déli-
» cats qu'on nous avoit servis, et à une
» liqueur que nous appellâmes le *ratafia*
» *de Salsines*, parce que les religieuses
» nous l'avoient apporté, que le roi en-
» tra dans le réfectoire, accompagné de
» Monseigneur. Le coup d'œil plut si fort
» à sa majesté, qu'elle s'arrêta tout court
» sur le seuil de la porte. Me. de Main-
» tenon lui conta l'hommage que nous
» lui avions rendu, et le baiser que les
» religieuses nous avoient accordé; il
» en rit beaucoup; et voulant nous lai-
» ser en pleine liberté, il nous dit: Je
» profite du moment qui vous retient à
» table, où vous faites votre devoir pres-
» que aussi-bien qu'ailleurs, pour vous

» enlever les dames qui pourroient vous
» gêner. Je vous laisse entre les mains de
» vos aimables hôtesses ; vous n'êtes pas
» moins bien partagés que moi. Le len-
» demain, un laquais de mad. de Main-
» tenon vint me dire de me trouver chez
» elle à dix heures du matin. Votre co-
» lonel, me dit-elle, m'a parlé de vous
» et de votre famille. Je voudrois appren-
» dre de vous-même qui vous êtes.
» Je lui dis mon nom, et que j'étois
» un des fruits du mariage du marquis de
» Langallerie, avec Henriette de Nes-
» mond, du pays d'Angoumois ; que j'é-
» tois son parent, et que l'honneur que
» j'avois de lui appartenir, m'étoit un
» aiguillon pour en soutenir la gloire, et
» un frein pour n'y pas déroger. Deux
» jours après, elle m'envoya un paquet
» qui contenoit quatre cents louis, et ces
» mots : *C'est pour vous mettre en équi-*
» *page : soyez sage, soyez discret, et l'on*
» *aura soin de votre fortune.* Soit que ma
» physionomie lui plût, soit que mon nom
» l'eût frappée, je fus dès le premier mo-
» ment dans ses bonnes graces. Présenté
» par elle au roi, j'obtins une compa-
» gnie, et je ne m'endormis point sur
» les roses qu'elle me cultiva, etc. »

Le marquis de Langallerie, des mé-

moires duquel je tire ces petits faits, que je ne garantis point, étoit arriere-petit-fils d'Agrippa d'Aubigné. Il ne répondit point aux intentions de sa bienfaictrice. Il en fut abandonné, après en avoir été servi avec chaleur. Obligé de quitter le service de France, où il étoit lieutenant-général, il passa dans celui d'Autriche, où il essuya mille désagréments; il fit l'impie projet de rassembler dans les îles de l'Archipel, ce peuple que le souffle de Dieu a dispersé sur la terre; il vit sa femme passer dans les bras du Landgrave de Hesse, et finit ses jours dans une prison, où il écrivit des mémoires fort injurieux contre sa parente. On y trouve cet impertinent propos sortant de la bouche du sage Catinat : *A la cour, les murailles parlent, et la Maintenon les écoute.*

Pendant le siege de Namur, elle essuya quelques légers chagrins de la part de la princesse d'Harcourt, souvent brusque, quelquefois piquante. On voulut l'aigrir; elle répondit : « J'aime Me. d'Harcourt, » parce qu'elle est aimable; je lui par- » donne, parce qu'elle est étourdie; je » lui rends service, parce que le duc de » Brancas son pere, m'en à rendu au- » trefois : c'est une dette que j'acqitte. »

La joie de la prise de Namur fut trou-

blée par la perte du combat de la Hogue, où cent vaisseaux anglois en battirent enfin cinquante françois. Le roi voyant paroître Tourville abattu de tristesse : « Je « suis très-content de vous, lui dit-il : » nous avons été battus, mais nous avons » acquis de la gloire : il nous en coûte » quelques vaisseaux : nous réparerons » cette perte, et sûrement vous aurez » bientôt votre revanche. Van Beuning dit en parlant de ces deux événements : « Nous avons coupé les cheveux au roi » de France, mais ils reviendront l'année » prochaine : le roi de France nous a » coupé un bras, et il ne revienda point. » Cependant Namur fut repris, et l'Océan ne vit plus de flotte françoise.

CHAPITRE XII.

Batailles de Steinkerque et de Nerwinde. Mort de Luxembourg.

LOuis retourna promptement à Versailles. Son armée et celle de Guillaume étoient en présence. On raisonna beaucoup sur ce départ précipité. Les uns dirent qu'il avoit sacrifié sa gloire aux inquiétudes de Me. de Maintenon ; les autres, à ses soupçons contre son frere, qu'il avoit établi en son absence son lieu-

tenant-général, et qui se faisoit trop aimer par ses manieres populaires. Mais Me. de Maintenon n'étoit point capable d'un conseil lâche, ni le roi d'une ombrageuse jalousie. Les scrutateurs des vues secretes des grands, les détacheront-ils toujours de leur caractere ? Les alliés l'accuserent de craindre Guillaume, et de le fuir ; les huguenots réussirent dans les pays étrangers, à rendre douteux son courage. Voulez-vous être cru ? dites une absurdité. Cent historiens assurerent qu'un homme, qui avoit fait la guerre toute sa vie, n'avoit pas même la premiere vertu des guerriers ; on imprima que dans un conseil, où l'on délibéroit si l'on donneroit bataille, un officier général l'ayant vu pâlir à ce mot, prouva par un long discours, qu'il ne falloit pas la donner, et en fut récompensé du bâton de maréchal de France, comme s'il l'avoit gagnée. Ces bruits injurieux allerent jusqu'à lui, et contribuerent sans doute à cette ostentation d'intrépidité aux sieges de Mons et de Namur. « Mon fils, » dit-il à Monseigneur, la place d'un roi est » où est le danger. » Il n'avoit point la bravoure impétueuse d'un Alexandre, d'un aventurier ; il avoit cette valeur froide, supérieure au péril, quoiqu'elle le

voie tout entier, la seule qui convienne à un roi.

Mais en n'achevant pas la campagne, il laissa échapper le plus beau moment de sa gloire. Luxembourg eut celle de se mesurer encore avec le prince d'Orange, et de le vaincre à la bataille de Steinkerque, la plus meutriere depuis celle de Rocroy. Il fut surpris. Déja une de ses brigades étoit en désordre, et les ennemis maîtres d'une hauteur qui étoit à la tête de son camp, maître du canon qu'il y avoit placé pour en défendre l'approche. Déja il étoit presque vaincu, et il ne savoit pas encore qu'il étoit trahi. L'armée est perdue, si ce poste n'est repris. Il l'attaque trois fois, trois fois il est repoussé. Il se met à la tête de la brigade des gardes, vole de rang en rang, s'acharne à chasser l'ennemi malgré les conseils des plus braves; voit Montmorency abattu d'un coup de mousquet, au moment qu'il se met au devant de son pere pour le couvrir d'une décharge horrible; cherche Guillaume, qui, couvert de sang et de poudre, se trouve par-tout, est sur le point d'être pris, et ramene au combat des pelotons honteux d'avoir plié. Luxembourg a tout contre lui; et pour lui tout ce qu'il y a d'honneur dans la monar-

chie, Bourbon, Conti, Vendôme, le Duc de Chartres, qui, blessé, se fait panser légérement, rentre dans la mêlée, et l'épée à la main, s'établit dans le poste avec un grand carnage, et force Guillaume à fuir.

Cette victoire transporta de joie la cour et la ville. Voilà, disoit-on, voilà l'homme que Louvois aimoit mieux mettre à la Bastille, qu'à la tête des armées. Après les premiers transports, le courtisan tâcha de diminuer la gloire de Luxembourg, en lui reprochant d'avoir été trompé par la fausse lettre d'un espion. Le roi dit : « Qu'auroit-il fait de plus, s'il n'avoit pas » été surpris ? » Quelques jours après, il alla à Saint-Cyr, où il répondit à la supérieure qui le félicitoit : « Il faudroit plutôt » me faire un compliment de condoléan- » ce; car je n'ai pris qu'une ville. Vos » généraux, Sire, ont agi par vos or- » dres. Ah, reprit-il, ils font mieux que » moi.» Les dames de Saint-Louis étoient dignes de ses bontés; elles aimoient l'état, quoiqu'elles haïssent le monde; et encore aujourd'hui, elles seules savent être religieuses et citoyennes. Aussi publia-t-on un livre intitulé : *Lamentations des Dames de Saint-Cyr, sur la reprise de Namur*. Je viens de le lire : satyre imprudente; rien de vrai que le titre!

Le Roi, félicité par le nonce sur cette victoire, lui répondit qu'il pouvoit assurer sa sainteté, que plus ses armes seroient heureuses, et plus il desireroit la paix. « Je crois, ajouta-t-il, que les en» nemis ne sont pas bien-aises de se trou» ver devant une armée de François, ou » pour mieux dire, une armée de Fran» ce; car la mienne étoit composée de » plusieurs nations, qui ont toutes éga» lement bien fait. » L'habitude de dire des choses agréables, n'en diminuoit pas le prix : tout ce qui sortoit de sa bouche, enchantoit, parce que la vérité seule en sortoit à propos, sans contrainte, sans restriction, sans jalousie. Il dit à Mr. de Castille, gouverneur de Charleroi : « Je » suis surpris, monsieur, que le roi » d'Espagne vous permette de quitter la » Flandre, mais je m'en réjouis : je serai » toujours charmé de ne point trouver un » homme tel que vous dans un pays où » je ferai la guerre. »

Il vouloit battre du moins une fois le prince d'Orange. Il partit pour la Flandre; et Me. de Maintenon le suivit encore. Mais c'étoit la destinée de Guillaume, de n'être défait que par Luxembourg, et de l'être toutes les années. Louis tomba malade au Quesnoy, et revint promptement à Versailles. Luxembourg cherchoit le

combat, le prince d'Orange l'évitoit; il s'étoit retranché au mont Saint-André. Le maréchal menaça Liege. Guillaume et l'électeur de Baviere s'approcherent pour le défendre. Luxembourg ne songea plus qu'à les attaquer. Aidé des conseils du prince de Conti, et de l'intrépidité du duc de Chartres, il emporta le village de Nerwinde, qui coûta vingt mille hommes au monde. Il en écrivit la nouvelle au roi sur un chiffon de papier en ces termes : *Artaignan, qui a bien vu l'action, en rendra bon compte à votre majesté. Vos ennemis y ont fait des merveilles; vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres; vous m'avez dit de prendre une ville, et de donner bataille; je l'ai prise, et je l'ai gagnée*. Le prince d'Orange s'écrioit dans son désespoir : « Je ne pourrai donc jamais défaire ce bossu-là ! bossu! dit Luxembourg : qu'en sait-il ? »

La mort de Luxembourg mit fin à ces succès. On vint dire au roi que les médecins en désespéroient. Me. de Maintenon mit tout Saint-Cyr en prieres, et Louis dit avec attendrissement à Fagon : » Monsieur, je vous en prie, je vous en conjure, faites pour lui ce que vous feriez pour moi. » Le P. Bourdaloue reçut ses derniers soupirs, et dit qu'il n'avoit

pas vécu comme lui, mais qu'il voudroit mourir de même. Luxembourg n'avoit jamais eu de piété ; mais il avoit toujours respecté la religion. Point de capitaine plus aimable. Son camp étoit un séjour délicieux. Il aimoit tous les plaisirs : ses complaisants l'amusoient, et ne le gouvernoient pas. Il avoit le commandement juste, précis et prompt. Les gens du métier disoient qu'il jugeoit d'un coup d'œil des mouvements de l'ennemi, mais moins bien de ses desseins ; que plus occupé du gain d'une bataille, que d'un projet de guerre, il savoit le battre, et ne savoit pas le vaincre. Le P. de la Rue prononça son oraison funebre et traça un portrait affreux du prince d'Orange. Le roi le fit supprimer ; il lui parut ridicule d'insulter en chaire un homme contre lequel il en mettoit cent mille en campagne. Il ne voulut point traiter d'usurpateur et de tyran, un prince qui pourtant étoit roi d'un peuple libre, et qu'il seroit bientôt obligé de de traiter de frere. La paix s'approchoit ; mais les théologiens avoient allumé dans le royaume une autre guerre, qui ne paroissoit pas devoir finir si-tôt.

Fin du Tome troisieme.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Tome III.

ABANCOURT, (Mlle. d') 186
Académie Françoise, 283 & *suiv.*
Agnès, (la Mere) Carmélite. 254
Aiincour, (le Marquis d'). 10
Angiens, (Me. d') Ursuline. 119
Annat, (le P.) 52
Anne de Boulen. 84
Antin, (le Marquis d') 101. 110
Armagnac, (M. d') 248
Armagnac, (Mlle.) 39
Arnauld, (Antoine) 80. 142. 186. 194
Artaignan. 323
Avaux, (le Comte d') 31. 32. 251. 289
Aubigné, (Françoise d') 78. 84
Aubigné, (Théod. Agrippa d') 317
Aubigné, (Charles Comte d') 64. 179. 247
Aubigné. (Mlle. d') 148
Augicourt, Gentilhomme de Louvois, 291
Aumale, (Mlle. d') 66. 77
Auxy, (Me. d') 225
Ayen, (la comtesse d') 208
BALBIEN, (Mlle.) 225
Barillon, 31. 70. 111. 251
Barré, (le P.) 227
Basques, (Me. du) Ursuline. 119
Baviere, (la Princesse de) 5. 43. 61. 78. 110. 270. & *suiv.* 274. 275.
Baville, Intendant de Languedoc. 26. 48
Bayle, 38
Beauvais, (Me. de) 229
Beauvais, (Me. Angelique de) Religieuse de la Visitation. 228. 229
Beauvilliers, (Me. de) 200
Beauvilliers, (le Duc de) 288
Beauvilliers, (la Duchesse de) 260
Benédictines de St. Cyr. 128
Berchere, (M. de la) Archevêque de Narbonne, 61
Bergue, (le prince de) 281
Berin, Décorateur. 186
Berry, (le Duc de) 274
Berulle, Cardinal. 237

Bessola, femme de chambre de la Dauphine. 269. 273.
Beuning, (van) 316
Bignon, 284
Biran, Duc de Roquelaure. 165
Blair, (Mlle. de) 154
Blois, (Mlle. de) 90. 175. Son mariage, 296 & *suiv.*
Boileau Despréaux, 28. 97. 98. 132. 206. 209.
Voyez *Despréaux.*
Bois-franc, (Mlle. de) 109
Bolingbrocke, (Mylord) 189
Bonrepaux, 32
Bontems, 46. 62. 72. 95. 156. 214
Bossuet, (M.) 20. 58. 196
Boucherat, Chancelier. 288
Boufflers, (le Maréchal de) 106. 280. 309
Bouillon, (le Card. de) 10. 12. 266
Bourbon, (le Duc de) 28. 319
Bourbon, (la Duchesse de) 71. 75. 88. 305
Bourdaloue, (le P.) 150. 179 221. 321
Bourgogne, (la Duchesse de) 115. 208. 269
Brancas, (le Duc de) 315
Brinon, (Me. de) Ursuline, 116. 118. 123. 132. 145
ibid. 149 & *s.*; ôtée de Saint-Cyr, 159. & *suiv.* 184
Brisacier, (l'Abbé de) 203. 217
Bulonde, 289
Burnet, Historien. 259
Bussy, 111

CAMPISTRON, Poëte. 207
Casteja, (Mlle de) 307
Castille, (M. de) Gouverneur de Charleroy. 320
Catherine, épouse de Pierre le Grand. 85
Catinat, (Me de) 325
Cavallerini, Nonce, sa visite à Saint-Cyr. 222
Cavoye, 185
Caylus, (le Comte de) 105. 109
Caylus. (Me. de) 77. 103
Chaise, (le P. de la) 20. 35. 52. 53. 62. 80. 94. 97. 100. 109. 133. 143. 166. 188. 205. 221. brouillé & raccommodé, 266. & *suiv.* 303.
Chaise, (le Président la) 288
Chamilly, (le P.) de l'Oratoire, 199
Champmêlé. 105. 187
Charlemagne. 20. 81
Charles I, Roi d'Angleterre. 255

Charolois, (Mlle. de) 305. Duchesse du Maine. 306. Voyez *Maine*.
Chartres, (le Duc de) 297. 299. 303. 311. 321.
Chartres, (l'Evêq. de) 133. 153. 205. 218. 228.
Châteauneuf, Ministre. 24. 288
Chaulnes, (le Duc de) 212
Chenaye, (la) 281
Chevreuse, (Me. de) 200. Duchesse. 260. 307
Choiseuil, (Mlle. de) 189
Choisy, (l'Abbé de) 63. 65. 73. 99. 106. 208
Christiern IV, Roi de Danemarck. 84
Christine, Reine de Suede. 25. 39
Christine. (la Princesse) Dame de Saint-Cyr. 176
Clément, (le Prince) 273
Cléopatre. 82
Clermont, (le Comte de) 234
Coëhorn, Ingénieur. 311
Colbert (M.) 19. 243
Collo, Curé de chevreuse. 183
Condé, (le Prince de) 303. 309
Conti, (le Prince de) 4 & *suiv.* 14. Sa mort, 15. 321. 323.
Conti, (la Princesse de) 4. 12. 71. 88. 270. 307
Corneille, 185
Coton, (le P.) Jésuite. 53
Coulanges, (Me. de) 76
Cour de Rome, (la) 142
Courtenvaux, (le Marquis de) 8
Créqui, (le Duc de) 5
Cromwel. 255
Croissy, Ministre 288
DANGEAU, (le Marquis de) 112. 206
Dangeau, (la Marquise de) 111. 178
Daquin, Médecin. 61
Deshoulieres, (Me.) 111
Desmarais, (l'Abbé) 203. 204. 217
Despréaux. 14. 111. 183. 191. 209. Voyez *Boileau*.
Dodart, Médecin. 178
Dubois, (l'Abbé) 300. 302
Duché. 208
Durand, (M.) Supérieur de Saint-Lazare. 198
EDIT de Nantes, révoqué. 20. & *suiv.*
Estrées, (la Maréchale d') 188
Eugene, (le Prince) 5. 6
FAGON, premier Médecin. 39. 61. 92. 153. 324.
Fare, (le Marquis de la) 63. 64. 107
Favoriti. 88

Fayette, (Me. de la) 167. 262
Felix, premier Chirurgien. 92. 96
Fenelon, (l'Abbé de) 203. 205. 217. 283
Ferrier, (le P.) Jésuite. 52
Feuillade, (la) Maréchal. 129. 195. 280. 286. 288. 296.
Fontaine, (Me. de) Supérieure de Saint-Cyr. 227
Fontange, (Mlle. de) Duchesse. 49. 64
Fontenelle, (M. de) 283
Forbin, (le Chevalier de) 67
François I, 84
François II, *ibid.*
François de Sales, (St.) 203. 224
Fréderic IV, Roi de Danemarck. 84
Furstemberg, (le Cardinal de) 267. 273

GLAPION,) Me. de) 183
Glapion, (Mlle. de) 186. 190
Gobelin, (l'Abbé) 42. 67. 131. 132. 158. 203
Gondy, (M. de) 120
Gourville, 23. 249
Grammont, (la Comtesse de). 307
Guillaume, Prince d'Orange. 249. 252. 253. 280. 291. 297. 313. 320. 323. 325.
Guillaume III, Roi d'Angleterre. 259. 278

HAN, (Me. du) Supérieure de Saint-Cyr. 175
Hanovre, (la Duchesse de) 160. 163
Harcourt, (la Princesse d') 45. 307. 315
Harlay, (M. de) de Chanvallon, Archevêque de Rouen, puis de Paris, 20. 24. 61. 68
Havrincourt, (Me. la Marquise d') 115
Haussi, (Me. d') *ibid.*
Hébert, Curé de Versailles, 18. 99. 199. 200. 203.
Henri II aime la Duchesse de Valentinois, 82
Henri IV, Roi de Navarre, 20. 52. 297
Henri VIII, 84
Heudicourt, (Me. d') & sa fille, 76. 307
Honoré, petit Pere. 205
Huguenots, 21. 25. 26. 28. 36. 39. 193 317
Humieres, (le Maréchal d') 288
Hyde, (Mlle.) 84

JACQUES II, Roi d'Angleterre, 84. 190. 205. 250. 252. 253. 255. 260. 262. 264.
Jacques III, 157
Jansénistes, (les) 24. 51. 266
Janson, Cardinal, 224
Jeanne, bouffonne de la Dauphine. 269

Jésuites, (les) 254. 266
Innocent XI, Pape, 57. 252. 257
Innocent XII, Pape. 143. 224
LANGALLERIE, (le Marquis de) 317
Languet, Curé de Saint-Sulpice, 168
Larrey, Historien. 61
Lastic, (Mlle. de) 187
Laval, (Mlle. de) 165
Lauzun. 104. 253
Léopold, Empereur. 257
Leuwestein, (Mlle. de) 110
Liancourt, (le Marquis de) 8. 12. 14
Limiers, Historien. 62
Loubert, (Me. de) Sous-prieure, puis Supérieure de Saint-Cyr. 163. 224. 227. 279 282.
Louis XIII. 20. 243.
Louis XIV. Il révoque l'édit de Nantes, 20. 24. 27. 33. Son projet, 48 *& suiv.* Son mariage avec Me. de Maintenon, 53 *& suiv.* Il souffre l'opération de la fistule, 86 *& s.* Contribue à l'établissement de Saint-Cyr, 129. *& suiv.* 148. Son intention à ce sujet, 136 *& suiv.* Sa visite à St. Cyr, 212 *& suiv.*
Louis XV, 135. 168. 170
Louise de Savoye, mere de François I. 84
Louvois, (M. de) 5. 6. 8. 10. 21. 24. 29. 34. 60. 61. 67. 93. 94. 106. 126. 127. 129. 178. 189. 232. 233. 242. 243. 245. 246. 247. 253. 260. 266. Sa mort, 189 *et suiv.* 321.
Luxembourg, (le Duc de) 248. 280. 309. 311. Sa mort, 319 *et suiv.*
Luzerne, (l'Abbé de la) évêque de Cahors. 268
MACHIAVEL, 296
Mademoiselle, 254
Mailly, (la comtesse de) 110. 307
Maine, (le Duc du) Prince de Dombes et Comte d'Eu, 111. 115. Son mariage, 296 *et suiv.*
Maine, (la Duchesse du) 298
Maintenon, (Me. de) état de son cœur, 39 *et suiv.* Son mariage avec le roi, 54 *et suiv.* 66. Ses dispositions, 115 *et suiv.* Communauté qu'elle établit, 120 *et suiv.* Elle projette l'établissement de Saint-Cyr, 124 *et suiv.* qu'elle exécute, 129 *et suiv.* 144 *et suiv.* Ses soins pour l'éducation des demoiselles de St. Cyr, 172. *et suiv.* et pour affermir cette communauté, 215 *et suiv.*
Maisonfort, (Me. de la) chanoinesse de Poussay 164. 186
Mansard, Architecte. 128. 136
Manseau, Intendant de St. Cyr, 148. 150. 176. 215
Marie Stuard, 84

Marie-Béatrix-Eléonore d'Est, femme de Jacques II; 250, 253, 257, 260, 266, Voyez *Angleterre*.
Marillac. 28
Marquet, (Mlle.) 269
Marsilly, (Mlle. de) 186, 189
Martiniere, (la) 63, 65
Menestrier, (le P.) Jésuite. 286
Merfit, Page. 7
Mignard, Peintre. 78
Miramion, (Me. de) 89, 188
Missionnaires Lazaristes ont la direction de S. Cyr, 218
Moines de St. Denys. 142
Monaco, (le Prince de) 248
Monck, (Christine) 84
Monseigneur. 5, 86, 96, 206, 187, 231, 273, 275, 277, 313, 317,
Monsieur. 71, 78, 88, 109, 187, 299, 300, 302
Montauban, (la princesse de) 46
Montauzier, (le Duc de) 110
Monchevreuil, (le Marquis de) 63, 111, 112, chevalier de l'Ordre, 247
Montchevreuil, (la Marquise de) 44, 159
Montespan, (Me. de) 15, 46, 47, 50, 53, 56, 61, 69, 71, Sa retraite, 87 *et suiv.* 102, 121, 164,
Montgon, (Me. de) 115
Moreau, Musicien. 186
Mornay, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 175
Mornay, (le comte de) 112
Motte, (la) 283
Murçay, (le Marquis de) 109
Murçay, (le Chevalier de) 110

NANTES, (Mlle. de) 28, 115
Nesmond, (Henriette de) 314
Noailles, (le maréchal de) 24, 276
Noailles, (la maréchale de) 115
Noailles, (Louis-Antoine de) évêque de Châlons, 229

ODONEL, 279
Orléans, (le Duc d') 208, 303
Orléans, (Charlotte-Isabelle duchesse d'.) 299 302 304
Osmond, (Mlle d') 208

PELEGRIN, (l'Abbé) 208
Pelletier, (M.) 288
Pierre I, Czar. 85
Pomponne, Ministre. 288
Pontchartrain, Ministre. 277, 284, 288
Priolo, (Me.) Supérieure de St. Cyr. 225, 227, 228,

RABAUDANGE, 84
Racine, 97, 111, 184, Son Esther, 185, *et suiv.* Son Athalie, 197, *et suiv.* Ses cantiques, 207, 209 à 211
Raisin, (la) Actrice, 187
Rambures, (Mlle. de) 110
Ranucci, (Cardinal, Nonce du Pape. 132
Reboulet, Historien. 63, 65
Reventlau, (Mlle. de) 84
Richelieu, Cardinal. 279
Richelieu, (le Duc de) 254
Richelieu, (le Marquis de) pardonné. 3, *et suiv.*
Rochechouart, (Me de) 101
Rochefoucault, (le Duc de la) 8, 11, 13, 23
Rocheguyon, (le Duc de la) 8
Roche-sur-Yon, (le Prince de la) 5, 14, 15
Rohan, (l'Abbé de) 107
Roquelaure, (le Duc de) 109, 165
Rose, Ministre. 288
Roure, (la comtesse du) 272
Rousseau, 208
Roye, (le Comte de) 33
Rue, (le P, de la) Jésuite. 322
Ruvigni, (le Marquis de) 20, 33, 37
SAINT-AIGNAN, (le Duc de) 30
Saint-Brisson-Seguier, (le Marquis de) 129
Saint-Cyr, Son établissement, 124 *et suiv.* Ses constitutions, 132. Ses bâtiments, 134. Intentions du roi à ce sujet, 136 *et suiv.* Formalités, 142 *et suiv.* Réglements pour cette maison, 146 *et suiv.* Utilité de cette communauté, 164 *et suiv.* Education des demoiselles de St Cyr, 172 *et suiv.*
Saint-Hermines, (les) 110
Saint-Osmane, (Mlle. de) 187, 189
Saintot, Maître des cérémonies. 212
Saint-Pierre, (Me. de) Ursuline, 118
Saint-Sébastien, (la Marquise de) 85
Salsines, (les Dames de l'Abbaye de) 312
Savoie, (Victor-Amédée, Duc de) 290
Scarron, (l'Abbé) 210
Scarron, (Me.) 57, 60, 247. Voyez d'*Aubigné* (*Françoise*) et *Maintenon.*
Schomberg, Maréchal. 30, 33, 252, 277
Scuderi, (Mlle. de) 111
Seignelai, 234, 253. Sa mort, 277, 288, 294
Sens, (M. de) 58
Sévigné, (la Marquise de) 70, 115, 197

Soissons ; (le comte de) 248
Soubise , (le prince de) 247
Suede , (la reine de) 169

TELLIER , (le) 23
Testu , (l'Abbé) 111 , 198 , 208
Tiberge , (M. l'Abbé) 203 , 217
Tilladet , 106
Torcy , (le marquis de) Ministre , 206
Toulouse , (le comte de) 89 , 281 , 296 , 305
Tourreil , Académicien. 284
Tourville , 316
Trevisani , Prélat Romain , 212
Trousse , (la) 26
Turenne , (le Prince de) 5 , 6 , 296

VALENTINOIS , (la Duchésse de) 82
Valincourt , 201
Valiere , (Me. de la) 42 , 50 , 53
Van-Robais 30
Vardes , (le Marquis de) 111
Veldens , (la Princesse de) 175
Veillenne , (Mlle. de) 186
Vendôme , (César , Duc de) 297 , 319
Ventadour , (Me. de). 207
Victor-Amédée , 85
Villeroi , (le Duc de) 11. Maréchal , 53 , 67 , 107 , 189 , 207 , 266 ,
Villeroi , Archevêque de Lyon. 52
Villeroi , (M. de) évêque de Chartres 133 , 143 , 205 , 218 , 212 ,
Villette , (le Marquis de) 105 , 110 , 189 ,
Villette , (Me. de) 103
Vivonne , (le Duc de) 101
Voltaire , M. de) 63 , 64 , 104 , 107 , 195 , 196 , 206 , 248 , 250 , 251 , 258 , 291 , 294 ,
Ursins , (la Princesse des) 202
Uzès , (Mlle. d') 110

WITT , (les de) 259

XIMENES , 168 , 211

Fin de la Table des Matieres du Tome III.

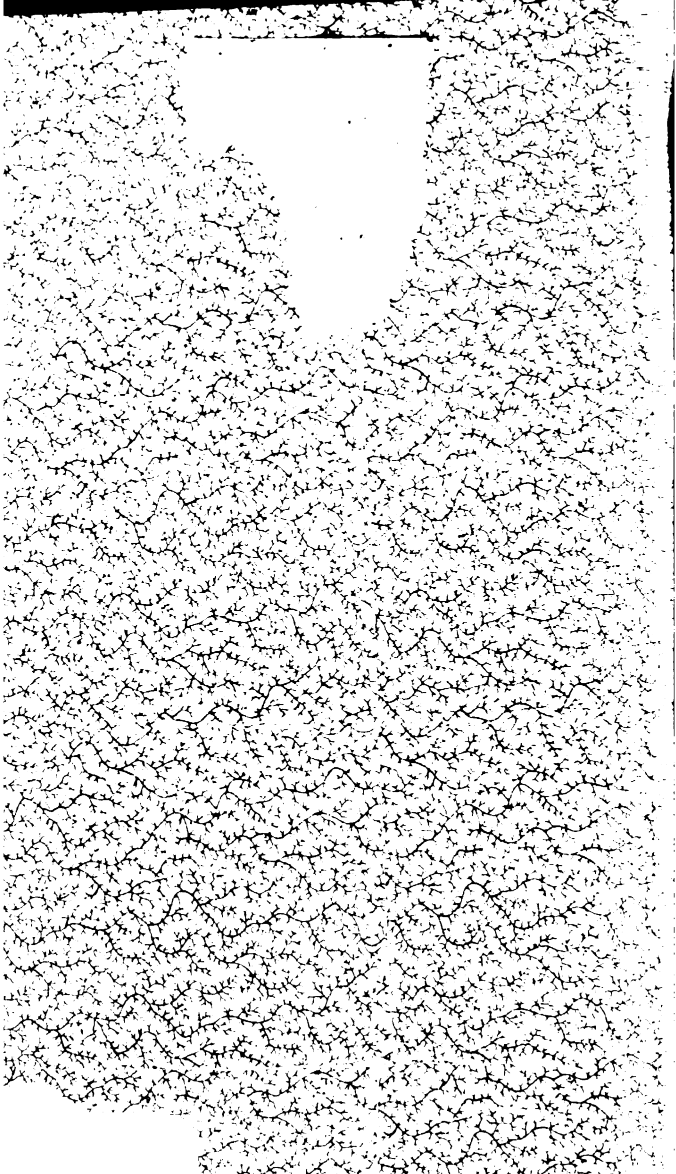

1975